INITIALES DE LA MAIRESSE
14
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 janvier 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 14 janvier 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle
Céline Trottier

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

1/1/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement no. 2075 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie des zones H09-25 et C09-26, une nouvelle zone commerciale (C09-46) permettant les classes d'usages c2, c3 et c4, ainsi qu'une nouvelle grille avec des normes afférentes à ces classes d'usages.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

2/1/91 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
16
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 janvier 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 janvier 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

3/1/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

38A. Félicitations (M. Bernard Loiselle)

38B. Envoi des comptes de taxes (M. Jean-Guy Spénard)

38C. Opérations - rivière St-François (M. Pierre-Yvan Aubé).

ADOPTÉ

4/1/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 17 décembre 1990**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 décembre 1990 à 20h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller PierreYvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5/1/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 décembre 1990**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

6/1/91

- **GAZ NATUREL (No. 0-099-16-93)**
  (Soumissions ouvertes le 21 décembre 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Multi-Énergies Inc.**, étant la plus basse soumission conforme, soit retenue pour une durée de 5 ans, le tout sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Équipe de hockey "Swift Textile Canada Midget AA";
- La Légion Royale Canadienne.

7/1/91 - **Emprunt temporaire de 3 000 000 $ - Caisse pop. Desjardins**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et le trésorier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un document prévoyant un emprunt temporaire au montant de 3 000 000 $ à la Caisse populaire Desjardins de Drummondville. Cet emprunt sera fait pour une période de 30 jours à compter des présentes, servira au paiement de dépenses pour l'administration courante et sera cancellé à la fin de la période.

La présente autorisation ne modifie en rien l'entente déjà intervenue entre la Caisse populaire Desjardins de Drummondville et la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

8/1/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé au 190 - 18e Avenue**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 190 - 18e Avenue;

INITIALES DE LA MAIRESSE
18
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que cette demande consiste en une augmentation de la marge de recul prescrite à la réglementation municipale;

Considérant que le plan projet d'implantation du bâtiment présenté était conforme;

Considérant que les fondations ont été coulées à neuf virgule trente-huit mètres (9,38 m);

Considérant que la marge de recul maximum permise pour le bâtiment sous étude est de huit virgule un mètres (8,1 m);

Considérant que l'article 6.2.3.1 du règlement de zonage stipule que la marge avant d'une construction ne peut être plus profonde que trente pour cent (30%) de la profondeur du terrain, soit, dans le cas présent, de neuf virgule un mètres (9,1 m);

Considérant que la maison est implantée à neuf virgule trente-huit mètres (9,38 m) plutôt qu'à huit virgule un mètres (8,1 m) créant ainsi un empiètement de un virgule vingt-huit mètre (1,28 m) à l'extérieur de la marge de recul;

Considérant que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation au sol;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas préjudice aux propriétés voisines;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 190 - 18e Avenue lui permettant une marge de recul de neuf virgule trente-huit mètres (9,38 m) plutôt que de huit virgule un mètres (8,1 m).

ADOPTÉ

9/1/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé au 105 Marquette**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 105 rue Marquette;

Considérant que cette demande consiste en une augmentation de la marge de recul prescrite à la réglementation municipale;

Considérant que la marge maximum avant permise est de neuf virgule six mètres (9,6 m);

Considérant que l'immeuble sous étude est implanté à treize virgule un mètres (13,1 m);

Considérant que l'empiètement à l'extérieur de la marge avant représente trois virgule cinq mètres (3,5 m);

Considérant qu'il s'agit d'une erreur puisque l'on s'est basé sur l'alignement de la propriété voisine;

Considérant que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation au sol;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas préjudice aux propriétés voisines;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 105 rue Marquette lui permettant une marge de recul de treize virgule un mètres (13,1 m) plutôt que de neuf virgule six mètres (9,6 m).

ADOPTÉ

10/1/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé au 2115 Sigouin**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2115 rue Sigouin;

Considérant que cette demande consiste à permettre le stationnement en façade du motel industriel sous étude;

Considérant que le terrain concerné a une profondeur de quarante-quatre virgule trois mètres (44,3 m);

Considérant que ledit terrain est grevé d'une servitude de dix-huit mètres (18 m) en faveur de Gaz Métropolitain;

Considérant que le résidu de terrain entre le bâtiment et la servitude de Gaz Métropolitain ne permet pas l'implantation de cases de stationnement dans la marge arrière;

Considérant que les plans proposés permettraient aux véhicules de reculer directement dans la rue Sigouin pouvant causer des problèmes au niveau sécurité et que cette proposition est une solution peu esthétique;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2115 rue Sigouin pour y permettre le stationnement en façade en obligeant, toutefois, que l'aménagement des cases de stationnement soit conforme au plan approuvé par le Service de l'habitation, afin d'éviter que les autos reculent directement dans la rue en empiétant de plus ou moins un virgule cinq mètre (1,5 m) dans l'emprise de la rue Sigouin.

ADOPTÉ

11/1/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé au 2345 Sigouin**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2345 rue Sigouin;

Considérant que cette demande consiste à permettre le stationnement en façade et l'implantation d'une clôture dans la marge avant;

Considérant que le terrain a une profondeur de quarante-quatre virgule trois mètres (44,3 m) dont dix-huit mètres (18 m) servent de servitude à Gaz Métropolitain, ce qui restreint à vingt-six virgule trois mètres (26,3 m) la profondeur réelle du terrain;

Considérant que la marge de recul avant est de huit virgule vingt-deux mètres (8,22 m);

Considérant qu'actuellement, des équipements et une clôture sont installés sur la servitude de Gaz Métropolitain;

Considérant que l'acceptation de la présente demande permettrait l'implantation de cases de stationnement en façade du bâtiment;

Considérant qu'elle permettrait aussi que la clôture puisse être localisée à la limite avant du terrain, afin d'y entreposer de la marchandise et des équipements présentement entreposés derrière le bâtiment;

Considérant que le demandeur s'engage à implanter dans l'emprise de rue d'une largeur de huit mètres (8 m), présentement en verdure, une haie d'arbres pour camoufler l'entreposage fait derrière la clôture;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2345 rue Sigouin, pour y permettre l'installation de six (6) cases de stationnement en façade et de déplacer la clôture sur la ligne de lot avant, tout en s'assurant que l'entreposage sera dissimulé par une haie d'arbres implantée dans l'emprise de rue.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
20
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

12/1/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé au 2315 Sigouin**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2315 rue Sigouin;

Considérant que cette demande consiste à permettre le stationnement en façade du motel industriel sous étude;

Considérant que le terrain concerné a une profondeur de quarante-quatre virgule trois mètres (44,3 m);

Considérant que ledit terrain est grevé d'une servitude de dix-huit mètres (18 m) en faveur de Gaz Métropolitain;

Considérant que le résidu de terrain entre le bâtiment et la servitude de Gaz Métropolitain ne permet pas l'implantation de cases de stationnement dans la marge arrière;

Considérant que les plans proposés permettraient aux véhicules de reculer directement dans la rue Sigouin pouvant causer des problèmes au niveau sécurité et que cette proposition est une solution peu esthétique;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2315 rue Sigouin pour y permettre le stationnement en façade en obligeant, toutefois, que l'aménagement des cases de stationnement soit conforme au plan approuvé par le Service de l'habitation, afin d'éviter que les autos reculent directement dans la rue, en empiétant de plus ou moins un virgule cinq mètre (1,5 m) dans l'emprise de la rue Sigouin.

ADOPTÉ

13/1/91 - **Campagne de financement - Albatros 04**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'organisme Albatros 04 à tenir sa campagne annuelle de financement du 27 janvier au 10 février 1991 et lui accorde une subvention de 100 $.

ADOPTÉ

14/1/91 - **Utilisation de l'O.Y.C. - Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada à utiliser l'Olympia Yvan Cournoyer à titre gratuit pour la préparation et la tenue de sa revue annuelle aux dates convenues avec le directeur du service concerné.

ADOPTÉ

15/1/91 - **Tenue du Carnaval des Neiges (15 au 24 février 1991)**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Carnaval des Neiges de Drummondville à tenir son activité hivernale du 15 au 24 février 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. De plus, la Ville verse une somme de 4 500 $ à cet organisme à titre de subvention.

ADOPTÉ

16/1/91 - **Activité précarnaval - Carnaval des Neiges**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Carnaval des Neiges de Drummondville à tenir une activité précarnaval le 25 janvier 1991 sur les rues adjacentes au Centre Marcel Dionne, le tout conformément à la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

17/1/91 - **Contrat de vente de gaz naturel avec Gaz Métropolitain**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat à intervenir avec Gaz Métropolitain pour la desserte en gaz naturel du Centre d'information documentaire Côme St-Germain.

ADOPTÉ

18/1/91 - **Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adhère à la Fédération canadienne des municipalités et défraie le coût d'adhésion pour l'année 1991, soit 3 692,05 $.

ADOPTÉ

19/1/91 - **Affiliation au Conseil régional de loisir Centre du Québec**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle son affiliation au Conseil régional de loisir Centre du Québec inc. et ce pour l'année 1991. La cotisation 1991 est de 665,30 $.

ADOPTÉ

20/1/91 - **Abrogation de la résolution no. 750/11/90**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la résolution no. 750/11/90 du 5 novembre 1990 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

21/1/91 - **Résolution d'appui à l'Équipe de baseball midget AAA**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la participation de l'Équipe de baseball midget AAA à la Ligue de développement du Québec et ce pour la saison 1991.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
22
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

22/1/91 - **Acceptation des prévisions budgétaires provisoires 1991 - Transport Diligence Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires provisoires de l'année 1991 de Transport Diligence Inc. et ce pour une somme de 294 215,00 $.

ADOPTÉ

23/1/91 - **Nomination des membres du c.a. de l'O.M.H.D.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1991 soient:

M. Gilles Fontaine
M. Robert Lafrenière
M. Paul-André Jolin
M. Jean-Louis Mondoux
Mme Rita Maher.

ADOPTÉ

24/1/91 - **Subvention de 120 $ - Association de paralysie cérébrale du Québec**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 120 $ à l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

25/1/91 - **Acceptation du compte rendu (11/12/90) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 11 décembre 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

26/1/91 - **Acceptation du compte rendu (19/12/90) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 19 décembre 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

27/1/91 - **Interdiction de la circulation lourde - Boulevard des Chutes**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la circulation lourde soit interdite sur le boulevard des Chutes, entre le boulevard Mercure et le boulevard St-Joseph, et que le Service des travaux publics soit autorisé à installer les enseignes nécessaires.

ADOPTÉ

28/1/91 - **Installation d'une enseigne limitant le stationnement à 90 minutes sur le terrain de stationnement, entre les rues St-Louis et Manseau**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une enseigne limitant le stationnement à 90 minutes sur le terrain de stationnement situé entre les rues St-Louis et Manseau.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de décembre 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

29/1/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2078**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2078 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie de la zone I02-40, une nouvelle zone industrielle I02-49 et y permettre la classe d'usages i2 (industries légères) ainsi qu'une nouvelle grille pour cette nouvelle zone industrielle I02-49 et y inclure les normes afférentes à la classe d'usages i2 et d'y autoriser, comme usage spécifique "les entrepreneurs généraux et spécialisés";

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

30/1/91 - **Avis de motion - Travaux publics en 1991**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 1 770 193 $ et un emprunt n'excédant pas 1 320 000 $ pour l'exécution de travaux publics en 1991 dans la Ville de Drummondville; la différence de 450 193 $ sera prise à même les soldes disponibles au fonds de dépenses en immobilisations.

1. Éclairage	46 300 $
2. Construction et réfection de bordures de rues	45 000
3. Construction et réfection de trottoirs de béton	747 000
4. Pavage	359 000
5. Aménagement de rues	224 700
6. Réaménagement du carrefour St-Joseph/ Laferté	115 000
7. Aménagement du stationnement sur l'ancienne voie du CP (Marchand à Cockburn)	53 500
	1 590 500 $
Honoraires professionnels	116 700
Frais de financement	62 993
DÉPENSE TOTALE:	1 770 193 $
Moins les soldes disponibles au f.d.i.	(450 193)
SOLDE À EMPRUNTER:	1 320 000 $

INITIALES DE LA MAIRESSE
24
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

31/1/91 - **Avis de motion - Entretien majeur des édifices municipaux en 1991**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 222 500 $ pour l'entretien majeur des édifices municipaux en 1991.

1. Hôtel de Ville	13 000 $
2. Centre Marcel Dionne	70 500
3. Aéroport municipal	24 000
4. Piscine St-Jean-Baptiste	83 000
	190 500 $
Honoraires professionnels	21 500
Frais de financement	10 500
TOTAL - EMPRUNT:	222 500 $

32/1/91 - **Avis de motion - Travaux d'aqueduc et d'égouts en 1991**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 125 000 $ pour l'exécution en 1991 de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la Ville de Drummondville.

1. Achat et installation de compteurs d'eau	48 000 $
2. Réfection de services d'aqueduc et d'égouts	67 000
3. Inspection télévisée du réseau d'égouts	5 000
	120 000 $
Frais de financement	5 000 $
TOTAL - EMPRUNT:	125 000 $

33/1/91 - **Adoption du règlement no. 2075 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2075 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie des zones H09-25 et C09-26, une nouvelle zone commerciale (C09-46) permettant les classes d'usages c2, c3 et c4, ainsi qu'une nouvelle grille avec des normes afférentes à ces classes d'usages.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2075 et ce de 9 heures à 19 heures le 5 février 1991.

34/1/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2093 - Assurance-responsabilité**

Lecture est donnée du règlement no. 2093 autorisant la Ville de Drummondville à prendre une assurance-responsabilité au bénéfice des élus, des fonctionnaires et des employés de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
25
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

35/1/91 - **Adoption du règlement no. 2094 - Tarifs des permis de construction**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2094 a été donné (réf: 885/12/90) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2094 concernant les tarifs des permis de construction et autres frais exigibles par le Service de l'habitation et abrogeant les règlements nos 1903 et 1970.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Félicitations (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite M. Patrice Brisebois pour sa participation au 2e championnat mondial de hockey junior et pour l'obtention d'une deuxième médaille d'or.

M. Loiselle offre de sincères félicitations aux athlètes d'élite qui se sont mérités une bourse dans le cadre du programme de soutien aux athlètes d'élite.

Le conseiller Loiselle invite toute la population à un moment de recueillement afin que les dirigeants du monde agissent avec sagesse et ce dans le but d'éviter un conflit mondial.

Envoi des comptes de taxes (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Jean-Guy Spénard informe la population sur l'implication de la TPS au niveau des services municipaux.

De plus, il avise les contribuables que les comptes de taxes sont distribués.

Félicitations (M. Pierre-Yvan Aubé)

M. Pierre-Yvan Aubé, conseiller, au nom de ses collègues du Conseil, félicite les bénévoles de l'Organisation des mesures d'urgence pour le travail accompli lors de l'embâcle sur la rivière St-François.

Le conseiller Aubé souligne le rôle de chacun des intervenants et précise les coûts dévolus à chacun.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

A) **M. Gérard Prince**
Sujet: items nos 9 et 10 de l'ordre du jour.

B) **M. Lionel Laplante**
Sujets: - mise au point
- embâcle - rivière St-François.

INITIALES DE LA MAIRESSE

26

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

A) **M. Gérard Prince**

Afin d'éviter les dossiers de dérogation mineure, l'inspecteur pourrait-il vérifier la conformité de l'implantation avant la fin des travaux?

Me Céline Trottier et M. Marc-Yves Beaulieu expliquent que la Ville songe à exiger un certificat d'implantation lors de l'érection d'une nouvelle construction.

B) **M. Lionel Laplante**

- M. Laplante mentionne que suite à son intervention du 3 décembre 1990, il a reçu une mise en demeure de M. Denis Péloquin et que s'il n'y a pas d'accusation, il est prêt à se rétracter.

- M. Laplante veut savoir quelles sont les autorités compétentes dans le dossier "Embâche sur la rivière St-François".

  Madame la mairesse, le conseiller Pierre-Yvan Aubé et M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, précisent à M. Laplante les différentes positions prises à date et celles prévues pour le printemps.

- M. Laplante veut également savoir la décision de la Ville quant à l'utilisation des terrains excédentaires.

  Madame la mairesse l'informe que lorsque les rapports d'évaluation seront déposés, le Conseil se penchera sur le dossier.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 21 janvier 1991.**

36/1/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 janvier 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
27
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 janvier 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

37/1/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

38/1/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 14 janvier 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 janvier 1991 à 19h45, et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
28
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

39/1/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 14 janvier 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Mme Madeleine Morin (remerciements)
- Ministère de l'Environnement (Site d'enfouissement de St-Nicéphore).

40/1/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 17 décembre 1990 au 21 janvier 1991; lesquels comptes totalisent la somme de 2 880 627,21 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

41/1/91 - **Protocole d'entente avec la Corporation du Centre Culturel - Subvention de 446 250 $**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. pour la gestion du Centre Culturel.

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à verser à la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. une somme de 446 250 $ à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

42/1/91 - **Tenue du Salon de l'habitation - Expo-Habitat Centre du Québec**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les organisateurs de Expo-Habitat Centre du Québec à:

1) installer temporairement une maison modulaire en façade du 570 de la rue St-Amant et ce du 15 au 28 mars 1991;

2) afficher la tenue du Salon de l'habitation et ce du 1er au 27 mars 1991;

le tout sujet à l'approbation du Service de l'habitation.

De plus, la Ville s'engage à louer des espaces dans le cadre du Salon de l'habitation organisé par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec inc.

ADOPTÉ

À 20h10, le conseiller Jean-Marie Boisvert entre et prend son siège.

43/1/91 - **Participation de la Ville au projet Québec/France 1991**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe au projet Québec/France 1991 dans le cadre du programme d'échanges d'emplois d'été dans des municipalités ou des camps de vacances.

ADOPTÉ

44/1/91 - **Adjudication d'une émission d'obligations de 6 959 000 $**

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 959 000 $;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Drummondville a reçu les 3 soumissions ci-dessous détaillées;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	LOYER
LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION INC.	98,101	570 000 $	10,00%	1992	11,0293
		633 000	10,25%	1993	
		702 000	10,25%	1994	
		780 000	10,25%	1995	
		4 274 000	10,50%	1996	
MCNEIL MANTHA INC.	98,666	570 000 $	10,25%	1992	11,1008
WOOD GUNDY INC.		633 000	10,50%	1993	
TASSÉ ET ASS. LTÉE		702 000	10,50%	1994	
RBC DOMINION		780 000	10,50%	1995	
VALEURS MOBILIÈRES INC.		4 274 000	10,75%	1996	
SCOTIA MCLEOD INC.					
RICHARDSON, GREENSHIELD DU CANADA INC.					
ALPHA CAPITAL INC.	98,21	570 000 $	10,25%	1992	11,275
MIDLAND WALWYN		633 000	10,50%	1993	
CAPITAL INC.		702 000	10,50%	1994	
		780 000	10,75%	1995	
		4 274 000	10,75%	1996	

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'émission d'obligations au montant de 6 959 000 $, de la corporation de la Ville de Drummondville, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc.

ADOPTÉ

45/1/91 - **Modification des règ. d'emprunt - Émission de 6 959 000 $**

Attendu que la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant de 6 959 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

INITIALES DE LA MAIRESSE

30

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
1113	90 300 $
1246	137 200
1272	94 000
1295	325 300
1296	17 950
1297	177 800
1301	3 965
1303	195 135
1317	17 500
1322	95 700
1323	144 300
1330	229 000
1336	32 400
1338	38 200
1339	33 600
1341	3 650
278	131 000
282	43 000
292	18 800
293	63 500
295	54 000
304	36 700
305	49 000
306	63 000
237	61 000
241	65 000
278	62 000
282	20 500
292	9 000
293	27 500
295	25 000
304	17 000
305	25 000
306	29 000
1226	30 500
1552	647 000
1553	60 000
1624	23 000
1651	97 500
1714	276 000
1897	373 700
1942	300 000
1972	43 000
1973	200 000
1974	125 000
1978	50 000
1997	205 000
2021	187 250
2038	300 000
2039	732 050
2041	125 000
2050	150 000
2056	500 000
2074	98 000
	6 959 000 $

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 6 959 000 $:

INITIALES DE LA MAIRESSE
31
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

1.- Les obligations seront datées du 19 février 1991;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse populaire Desjardins de Drummondville ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 19 août et le 19 février de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par la mairesse et la greffière. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature de la mairesse pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

46/1/91 - **Modification des règ. d'emprunt - Terme plus court**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que, pour l'emprunt au montant total de 6 959 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 237, 241, 278, 282, 292, 293, 295, 304, 305, 306, 1113, 1226, 1246, 1272, 1295, 1296, 1297, 1301, 1303, 1317, 1322, 1323, 1330, 1336, 1338, 1339, 1341, 1552, 1553, 1624, 1651, 1714, 1897, 1942, 1972, 1973, 1974, 1978, 1997, 2021, 2038, 2039, 2041, 2050, 2056 et 2074, la Ville de Drummondville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 février 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 278, 282, 292, 293, 295, 304, 305, 306, 1113, 1246, 1272, 1295, 1296, 1297, 1301, 1303, 1317, 1322, 1323, 1330, 1336, 1338, 1339, 1341, 1897, 1942, 1973, 1974, 1997, 2021, 2038, 2039, 2056 et 2074; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

47/1/91 - **Renouvellement pour un terme additionnel de 2 mois et 11 jours**

Considérant que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 8 décembre 1990, un montant de 459 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 1 307 000 $ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 278, 282, 292, 293, 295, 304, 305 et 306;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 février 1991;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

INITIALES DE LA TRÉSORIÈRE
32
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 459 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 mois et 11 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

48/1/91 - **Renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 6 jours**

Considérant que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 13 janvier 1991, un montant de 1 475 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 4 594 000 $ pour des périodes de 1 et 4 ans, en vertu des règlements numéros 237, 241, 278, 282, 292, 293, 295, 304, 305, 306, 1226, 1552, 1553, 1624, 1651 et 1714;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'oligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 février 1991;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 1 475 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 6 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

49/1/91 - **Renouvellement pour un terme additionnel de 6 mois et 22 jours**

Considérant que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 28 juillet 1990, un montant de 1 636 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 266 000 $ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 1113, 1246, 1272, 1295, 1296, 1297, 1301, 1303, 1317, 1322, 1323, 1330, 1336, 1338, 1339 et 1341;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 février 1991;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 1 636 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 6 mois et 22 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

50/1/91 - **Emprunt de 594 650 $ - Fonds de roulement**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement une somme de 594 650 $ pour des dépenses à être effectuées par la Ville et réparties comme suit:

ABROGÉE PAR RÉS. 504/7/91

1.	Service de l'administration	74 100 $
2.	Services techniques	244 000
3.	Service de la sécurité publique	74 800
4.	Service loisirs et parcs	143 750
5.	Projets spéciaux	18 000
6.	Feux de circulation boul. Lemire	40 000
		594 650 $

Ledit emprunt sera remboursable comme suit:

148 662 $ en 1991
148 662 $ en 1992
148 662 $ en 1993
148 664 $ en 1994.

ADOPTÉ

51/1/91 - **Représentation de la Ville au Conseil régional de la culture**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, et M. Bernard Loiselle, conseiller, soient autorisés à représenter la Ville de Drummondville au Conseil régional de la culture Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.

ADOPTÉ

52/1/91 - **Subvention de 700 $ - Ensemble folklorique Caktus**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 700 $ à l'Ensemble folklorique Caktus à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

53/1/91 - **Subvention de 8 000 $ - Les Jumelages et Échanges Socio-Culturels**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 8 000 $ à Les Jumelages et Échanges SocioCulturels de Drummondville Inc. et ce montant sera payable en 3 versements.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'organisme précité.

ADOPTÉ

54/1/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2078) - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement (no. 2078) amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de créer, à même une partie de la zone I02-40, une nouvelle zone industrielle I02-49 et y permettre la classe d'usages i2 (industries légères) ainsi qu'une nouvelle grille pour cette nouvelle zone industrielle I02-49 et y inclure les normes afférentes à la classe d'usages i2 et d'y autoriser, comme usage spécifique "les entrepreneurs généraux et spécialisés".

INITIALES DE LA MAIRESSE
34
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

55/1/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2095 - Travaux publics en 1991**

Lecture est donnée du règlement no. 2095 décrétant une dépense de 1 770 193 $ et un emprunt de 1 320 000 $ pour l'exécution de travaux publics en 1991 dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2095 et ce de 9 heures à 19 heures le 5 février 1991.

56/1/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2096 - Entretien des édifices municipaux**

Lecture est donnée du règlement no. 2096 décrétant un emprunt de 222 500 $ pour l'entretien majeur des édifices municipaux en 1991.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2096 et ce de 9 heures à 19 heures le 5 février 1991.

57/1/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2097 - Travaux d'égouts & d'aqueduc**

Lecture est donnée du règlement no. 2097 décrétant un emprunt de 125 000 $ pour l'exécution en 1991 de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2097 et ce de 9 heures à 19 heures le 5 février 1991.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants: A) **M. Gérald Prince**, journaliste à La Tribune.

B) **Mme Caroline Pratte**, journaliste à CJDM-FM.

A) **M. Gérald Prince**

Le Conseil a-t-il pris une décision concernant l'édifice Lauzon?

Mme Francine Ruest-Jutras l'informe qu'une entente de principe est intervenue avec le propriétaire. Les détails de la transaction seront réglés sous peu.

B) **Mme Caroline Pratte**

Qu'advient-il du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville?

La Banque et la Ville en sont venues à une entente dont les détails seront dévoilés plus tard. (Mme Francine Ruest-Jutras)

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 4 février 1991.**

58/1/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Lapointe
Greffière

Francine Ruest-Jutras
Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
36
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 février 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 4 février 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

59/2/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement no. 2078 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie de la zone I02-40, une nouvelle zone industrielle I02-49 et y permettre la classe d'usages i2 (industries légères) ainsi qu'une nouvelle grille pour cette nouvelle zone industrielle I02-49 et y inclure les normes afférentes à la classe d'usages i2 et d'y autoriser, comme usage spécifique "les entrepreneurs généraux et spécialisés".

Période de questions

Le conseiller Robert Lafrenière demande quelle rue est concernée par l'aménagement proposé.

Madame la mairesse confirme qu'il s'agit surtout du secteur de la rue Letendre dans le parc industriel régional.

INITIALES DE LA MAIRESSE
37
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

60/2/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

....
Greffière

....
Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
38
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 février 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 février 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

61/2/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

42B. Informations (M. Gilles Fontaine)

42C. Félicitations (Mme Denise Boisclair-Poirier)

42D. Déneigement (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

Proclamation - "Mois de février mois du coeur"

Madame la mairesse proclame le mois de février mois du coeur et invite la population à participer à la campagne de financement.

62/2/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 21 janvier 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

63/2/91

- **FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR LES POLICIERS (No. 1-212-001)**
  (Soumissions ouvertes le 30 JANVIER 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

1.	**MERCERIE J.V. VERRIER & FILS INC.**	pour un montant approximatif de	7 613,43 $
2.	**CHEMISE EMPIRE LTÉE**	pour un montant approximatif de	3 661,24 $
3.	**LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS**	pour un montant approximatif de	801,80 $
4.	**GANTERIE AUCLAIR INC.**	pour un montant approximatif de	1 045,00 $
5.	**E.T. COULOMBE (1990) INC.**	pour un montant approximatif de	9 908,85 $.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Comité d'école de la Polyvalente La Poudrière (appréciation);
- La Fondation Ste-Croix Inc. (remerciements).

Le conseiller Gilles Fontaine commente la lettre du comité d'école St-Étienne relativement à l'ajout d'une brigadière adulte au coin des boulevards St-Joseph et Mercure. Il informe les signataires de cette demande que lorsque les contrôleurs de feux de circulation seront en opération, le Conseil autorisera le transfert de la deuxième brigadière à l'intersection de la 119e Avenue et du boulevard St-Joseph et ce jusqu'au 30 juin 1991.

64/2/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 21 janvier au 4 février 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 1 927 066,61 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
40
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

65/2/91 - **Campagne de financement - Fondation du Québec des maladies du coeur**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fondation du Québec des maladies du coeur, section de Drummond, à tenir sa campagne de financement durant le mois de février 1991. De plus, la Ville verse une somme de 100 $ à l'organisme à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

66/2/91 - **Délégation - Congrès 91 de l'U.M.Q.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse, ainsi que Me Céline Trottier, conseillère, et MM. Jean-Guy Spénard, Gilles Fontaine, Bernard Loiselle, Jean-Marie Boisvert et Paul-André Jolin, conseillers, soient délégués au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec les 2, 3 et 4 mai 1991.

ADOPTÉ

67/2/91 - **Délégation - Congrès 91 de la F.C.M.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Robert Lafrenière, conseiller, ainsi qu'un autre membre du Conseil et/ou un cadre, soient délégués au congrès de la Fédération canadienne des municipalités du Québec qui se tiendra à St-Jean, Terre-Neuve, du 7 au 10 juin 1991.

ADOPTÉ

68/2/91 - **Délégation - Assises de l'A.Q.T.E.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que MM. Paul-André Jolin et Gilles Fontaine, conseillers, ainsi que MM. Daniel Parenteau, ingénieur municipal, et Yves Blais, surintendant à l'usine de traitement d'eau, soient autorisés à participer aux assises annuelles de l'Association québécoise des techniques de l'eau qui se tiendront à Québec du 13 au 15 mars 1991.

ADOPTÉ

69/2/91 - **Acte de rétrocession par le C.E.E.D. à la Ville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle,
appuyé par le conseiller Paul-André Jolin,
et unanimement résolu que:

1° la Ville de Drummondville accepte la renonciation du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville aux baux emphytéotiques enregistrés sous les numéros 288471 et 323924 du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Drummond, ladite renonciation étant donnée par le Syndic Yves Guay pour et au nom du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville suite à certains défauts de sa part auxdits baux emphytéotiques et à son déguerpissement des immeubles concernés;

2° la Ville de Drummondville paie la somme de 80 000 $ à la Banque Canadienne Impériale de Commerce pour obtenir mainlevée et consente à la radiation des hypothèques intervenues entre le Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville et ladite banque, enregistrées sous les numéros 288975 et 316410;

3° les susdits engagements soient et sont conditionnels à ce que la Ville ne soit tenue à aucune obligation envers des tiers qui se seraient vus consentir quelque droit que ce soit par le Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville en vertu desdits baux emphytéotiques;

INITIALES DE LA MAIRESSE
41
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

4° Me Gérard Guay, notaire, soit autorisé à préparer et rédiger tous les actes nécessaires aux fins des présentes;

5° la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville lesdits actes;

6° la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 874/12/90 du 17 décembre 1990.

ADOPTÉ

70/2/91 - **Mandat à M. Pierre Turcotte - Acquisition de terrains (P.A.A.T.)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Pierre Turcotte, évaluateur agréé, aux fins de négocier l'acquisition de terrains dans le cadre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains dans le secteur ouest de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

71/2/91 - **Mandat à la Société Biancamano Bolduc - Mise à jour du règlement de zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la Société Biancamano Bolduc aux fins d'assister le Service de l'habitation et du développement urbain dans la mise à jour du règlement de zonage de façon à le rendre conforme au plan d'urbanisme de la Ville et au schéma d'aménagement de la M.R.C.

Les honoraires maximums seront de l'ordre de 10 000 $, incluant les services d'un avocat.

ADOPTÉ

72/2/91 - **Protocole d'entente avec l'O.P.D.Q. - Réaménagement du parc St-Frédéric**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'Office de Planification et de Développement du Québec relativement au versement d'une subvention de 127 900 $ par ledit organisme pour le réaménagement du parc St-Frédéric.

ADOPTÉ

73/2/91 - **Mandat à Argeco Inc. - Travaux de réaménagement du parc St-Frédéric**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Argeco Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres, ainsi que d'assurer la surveillance des travaux de réaménagement du parc St-Frédéric. Les honoraires maximums seront de l'ordre de 22 300 $ + TPS.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

42

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

74/2/91 - **Entretien du kiosque aménagé au parc St-Frédéric**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'engage à assurer l'entretien du kiosque qui sera aménagé au parc St-Frédéric et à en assumer les coûts.

ADOPTÉ

75/2/91 - **Remboursement par anticipation d'obligations - 72 000 $**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville affecte une somme de 72 000 $ au remboursement par anticipation des obligations portant les numéros M-493, M-495, M-497, M-505, M-508, M-509, M-510, M-511, M-514, M-516, M-517, M-518, M-523, M-524, M-525, M-527, M-549, M-550, M-552, M-553, M-557, M-565, M-593, M-598, M-606, M-609, M-613, M-622, M-623, M-625, M-626, M-628, M-629, M-630, M-632, M-639, M-640, M-641, M-642, M-643, M-644, M-646, M-655, M-656, M-658, M-661, M-668, M-671, M-689, M-695, M-700, M-703, M-706, M-713, M-723, M-725, M-732, M-736, M-737, M-741, M-751, M-755, M-760, M-762, M-763, M-764, M-767, M-770, M-773, M-775, M-777 et M-780.

La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement prévu de 72 000 $ suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales pour l'émission datée du 29 mars 1971 au montant de 800 000 $.

ADOPTÉ

76/2/91 - **Mandat à Dubé & Boies, a.-g. - Description technique - Terrains secteur ouest**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins de préparer et rédiger une description technique de terrains pouvant faire l'objet d'une acquisition dans le secteur ouest de la Ville.

ADOPTÉ

77/2/91 - **Bail avec la Société du Saumon St-François Inc. - Utilisation de locaux à l'édifice T.-L.-Gauthier**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir avec la Société du Saumon St-François Inc. pour l'utilisation de locaux à l'édifice Thomas-Louis-Gauthier et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991.

ADOPTÉ

78/2/91 - **Bail avec Les Alcooliques Anonymes - Utilisation du chalet Bernier**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir avec Les Alcooliques Anonymes, section l'Intergroupe, pour l'utilisation du chalet Bernier et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991.

ADOPTÉ

79/2/91 - **Bail avec l'Association des scouts et guides de St-Pierre - Utilisation d'un local au chalet Guilbault**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir avec l'Association des scouts et guides de St-Pierre pour l'utilisation d'un local au chalet Guilbault et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991.

ADOPTÉ

80/2/91 - **Bail avec le Carrefour Ainé(e) - Vice - Utilisation d'un local au chalet Messier**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail avec le Carrefour Ainé(e) -Vice pour l'utilisation d'un local au chalet Messier et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991.

ADOPTÉ

81/2/91 - **Bail avec la Joujouthèque Inc. - Utilisation d'un local au 555 Des Écoles**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail avec la Joujouthèque Inc. pour l'utilisation d'un local au 555 Des Écoles et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991.

ADOPTÉ

82/2/91 - **Protocole d'entente avec la Chambre de Commerce - Subvention de 38 000 $**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond. De plus, la Ville verse une subvention de 38 000 $ à l'organisme pour l'année 1991.

ADOPTÉ

83/2/91 - **Protocole d'entente avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummond Sports Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummond Sports Inc. pour la tenue de la 27e édition.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
44
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

84/2/91 - **Mandat à Me Jean-François Houle - Dossier de la Cour municipale**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean-François Houle, avocat, aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans un dossier de la Cour municipale et portant le numéro CR91/0159.

ADOPTÉ

85/2/91 - **Protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympiques de Dr'Ville - Acquisition d'un tableau indicateur au stade municipal**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. relativement à l'acquisition du tableau indicateur installé au stade municipal.

ADOPTÉ

86/2/91 - **Exemption de la taxe foncière - Club du 3e Âge St-Pierre**

Attendu que le Club du 3e Âge St-Pierre désire soumettre à la Commission municipale du Québec une demande pour fins d'exemption de la taxe foncière;

Attendu que la Commission municipale du Québec consulte la Ville de Drummondville avant de se prononcer sur cette demande conformément aux prescriptions du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet au bon jugement de cette Commission et qu'il accepte d'avance sa décision concernant la demande déposée par le Club du 3e Âge St-Pierre.

ADOPTÉ

87/2/91 - **Exemption de la taxe foncière - Cercle de l'Amitié (Âge d'Or)**

Attendu que le Cercle de l'Amitié (Âge d'Or) de Drummondville-Sud Inc. désire soumettre à la Commission municipale du Québec une demande pour fins d'exemption de la taxe foncière;

Attendu que la Commission municipale du Québec consulte la Ville de Drummondville avant de se prononcer sur cette demande conformément aux prescriptions du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet au bon jugement de cette Commission et qu'il accepte d'avance sa décision concernant la demande déposée par le Cercle de l'Amitié (Âge d'or) de Drummondville-Sud Inc.

ADOPTÉ

88/2/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Opération du bar à l'O.Y.C.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du bar à l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

89/2/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Opération du pro-shop au C.M.D.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du pro-shop au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

90/2/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Opération du pro-shop à l'O.Y.C.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du pro-shop à l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

91/2/91 - **Engagement de Mme Sylvie Legendre comme agente de personnel**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que Mme Sylvie Legendre soit engagée à titre d'agente de personnel de la Ville de Drummondville à compter du 5 février 1991. Cet engagement est fait sur une base contractuelle pour une période de 2 ans et en vertu de la Loi sur les normes du travail du Québec. De plus, elle devra se conformer aux exigences du règlement no. 2034 quant au lieu de domicile.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif audit engagement.

ADOPTÉ

92/2/91 - **Nomination de M. Pierre Sylvain comme surintendant à la voie publique**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que M. Pierre Sylvain soit nommé au poste de surintendant à la voie publique, le tout selon la politique salariale et les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

De plus, il devra se conformer aux exigences du règlement no. 2034 quant au lieu de domicile.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

46

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

93/2/91 - **Subvention de 3 000 $ - Club social des employés municipaux**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse au Club social des employés municipaux de la Ville de Drummondville une subvention de 3 000 $ pour l'année 1991.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de janvier 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

94/2/91 - **Adoption d'un projet de règlement (no. 2079) - zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2079 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h2 autorisant les constructions bi et trifamiliales dans la zone H02-27 et d'ajouter les normes afférentes à cette nouvelle classe d'usages dans la grille des usages et normes de la zone concernée, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

95/2/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2098 - Affichage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2098 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux enseignes perpendiculaires aux bâtiments afin qu'elles soient comptabilisées comme étant des enseignes sur poteaux, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

96/2/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2078**

Lecture est donnée du règlement no. 2078 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie de la zone I02-40, une nouvelle zone industrielle I02-49 et y permettre la classe d'usages i2 (industries légères) ainsi qu'une nouvelle grille pour cette nouvelle zone industrielle I02-49 et y inclure les normes afférentes à la classe d'usages i2 et d'y autoriser, comme usage spécifique "les entrepreneurs généraux et spécialisés".

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2078 et ce de 9 heures à 19 heures le 6 mars 1991.

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse offre de sincères condoléances à la famille de M. Jean-Claude Lepage, homme d'utilité au Service des loisirs et parcs, décédé récemment.

Informations (M. Gilles Fontaine)

Le conseiller Gilles Fontaine rappelle à la population des secteurs visés par le règlement no. 2075 que la période d'enregistrement se tient le 5 février 1991 de 9 heures à 19 heures.

De plus, il invite les automobilistes à faire preuve de patience face aux feux de circulation du boulevard St-Joseph; les installations devant être complétées d'ici la fin de février.

Félicitations (Mme Denise Boisclair-Poirier)

La conseillère Denise Boisclair-Poirier félicite les membres de l'Ensemble folklorique Mackinaw pour la Grande Virée. Elle souligne l'originalité du spectacle offert.

Déneigement (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin fait état des dépenses engendrées par les opérations de déneigement et révèle que les coûts réels reliés à ce secteur dépassent d'environ 2% les prévisions budgétaires.

Il invite la population à profiter des différentes aires glacées qui offrent à tous de merveilleux moments en cette période hivernale.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants: A) **M. Lionel Laplante**

B) **M. Jean Dufresne**, journaliste à C.H.R.D.

A) **M. Lionel Laplante**

M. Laplante veut savoir si la Ville entend prendre sous peu sa décision dans le dossier des terrains excédentaires acquis du ministère des Transports et si la Ville peut faire preuve de tolérance quant à l'entrée charretière du 3045 boulevard St-Joseph.

Madame Francine Ruest-Jutras l'informe que le rapport d'évaluation n'a pas encore été déposé et que dès qu'il le sera, les élus se pencheront sur le dossier afin de statuer sur la vente ou non de ces immeubles.

INITIALES DE LA MAIRESSE

48

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

B) **M. Jean Dufresne**

1° Le nombre d'élus délégués au congrès de l'Union des municipalités du Québec est-il exceptionnel?

Mme Francine Ruest-Jutras rappelle que le congrès de l'U.M.Q. est le seul congrès où il y a plusieurs ateliers susceptibles d'aider les élus face aux nouvelles réglementations et celui de 1991 est des plus important compte tenu de la réforme du Ministre Ryan.

2° La Ville dévoile-t-elle des détails en rapport avec l'acquisition du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville?

Madame la mairesse résume la résolution qui mentionne les conditions d'achat par la Ville des immeubles du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville

3° Les autorités du Cégep et du Drummondville Olympique ont lancé la serviette quant à la tenue des Jeux du Québec en 1993. Est-ce la fin des démarches?

Madame la mairesse confirme que pour 1993 la Ville ne présentera pas de dossier de candidature.

4° Le rapport de la Commission municipale du Québec étant maintenant déposé au bureau du Ministre Ryan et du Conseil des Ministres et personne n'ayant été convoquée, est-ce que l'on peut présumer qu'il n'y a pas de réprimande envers qui que ce soit?

Madame la mairesse déclare que le procureur de la Ville est d'avis que l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale, dont elle fait lecture, est très clair à ce sujet. Elle ne veut cependant pas présumer des conclusions du rapport mais souhaite que le contenu soit rendu public dans sa totalité.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 18 février 1991.**

97/2/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Cajout
Greffière

Francine Ruest-Jutras
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 février 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
49
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 février 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Jean-Guy Spénard
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

98/2/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

33A. Commentaires (M. Gilles Fontaine)

33B. Tournoi International de Hockey Midget (M. Bernard Loiselle)

33C. Carnaval des Neiges (M. Bernard Loiselle)

33D. Commentaires (M. Bernard Loiselle).

ADOPTÉ

99/2/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 4 février 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 février 1991 à 19h45, et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

50

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

100/2/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 février 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

101/2/91

1- **MATÉRIEL D'ÉGOUT (No. 1-100-003)**
(Soumissions ouvertes le 6 février 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

1. **Industries Fortier Inc.** pour un montant approximatif de 24 784,22 $
2. **Excavations Tourville Inc.** pour un montant approximatif de 14 946,53 $
3. **J.U. Houle Ltée** pour un montant approximatif de 14 705,01 $.

ADOPTÉ

102/2/91

2- **MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (No. 1-100-005)**
(Soumissions ouvertes le 13 février 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

1. **J.U. Houle Ltée** pour un montant approximatif de 13 917,27 $
2. **Westburne Québec Inc.** pour un montant approximatif de 41 095,71 $
3. **Réal Huot Inc.** pour un montant approximatif de 145,35 $.

ADOPTÉ

103/2/91

3- **LOCATION DE MACHINERIE 1991**
(Soumissions ouvertes le 21 janvier 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chacun des équipements ci-après mentionnés:

1.	Niveleuse	-	**Marier et Fils Inc.**
2.	Compacteur	-	**Hébert Transport Inc.**
3.	Pelle rétro	-	**Marier et Fils Inc.**
4.	Pelle hydraulique	-	**Majeau et Fils Inc.**
5.	Tracteur avec débroussailleuse	-	-
6.	Bouteur D-4	-	**Majeau et Fils Inc.**
7.	Bouteur D-6	-	**Majeau et Fils Inc.**
8.	Bouteur D-7 avec ripper	-	**Majeau et Fils Inc.**
9.	Bouteur D-7 sans ripper	-	**Marier et Fils Inc.**

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de demandes d'aide financière et d'une lettre provenant du conseil d'administration de l'Ensemble folklorique Caktus pour des remerciements.

104/2/91 - **Mandat à Média Marcom - Programme d'aide à la relance domiciliaire**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Média Marcom, communicateurs-conseils, aux fins d'assister le Service des communications de la Ville dans la préparation d'une campagne publicitaire visant à faire connaître le programme d'aide à la relance domiciliaire.

ADOPTÉ

105/2/91 - **Protocole de services avec Drummond Sports Inc. - Entretien du gymnase et des locaux utilisés par le Drummondville Olympique**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de services à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien du gymnase et des locaux utilisés par le Drummondville Olympique, moyennant une subvention de 5 330 $.

ADOPTÉ

106/2/91 - **Protocole de services avec Drummond Sports Inc. - Entretien des équipements sportifs légers**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de services à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien des équipements sportifs légers.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
52
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

107/2/91 - **Pageant aérien le 23 juin 1991 - Spectacle Aérien International de Dr'Ville**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Spectacle Aérien International de Drummondville Inc. à:

1° tenir un pageant aérien à l'aéroport de Drummondville le 23 juin 1991;

2° effectuer des sauts en parachute les 22 et 23 juin 1991;

3° demander pour l'événement un permis à la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente de boissons alcoolisées;

le tout suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

108/2/91 - **Abrogation de la résolution no. 712/9/89 - Groupe Multina Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la résolution no. 712/9/89 du 18 septembre 1989 relative à la vente d'un terrain industriel à la compagnie Groupe Multina Inc., soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

109/2/91 - **Mandat à Jodoin & Grondin - Servitude de non-accès sur le lot 123**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Jodoin & Grondin, arpenteurs-géomètres, aux fins de préparer et rédiger la description technique de lots ou de parties de lots devant faire l'objet d'un acte de servitude de non-accès sur le lot 123 dans les quadrans sud-est et nord-ouest à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Robert-Bernard.

ADOPTÉ

110/2/91 - **Vente d'un terrain industriel - Yves F. Lauzon Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Yves F. Lauzon Inc. une partie du lot 174 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 12 007,5 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 13 février 1991 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6202), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 4,85 $ le mètre carré, soit cinquante-huit mille deux cent trente-six dollars et trente-huit cents (58 236,38 $) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Shooner et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B". La vente comprend également la bâtisse érigée sur ledit terrain, à la charge de l'acquéreur de procéder à la démolition de celle-ci et d'en assumer les coûts inhérents.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction. La présente résolution est exécutoire dès l'enregistrement et la signification de l'avis de transfert de propriété relatif à l'expropriation de l'immeuble ci-haut décrit.

ADOPTÉ

111/2/91 - **Utilisation de l'O.Y.C. - Escadron 607 Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Escadron 607 Drummondville à utiliser gratuitement l'Olympia Yvan Cournoyer à l'occasion de sa revue annuelle qui se tiendra le 18 mai 1991.

ADOPTÉ

112/2/91 - **Tenue d'une procession - Fête en l'honneur du Coeur Eucharistique de Jésus**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les responsables de la fête en l'honneur du Coeur Eucharistique de Jésus à tenir une procession, vendredi le 7 juin 1991, le tout selon un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique et selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

113/2/91 - **Acceptation du compte rendu (12/02/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 12 février 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

114/2/91 - **Acceptation du compte rendu (12/02/91) - C.C.U.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 février 1991 soit accepté, sauf la résolution numéro 91.02.06, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

115/2/91 - **Mandat à H.B.A. - Plan directeur de réaménagement des emprises des voies ferrées du C.P.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer un plan directeur de réaménagement des emprises des voies ferrées du C.P. Les honoraires maximums sont de l'ordre de 23 500 $.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

116/2/91 - **Mandat à Environnement Conseil BGA Inc. - Aménagement du parc Joly**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Environnement Conseil BGA Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux visant l'aménagement du parc Joly, phase I. Lesdits travaux sont évalués à 130 000 $ et les honoraires professionnels seront calculés selon la technique du coût d'objectif.

INITIALES DE LA MAIRESSE
54
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

117/2/91 - **Autorisation à Environnement Conseil BGA Inc. - Plan de gestion des neiges usées**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme Environnement Conseil BGA Inc. à présenter le plan de gestion des neiges usées au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

118/2/91 - **Démission de Mme Rita Maher - C.A. de l'Office Municipal d'Habitation**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la démission de Mme Rita Maher à titre de membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville.

ADOPTÉ

Les conseillers Gilles Fontaine et Jean-Marie Boisvert remercient Mme Rita Maher pour sa disponibilité et lui souhaitent bonne chance dans sa nouvelle démarche.

119/2/91 - **Nomination de Mme Madeleine Lemieux comme représentante des locataires de l'O.M.H.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que Mme Madeleine Lemieux agisse à titre de représentante des locataires au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'habitation de Drummondville.

ADOPTÉ

120/2/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Opération du bar au C.M.D.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du bar au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

121/2/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Opération du restaurant au C.M.D.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville **un protocole d'entente à intervenir** avec Drummond **Sports** Inc. pour l'opération du restaurant au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2075, 2095, 2096 et 2097

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- no. 2075 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- no. 2095 décrétant une dépense de 1 770 193 $ et un emprunt de 1 320 000 $ pour l'exécution de travaux publics en 1991;
- no. 2096 décrétant un emprunt de 222 500 $ pour l'entretien majeur des édifices municipaux en 1991;
- no. 2097 décrétant un emprunt de 125 000 $ pour l'exécution en 1991 de travaux d'égouts et d'aqueduc.

Rapport trimestriel du trésorier au 31 décembre 1990

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 31 décembre 1990.

122/2/91 - **Protocole de gestion avec le Centre communautaire de Drummondville-Sud - Résidence St-Simon (La Source)**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de gestion à intervenir avec le Centre communautaire de Drummondville-Sud inc. pour la Résidence St-Simon (La Source). Ledit protocole prévoit le versement d'une subvention de 10 000 $.

ADOPTÉ

123/2/91 - **Avis de motion d'un règlement - Certificat de localisation et/ou d'implantation**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction no. 1851 de façon à exiger un certificat de localisation et/ou d'implantation pour toute construction.

124/2/91 - **Avis de motion d'un règlement - Code de discipline (S.S.P.)**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'adoption d'un code de discipline pour les membres du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville.

125/2/91 - **Dispense de lecture - Code de discipline (S.S.P.)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement prévoyant l'adoption d'un code de discipline pour les membres du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

126/2/91 - **Avis de motion d'un règlement - Programme de revitalisation**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'adopter un programme de revitalisation pour le territoire de Drummondville ou une partie de celui-ci et de prévoir, dans le cadre de ce programme de revitalisation, un programme de crédit de taxes foncières et un programme de subvention.

INITIALES DE LA MAIRESSE
56
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

127/2/91 - **Avis de motion d'un règlement - Amende le règlement de zonage no. 1850**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement (no. 2079) amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h2 autorisant les constructions bi et trifamiliales dans la zone H02-27 et d'ajouter les normes afférentes à cette nouvelle classe d'usages dans la grille des usages et normes de la zone concernée.

128/2/91 - **Avis de motion d'un règlement - Amende le règlement d'affichage no. 1853**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement (no. 2098) amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux enseignes perpendiculaires aux bâtiments afin qu'elles soient comptabilisées comme étant des enseignes sur poteaux.

129/2/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2098**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2098 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux enseignes perpendiculaires aux bâtiments afin qu'elles soient comptabilisées comme étant des enseignes sur poteaux, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à M. Jean-Paul Lacharité, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Marie Boudreau Lacharité.

Commentaires (M. Gilles Fontaine)

Le conseiller Gilles Fontaine félicite les personnes choisies comme bénévoles de l'année à la paroisse St-Philippe, à savoir:

M. & Mme Lucien Vincent
Mme Lise Franzé
Mme Patricia Oakley.

De plus, M. Fontaine démontre sa satisfaction suite à la réception du rapport de la Commission municipale dans le dossier Cherbourg.

Félicitations (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite les organisateurs de la 27e édition du Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville qui s'est déroulé récemment et il remercie la population et les bénévoles qui ont réussi à faire de cette activité un franc succès.

Invitation

M. Bernard Loiselle invite la population à participer aux nombreuses activités qui se tiennent dans le cadre du Carnaval des Neiges et souhaite que cet événement qui vit sa deuxième édition devienne annuel.

INITIALES DE LA MAIRESSE
57
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Félicitations

M. Bernard Loiselle félicite l'Ensemble vocal de Drummondville pour le souper chantant organisé récemment.

Commentaires

M. Bernard Loiselle commente le rapport de la Commission municipale du Québec dans le dossier Cherbourg. Il précise qu'il faut retenir que la conclusion du rapport fait état que la Ville a agi dans l'intérêt des propriétaires et de l'ensemble de la population. Le seul but visé par les élus a été de préserver l'intérêt de la Ville. La réputation de la Ville a été entachée et il invite la population à redorer l'image de la Ville.

Le conseiller Jean-Guy Spénard se déclare satisfait du dénouement de l'enquête et souhaite que la clôture du dossier améliore le climat.

La conseillère Céline Trottier se dit heureuse que justice soit rendue.

Le conseiller Paul-André Jolin approuve les propos de ses collègues et compare le résultat à une eau qui redevient limpide après avoir été brouillée.

La conseillère Denise Boisclair-Poirier ne se considère pas perdante devant le résultat de l'enquête. Elle trouve également exorbitant les coûts rattachés à l'enquête.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert pour sa part se déclare satisfait du jugement et se plie de bonne grâce aux conclusions compte tenu qu'il croit à la démocratie.

Quant à elle, Madame la mairesse déclare que le rapport de la Commission municipale du Québec est une reconnaissance du style de gestion pratiqué à la Ville. De plus, elle se dit consciente que la Ville de Drummondville doit progresser et que les membres du Conseil ont été élus à cette fin.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:
A) **M. Gérard Prince**, 1942 boul. Mercure.
B) **M. Michel Côté**, Bugère Construction.
C) **M. Jean-Guy Turgeon**, A.P.C.H.Q.

A) **M. Gérard Prince**

M. Prince demande à la conseillère Denise Boisclair-Poirier ce qu'elle regrette en rapport avec le dossier Cherbourg.

Mme Denise Boisclair-Poirier déclare qu'elle n'avait aucun contrôle sur les montants dépensés pour la tenue de l'enquête de la Commission municipale du Québec. Elle donne également des exemples de collaboration avec les autres membres du Conseil.

B) **M. Michel Côté**

M. Côté félicite le Conseil pour sa politique de développement domiciliaire. Il demande aux élus de vérifier la possibilité que le programme d'aide à la construction neuve s'applique aux constructions de 50 000 $.

Madame la mairesse déclare que la suggestion sera examinée.

INITIALES DE LA MAIRESSE

58

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

C) **M. Jean-Guy Turgeon**

M. Turgeon félicite les élus pour leur initiative dans le domaine du développement domiciliaire. M. Turgeon veut connaître les différents critères d'admissibilité au programme que la Ville veut offrir.

Des réponses sont fournies aux différentes questions.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 4 mars 1991.**

130/2/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
59
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 mars 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 4 mars 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

131/3/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- Règlement no. 2079 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h2 pour la zone H02-27 et des normes afférentes à la nouvelle classe d'usages à la grille des usages et normes de la zone concernée;
- Règlement no. 2098 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux enseignes perpendiculaires aux bâtiments afin qu'elles soient comptabilisées comme étant des enseignes sur poteaux.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

INITIALES DE LA MAIRESSE
60
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

132/3/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
61
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 mars 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 mars 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

133/3/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

134/3/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 18 février 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

62

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

135/3/91

1- A) **MINIFOURGONNETTES DE POLICE, 6 CYLINDRES (No. 1-511-007)**
(Soumission ouverte le 20 février 1991)

(Le détail de cette soumission apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Bernier & Crépeau (1988) Ltée** soit retenue, au montant total de 42 045,35 $ (taxes incluses), pour l'achat de 2 minifourgonnettes, laquelle soumission étant jugée conforme.

ADOPTÉ

136/3/91

1- B) **VOITURES DE POLICE (No. 1-511-008)**
(Soumission ouverte le 20 février 1991)

(Le détail de cette soumission apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Garage Montplaisir Ltée** soit retenue, au montant total de 43 901,24 $ (taxes incluses), pour l'achat de 2 voitures Chevrolet, laquelle soumission étant jugée conforme.

ADOPTÉ

137/3/91

2- **FOURGONNETTE CUBIQUE 6 ROUES (TP-91-01)**
(Soumissions ouvertes le 27 février 1991)

Soumissionnaires	Prix TP-91-01A (Caisse en fibre de verre)	TP-91-01B (Caisse en stainless)
. LUNEAU AUTOMOBILE INC. 160 boul. St-Joseph Drummondville	31 998,56 $	-
. PINARD ET NADEAU INC. 1144 boul. St-Joseph Drummondville	32 175,00 $	31 375,00 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Luneau Automobile Inc.**, au montant de 31 998,56 $ (caisse en fibre de verre), soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait lecture aux membres du Conseil d'une lettre de M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation, annonçant le montant de l'enveloppe budgétaire attribué à Drummondville dans le cadre du Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL), soit 718 000 $.

La greffière fait également mention de lettres de remerciements provenant de différents organismes.

INITIALES DE LA MAIRESSE
63
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

138/3/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 4 février au 4 mars 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 3 997 515,90 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

139/3/91 - **Vente de pain-partage - Scouts et guides de Drummondville**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les scouts et guides de Drummondville des paroisses St-Jean-Baptiste, St-Pierre et St-Simon à procéder à la vente de pain-partage dans les rues de la Ville les 28 et 29 mars 1991.

ADOPTÉ

140/3/91 - **Campagne de financement - Société Canadienne du Cancer**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société Canadienne du Cancer à tenir sa campagne annuelle de financement durant le mois d'avril 1991. De plus, la Ville de Drummondville verse une somme de 100 $ à l'organisme à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

141/3/91 - **Contrat de location avec le Festival mondial de folklore drummond inc. - Utilisation de locaux à l'édifice Thomas-Louis-Gauthier**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire-suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location avec le Festival mondial de folklore drummond inc. pour l'utilisation de locaux à l'édifice Thomas-Louis-Gauthier et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991.

ADOPTÉ

142/3/91 - **Protocole d'entente avec le Festival mondial de folklore drummond inc. - Tenue de la 10e édition**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Festival mondial de folklore drummond inc. pour la tenue de la 10e édition.

ADOPTÉ

143/3/91 - **Reconduction du mandat de Mme Solange Lebel, et de MM. Noël Sylvain, Guy Gauthier et Claude Béland - Corporation du Centre Culturel**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville reconduise le mandat de Mme Solange Lebel et de MM. Noël Sylvain, Guy Gauthier et Claude Béland aux fins d'agir comme représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
64
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

144/3/91 - **Cotisation de 1 000 $ - Association Forestière des Cantons de l'Est Inc.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 $ à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. à titre de contribution 1991.

ADOPTÉ

145/3/91 - **Engagement de M. Mario Leclerc comme technicien en génie municipal**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Mario Leclerc soit engagé à titre de technicien en génie municipal de la Ville de Drummondville à compter du 11 mars 1991. Cet engagement est fait sur une base contractuelle pour une période de 2 ans et en vertu de la Loi sur les normes du travail du Québec. De plus, M. Leclerc devra se conformer aux exigences du règlement no. 2034 quant au lieu de domicile.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif audit engagement.

ADOPTÉ

146/3/91 - **Caution de 150 000 $ - Comité des Activités et Loisirs socio-culturels de St-Pierre Inc.**

Attendu que le Centre communautaire St-Pierre a développé au fil des ans des activités communautaires dans son secteur;

Attendu que les directeurs du Centre communautaire St-Pierre jugent primordial de procéder à l'agrandissement du centre actuel de façon à répondre aux besoins accrus de la population;

Attendu que la Ville de Drummondville désire appuyer les bénévoles qui s'impliquent dans le développement communautaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Comité des Activités et Loisirs socio-culturels de St-Pierre Inc. pour le remboursement d'une somme de 150 000 $ à la Caisse populaire St-Pierre.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ce dossier, le tout sujet à l'approbation des autorités gouvernementales.

ADOPTÉ

147/3/91 - **Caution de 345 000 $ - Centre communautaire Drummondville-Sud Inc.**

Attendu que la Ville de Drummondville juge important que la population du secteur sud de la Ville jouisse des mêmes équipements communautaires que ceux installés ailleurs sur son territoire;

Attendu que de nombreux bénévoles s'impliquent dans le dossier pour l'implantation d'un centre communautaire;

Attendu que les bénévoles se sont regroupés en corporation maintenant connue sous le nom de "Centre communautaire Drummondville-Sud Inc.";

Attendu que ladite corporation est prête à procéder à l'acquisition d'un immeuble qui servira de centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Centre communautaire Drummondville-Sud Inc. pour le remboursement d'une somme de 345 000 $ à la Caisse populaire Desjardins de Drummondville.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ce dossier, le tout sujet à l'approbation des autorités gouvernementales.

ADOPTÉ

148/3/91 - **Mandat à Me Manon Adam - Régularisation des titres du secteur St-Joseph**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Manon Adam, notaire, aux fins de préparer et rédiger les actes suivants:

1) Vente par la Succession J. Esdras Dumaine à la Ville de Drummondville d'une partie du lot 148 du cadastre du Canton de Grantham (1,00 $);

2) Vente par l'Oeuvre et la Fabrique de la paroisse St-Frédéric de Drummondville à la Ville de Drummondville d'une partie du lot 148 du cadastre du Canton de Grantham (1,00 $);

3) Actes de corrections à intervenir entre l'Oeuvre et la Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Grantham et la Ville de Drummondville relatifs à:

   a) l'enregistrement 91088, 1er et 2 paragraphes, et affectant une partie du lot 148 du cadastre du Canton de Grantham;
   b) l'enregistrement 91088, 2e et 3e paragraphes, et affectant une partie du lot 149-12 du cadastre du Canton de Grantham;
   c) l'enregistrement 91088, 2e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-13 du cadastre du Canton de Grantham;
   d) l'enregistrement 91088, 2e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-14 du cadastre du Canton de Grantham;
   e) l'enregistrement 91088, 3e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-15 du cadastre du Canton de Grantham;
   f) l'enregistrement 91088, 3e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-16 du cadastre du Canton de Grantham;
   g) l'enregistrement 91088, 3e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-17 du cadastre du Canton de Grantham;
   h) l'enregistrement 91088, 3e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-18 du cadastre du Canton de Grantham;
   i) l'enregistrement 91088, 3e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-19 du cadastre du Canton de Grantham;
   j) l'enregistrement 91088, 3e paragraphe, et affectant une partie du lot 149-20 du cadastre du Canton de Grantham.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

66

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

149/3/91 - **Bail de location - Société d'Agriculture**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir avec la Société d'Agriculture du District de Drummond pour la location et l'entretien des terrains, bâtisses et accessoires de la Ville sur les lots 126-2-4 et 126-2-5 du cadastre du Canton de Grantham pour la période du 1er avril au 30 novembre 1991.

ADOPTÉ

150/3/91 - **Demande d'un permis d'alcool - Club de Baseball Les Olympiques**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. à solliciter auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec un permis pour la vente de boissons alcoolisées et leur consommation dans les gradins du stade municipal et ce pour la saison de baseball 1991.

ADOPTÉ

151/3/91 - **Protocole d'entente - Tournoi Invitation des Vétérans de Dr'Ville-Sud**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Le Tournoi Invitation des Vétérans de Drummondville-Sud Inc. relativement à l'utilisation d'heures de glace à l'Olympia Yvan Cournoyer durant la période du 1er au 14 avril 1991.

ADOPTÉ

152/3/91 - **Appui - Club Super Joie du Centre Hospitalier Georges Frédéric**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par le Club Super Joie du Centre Hospitalier Georges Frédéric au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

153/3/91 - **Acceptation du procès-verbal (19/2/91) - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

154/3/91 - **Nomination de M. André Allaire - Membre du C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que M. André Allaire soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant du secteur commercial, et ce pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
67
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

155/3/91 - **Acceptation du compte rendu (20/2/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 20 février 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

156/3/91 - **Installation d'enseignes limitant le stationnement à 90 minutes - terrain de stationnement St-Laurent**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes limitant le stationnement à 90 minutes dans le terrain de stationnement St-Laurent.

ADOPTÉ

157/3/91 - **Installation de parcomètres - rue St-Jean, côté nord**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des parcomètres sur la rue St-Jean, côté nord, entre la rue St-Albert et la sortie du stationnement du marché public située près de l'édifice Thomas-Louis-Gauthier.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de février 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

158/3/91 - **Tenue de la marche du pardon - vendredi saint le 29 mars 1991**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la tenue de la marche du pardon vendredi saint le 29 mars 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires et suivant un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique de la Ville.

ADOPTÉ

159/3/91 - **Utilisation du Centre Marcel Dionne (21/4/91) - Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Chevaliers de Colomb de Drummondville à tenir une activité au Centre Marcel Dionne le 21 avril 1991, le tout après entente avec le directeur du service concerné.

ADOPTÉ

160/3/91 - **Comportement hydraulique de la rivière St-François**

Attendu qu'en décembre 1990, compte tenu de la température, le ministère de l'Environnement, l'Hydro-Québec et les représentants des municipalités de Drummondville et de St-Charles de Drummond ont dû décréter une situation d'urgence et prendre les moyens nécessaires afin d'éviter le débordement de la rivière St-François;

INITIALES DE LA MAIRESSE
68
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Attendu que l'arrivée du printemps 1991 laisse présager certains risques supplémentaires compte tenu de la situation déjà vécue en période hivernale;

Attendu que toute situation d'urgence décrétée par l'évolution de la rivière crée de l'insécurité chez les citoyens dont les propriétés longent ladite rivière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec afin qu'une étude de comportement hydraulique de la rivière St-François soit réalisée dans les plus brefs délais dans le but de prévenir les inondations.

ADOPTÉ

161/3/91 - **Subvention de 450 $ - Maison des Femmes de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 450 $ à la Maison des Femmes de Drummondville à titre de subvention pour l'organisation de la Journée Internationale des Femmes qui se tiendra le 8 mars 1991.

ADOPTÉ

162/3/91 - **Appui - Recyclage Orford Inc.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet d'implantation d'une usine de désencrage présenté par la compagnie Recyclage Orford Inc.

Cet appui est cependant conditionnel à la signature d'une entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et Recyclage Orford Inc. quant aux coûts de capitalisation et d'opération à être assumés par ladite compagnie, le tout en conformité avec le programme d'assainissement des eaux usées du gouvernement du Québec.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents en autant que toutes les approbations requises auront été obtenues.

ADOPTÉ

163/3/91 - **Adoption du règlement no. 2079 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2079 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h2 pour la zone H02-27 et des normes afférentes à la nouvelle classe d'usages à la grille des usages et normes de la zone concernée.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2079 et ce de 9 heures à 19 heures le 26 mars 1991.

164/3/91 - **Adoption du règlement no. 2098 - Affichage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2098 a été donné (réf: 128/2/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2098 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux enseignes perpendiculaires aux bâtiments afin qu'elles soient comptabilisées comme étant des enseignes sur poteaux.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2098 et ce de 9 heures à 19 heures le 12 mars 1991.

165/3/91 - **Adoption du règlement no. 2106 - Code de discipline (S.S.P.)**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2106 a été donné (réf: 124/2/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2106 sur la discipline interne des membres du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

166/3/91 - **Adoption du règlement no. 2107 - Programme de revitalisation**

Lecture est donnée du règlement no. 2107 décrétant un programme de revitalisation, une subvention et un crédit de taxe pour les constructions neuves en 1991.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

70

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Informations des membres du Conseil

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à Mme Renée Bellefeuille, secrétaire à la Société de Développement Économique de Drummondville, à l'occasion du décès de son père, M. Sarto Bellefeuille.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: **M. Denis Leblanc**, 1290 boul. Mercure.

Sujets: 1° Compteurs d'eau
2° Conteneurs
3° Agente de personnel.

1° M. Leblanc veut savoir quand les propriétaires de commerces finiront de payer les compteurs d'eau?

M. Gérald Lapierre, d.g.a., explique le principe de location et à quoi servent les argents perçus.

2° Lors de l'implantation des conteneurs, il avait été dit que les contribuables paieraient durant une certaine période, combien reste-t-il de temps?

Mme Francine Ruest-Jutras précise qu'il s'agit de la dernière année.

3° La politique de la Ville prévoit-elle l'embauche d'un adjoint à chaque directeur? M. Leblanc fait référence à l'engagement d'une agente de personnel.

Madame la mairesse explique pourquoi la Ville a procédé à l'embauche d'une agente de personnel et précise qu'il s'agit d'un poste contractuel d'une durée de 2 ans.

M. Leblanc veut connaître le salaire de l'agente et du technicien.

Madame le mairesse déclare que les salaires sont de 33 000 $ et de 27 000 $.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 18 mars 1991.**

167/3/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Legault
Greffière

Francine Ruest-Jutras
Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
71
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 mars 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 mars 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

168/3/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

29A. Souhaits (Me Céline Trottier)
29B. Commentaires (Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

169/3/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 4 mars 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 mars 1991 à 19h45, et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

42

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

170/3/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 mars 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

171/3/91

A) **PLAQUES D'ALUMINIUM POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (NO. 1-100-015)**
(Soumissions ouvertes le 13 mars 1991)

(Le détail de ces soumissions apparait à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

- **Aluminium Dufresne Inc.** pour un montant total approximatif de: 8 027,95 $
- **Martech Signalisation Inc.** pour un montant total approximatif de: 2 822,26 $.

ADOPTÉ

172/3/91

B) **MATÉRIEL DIVERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (NO. 1-100-016)**
(Soumissions ouvertes le 13 mars 1991)

(Le détail de ces soumissions apparait à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

- **Aluminium Dufresne Inc.** pour un montant total approximatif de: 11 462,22 $
- **Martech Signalisation Inc.** pour un montant total approximatif de: 14 343,31 $
- **3M Canada Inc.** pour un montant total approximatif de: 978,12 $
- **Signalisation S.M. Inc.** pour un montant total approximatif de: 5 414,99 $.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception d'une lettre provenant de la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover concernant la desserte policière.

173/3/91 - **Subvention de 100 $ - Fondation canadienne de la fibrose kystique**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 $ à la Fondation canadienne de la fibrose kystique à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

174/3/91 - **Subvention de 2 500 $ - Groupe de Soutien aux Jeunes Entrepreneurs**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 500 $ au Groupe de Soutien aux Jeunes Entrepreneurs à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

175/3/91 - **Subvention de 500 $ - Association des Écrivains du Centre du Québec**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 $ à l'Association des Écrivains du Centre du Québec pour le prix offert par la Ville de Drummondville dans le cadre du concours littéraire 1991.

ADOPTÉ

176/3/91 - **Installation d'une enseigne (aéroport) - Cercle de Fermières de St-Nicéphore**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Cercle de Fermières de St-Nicéphore à installer une enseigne sur le terrain de l'aéroport de Drummondville pour la période du 15 avril au 6 mai 1991 afin d'annoncer son exposition artisanale, le tout conformément à la réglementation en vigueur dans la municipalité de St-Nicéphore.

ADOPTÉ

177/3/91 - **Campagne de financement - Centre Social Louis Braille Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Social Louis Braille Inc. à tenir sa campagne annuelle de financement au cours du mois d'avril 1991.

ADOPTÉ

178/3/91 - **Convention avec le V.Q.A. - Contribution de 31 300 $**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec le Village Québécois d'Antan Inc., prévoyant une contribution financière de la Ville de 31 300 $ pour la promotion publicitaire du Village en 1991.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

64

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

179/3/91 - **Autorisation de signatures - Demandes dans le cadre du programme Défi 1991**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière et le trésorier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents aux demandes présentées dans le cadre du programme Défi 1991.

ADOPTÉ

180/3/91 - **Utilisation du parc St-Frédéric - Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges à tenir une activité au parc St-Frédéric les 21, 22 et 23 mars 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

181/3/91 - **Participation de la Ville au projet d'insertion au travail des personnes vivant avec une déficience intellectuelle**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe au programme d'intégration au travail des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

ADOPTÉ

182/3/91 - **Appui - Association de paralysie cérébrale du Québec inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement de la part de la Ville.

ADOPTÉ

183/3/91 - **Appui - Amitié Tournesol Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par Amitié Tournesol Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement de la part de la Ville.

ADOPTÉ

184/3/91 - **Renouvellement du mandat de M. Guy Gauthier - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle le mandat de M. Guy Gauthier au sein du Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant du secteur institutionnel, et ce pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
75
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

185/3/91 - **Mandat à Les Consultants Falardeau et Ass. - Feux de circulation**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Consultants Falardeau & Associés Ltée, spécialistes en feux de circulation, aux fins de procéder à la synchronisation des feux de circulation sur le boulevard St-Joseph, entre la 110e Avenue et la 123e Avenue. Les honoraires maximums sont fixés à 9 000 $. (Montant forfaitaire)

ADOPTÉ

186/3/91 - **Mandat à M. Yves Noël, a.g. - Immeubles du C.E.E.D.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de l'arpenteur-géomètre Yves Noël aux fins de préparer et rédiger la description technique des immeubles faisant l'objet d'une rétrocession par le Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville.

ADOPTÉ

187/3/91 - **Mandat à Environnement Conseil BGA Inc. - Réaménagement du parc Ste-Thérèse**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Environnement Conseil BGA Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réaménagement du parc Ste-Thérèse.

ADOPTÉ

188/3/91 - **Acceptation du compte rendu (7/3/91) - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mars 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

189/3/91 - **Acceptation du compte rendu (13/3/91) - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

190/3/91 - **Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que M. Pierre-Yvan Aubé soit nommé maire suppléant pour la période du 18 mars 1991 au 15 juillet 1991.

ADOPTÉ

Madame la mairesse remercie M. Bernard Loiselle pour sa disponibilité.

INITIALES DE LA MAIRESSE

16

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2078 et 2098

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- no. 2078 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- no. 2098 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853.

191/3/91 - **Appui à l'U.M.Q. - Partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités**

Attendu que suite à la crise scolaire du printemps 90, le premier ministre s'engageait par décret, le 30 mai 1990, à tenir des assises Québec-municipalités;

Attendu que ces assises devaient être l'occasion de discuter d'un nouveau partage des responsabilités avec les municipalités et conclure avec elles les arrangements appropriés, notamment quant aux aspects financiers et fiscaux;

Attendu que le 14 décembre 1990, le gouvernement a manqué à son engagement en soumettant unilatéralement aux municipalités des factures totalisant un minimum de 477 millions;

Attendu que ce délestage de comptes à payer impose un fardeau fiscal intolérable sur l'impôt foncier du contribuable;

Attendu que ces propositions sont inacceptables et inapplicables;

Attendu qu'il est impératif que le gouvernement reprenne le dialogue avec le monde municipal sur la base d'un véritable partenariat;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu que:

1° le Conseil de la Ville de Drummondville rejette la proposition gouvernementale déposée le 14 décembre 1990 à la table Québec-municipalités;

2° le Conseil de la Ville de Drummondville demande au premier ministre du Québec de respecter son engagement du 30 mai dernier et de tenir de véritables assises Québec-municipalités;

3° le Conseil de la Ville de Drummondville donne son appui à l'Union des municipalités du Québec dans son refus des propositions.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé tout en appuyant la proposition, se dit convaincu qu'il faut forcer les municipalités de plus de 5 000 habitants à se créer un corps de police.

192/3/91 - **Mandat à Me Jean Prince - Requête en nullité (Jalem Inc.)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean Prince, avocat, aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans l'action directe en nullité qui oppose la Ville de Drummondville à Jalem Inc.

ADOPTÉ

Madame la mairesse fait le point sur le dossier.

193/3/91 - **Terrains pour fins de parc dans le Boisé Messier**

Amendée par rés. 777/11/91

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte certains terrains offerts par les propriétaires du Boisé Messier et devant servir à des fins de parc, le tout tel que montré au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Les promoteurs seront invités à soumettre d'autres propositions pour combler le 10% de superficie exigible en vertu de la réglementation municipale.

ADOPTÉ

194/3/91 - **Acceptation du rapport "B" - Dossier du 12 février 1991**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville entérine le rapport "B" préparé par le directeur adjoint du Service de la sécurité publique en date du 12 février 1991 et les recommandations qui y sont contenues.

Madame la mairesse demande le vote sur la proposition.

Votent POUR

M. Paul-André Jolin
M. Robert Lafrenière
M. Jean-Guy Spénard
M. Pierre-Yvan Aubé
M. Jean-Marie Boisvert
Mme Denise Boisclair-Poirier
M. Bernard Loiselle
Me Céline Trottier
M. Gilles Fontaine

Vote CONTRE

La résolution est donc déclarée adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

195/3/91 - **Mandat à Dubé & Boies - Description technique (rues Giroux et Michaud)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins de procéder à la description technique des rues Giroux et Michaud et au cadastre de ces dernières.

ADOPTÉ

196/3/91 - **Avis de motion d'un règlement - Travaux d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur une partie des rues Giroux et Michaud**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 262 000 $ et un emprunt n'excédant pas 129 086 $ pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur une partie des rues Giroux et Michaud, la différence de 132 914 $ devant être prise à même les soldes disponibles prévus aux règlements nos 1898 et 1900.

INITIALES DE LA MAIRESSE
78
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

1.	Aqueduc	48 960,00 $
2.	Égout domestique	25 990,00
3.	Égout pluvial	54 290,00
4.	Fossé	8 232,00
5.	Travaux de voirie	53 100,00
6.	Travaux divers	37 000,00
Total des travaux		227 572,00 $
Frais contingents		34 428,00
DÉPENSE TOTALE:		262 000,00 $
Moins les soldes disponibles aux règlements 1898 et 1900		(132 914,00)
SOLDE À EMPRUNTER:		129 086,00 $

197/3/91 - **Avis de motion d'un règlement - Entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Charles de Drummond**

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Drummondville et la municipalité de St-Charles de Drummond afin de permettre la création d'une régie intermunicipale relativement aux loisirs, sports, activités de plein air et autres exercés à la Cité des Loisirs et au site Kounak.

198/3/91 - **Avis de motion d'un règlement - Amende le règlement no. 2107**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 4 du règlement no. 2107 (programme de revitalisation), de manière à ajouter aux taxes foncières générales qui y sont prévues, les taxes foncières spéciales.

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à:

- M. Jacques Hince, capitaine à la division des enquêtes au Service de la sécurité publique, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Albert Thibeault;
- Mme Nicole Fontaine, employée au Centre d'Information Documentaire Côme St-Germain, à l'occasion du décès de sa belle-mère, Mme Claire St-Yves Fontaine.

Félicitations **(Mme Francine Ruest-Jutras)**

Madame la mairesse félicite M. François Chabot, technicien de laboratoire à l'usine de traitement d'eau, pour l'obtention d'un 2e prix lors de la présentation d'un projet sur le manganèse à Drummondville.

Défi à l'entreprise **(M. Bernard Loiselle)**

Le conseiller Bernard Loiselle félicite l'équipe formée d'employés municipaux qui a remporté le trophée du Défi à l'entreprise.

Félicitations **(Me Céline Trottier)**

La conseillère Céline Trottier félicite le Club Radio Amateur de Drummondville à l'occasion de son 25e anniversaire de fondation et remercie M. Gérard Pitre et son équipe pour le montage réalisé sur les communications.

INITIALES DE LA MAIRESSE
79
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Félicitations **(M. Paul-André Jolin)**

Le conseiller Paul-André Jolin réitère les félicitations du Conseil à l'égard de M. François Chabot.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: **M. Denis Leblanc,** 1295 boul. Mercure.

Sujet: Questions sur les items 19 et 21 de l'ordre du jour.

Item 19

La Ville ne possède-t-elle pas, au sein de son organisation, les ressources nécessaires pour synchroniser les feux de circulation? La Ville a-t-elle réalisé un comptage de circulation sur le boulevard St-Joseph?

Madame la mairesse rappelle aux personnes présentes qu'il s'agit toujours d'un travail effectué par une firme spécialisée.

M. Gérald Lapierre complète l'information et confirme que la circulation a été évaluée.

Item 21

Le projet d'aménagement du parc Ste-Thérèse prévoit quel genre de travaux?

Le conseiller Bernard Loiselle explique le projet.

M. Leblanc demande si la Ville a l'intention d'aménager le parc Girouard?

La conseillère Céline Trottier rappelle que le parc Girouard connaît des problèmes de drainage et que certaines activités se tiennent à cet endroit.

M. Leblanc demande quand le secteur sud aura sa piscine?

Madame la mairesse dit que le Conseil y songe, que des plans sont prêts, mais que la priorité a été accordée au centre communautaire compte tenu des besoins du secteur.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 2 avril 1991.**

199/3/91 **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière   Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
80
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 avril 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 avril 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

200/4/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

35B. Félicitations (Bernard Loiselle)

35C. Information - Stationnement sur les pistes cyclables (Pierre-Yvan Aubé)

35D. Transport en commun (Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

201/4/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 18 mars 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
91
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Présentation des états financiers de la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville

M. J.-Bruno Smith, à titre de président de la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville, présente aux élus municipaux les états financiers de ladite corporation, lesquels états financiers démontrent un surplus de 2 523,00 $.

M. Smith remercie tous les intervenants aux activités du 175e anniversaire, les membres du conseil d'administration, la Ville de Drummondville, les gouvernements du Canada et du Québec, les commanditaires, les bénévoles et la population qui a répondu à l'invitation du comité organisateur.

Madame la mairesse offre de sincères félicitations à M. J.-Bruno Smith, à titre de président des fêtes, et à son conseil d'administration qui ont su rendre les drummondvillois fiers de leur ville et de leurs ancêtres.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

202/4/91

1- **CAMIONNETTE "PICK UP" 4 x 2, CABINE RÉGULIÈRE (TP-91-04)**
(Soumissions ouvertes le 6 mars 1991)

Soumissionnaires	Prix
. BERNIER & CREPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	13 587,54 $
. PINARD & NADEAU INC. 1144 boul. St-Joseph Drummondville	16 250,00 $
. LUNEAU AUTOMOBILE INC. 160 boulevard St-Joseph Drummondville	15 853,68 $

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Bernier & Crépeau Ltée** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

203/4/91

2- **QUAI FLOTTANT - AÉROPORT MUNICIPAL**
(Soumissions sur invitation)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de **Paradis Lawrence & Associés**, au montant de 12 579,87 $ (taxes incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

204/4/91

3- **SYSTÈME D'ENREGISTREMENT - COUR MUNICIPALE**
(Soumissions ouvertes le 14 mars 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

INITIALES DE LA MAIRESSE
82
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Sonotechnique P.J.L. Inc.**, au montant de 4 616,62 $ (taxes incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

205/4/91

4- **TRACTEUR À JARDIN (TONDEUSE) - No. 1-511-019**
(Soumission ouverte le 14 mars 1991)

(Le détail de cette soumission apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Aubin & St-Pierre Inc.**, au montant de 13 071,72 $ (taxes incluses) - Option "A", soit retenue, laquelle soumission étant jugée conforme.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. (remerciements)
- Ministère de l'Environnement (versement d'une subvention de 93 750 $ - travaux prévus en vue de dégager l'embâcle sur la rivière St-François)
- Corporation municipale de St-Nicéphore (utilisation des pinces de survie de la Ville)

206/4/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 4 mars au 2 avril 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 2 713 166,00 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

207/4/91 - **Appui - Parrainage Civique Drummond Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par Parrainage Civique Drummond Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement de la part de la Ville.

ADOPTÉ

208/4/91 - **Permis - Loi sur les pesticides et ses règlements**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville formule une demande de renouvellement de permis auprès du ministère de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements.

M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document afférent.

ADOPTÉ

209/4/91 - **Protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympiques - Stade municipal**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. pour l'entretien et l'utilisation du stade municipal durant la saison 1991.

ADOPTÉ

210/4/91 - **Protocole d'entente avec la Sidac Alain Limoges et Fondation Héritage Canada (Programme Rues principales)**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Sidac Alain Limoges de Drummondville et la Fondation Héritage Canada pour la réalisation du programme Rues principales.

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier se retire compte tenu de l'implication de Bell Canada.

211/4/91 - **Annulation de servitude - Lot 168-112**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte d'annulation de servitude à intervenir entre Bell Canada, Hydro-Québec, Mme Carole Raymond et M. Luc Benoit. Ladite annulation de servitude affecte le lot 168-112 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

Mme Denise Boisclair-Poirier reprend son siège.

212/4/91 - **Installation d'un module sur le terrain du Centre Marcel Dionne - Exporama Drummond Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les organisateurs de Exporama Drummond Inc. à installer un module Astro Liner sur le terrain du Centre Marcel Dionne du côté de la rue Corriveau et ce pour la période du 13 au 20 mai 1991.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

84

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

213/4/91 - **Utilisation du parc Michaud - Agents de la paix de Établissement Drummond**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les agents de la paix de Établissement Drummond à utiliser le terrain de balle du parc Michaud pour leur tournoi annuel les 1er et 2 juin 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

214/4/91 - **Appui à la Ville de Jonquière - Modification au Code de la Route**

Considérant qu'actuellement le Code de la sécurité routière défend le virage à droite sur un feu rouge contrairement à ce qui prévaut dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis;

Considérant qu'une étude complétée en décembre 1987 pour le compte du bureau des économies d'énergie du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et intitulée "Possibilité d'implantation d'une politique de virage à droite sur feu rouge" a fait le point sur cette question;

Considérant que l'étude mentionnée plus haut fait ressortir que les arguments défavorables à une telle politique sont très faibles et que les avantages en sont certains;

Considérant que le principal avantage de l'implantation d'une politique de virage à droite sur feu rouge au Québec serait l'uniformisation de la réglementation routière;

Considérant que la réduction des délais, l'économie d'énergie, la diminution de certains polluants, l'augmentation de la capacité à certaines intersections, l'élimination de ce facteur d'irritabilité des conducteurs de véhicules sont autant d'arguments favorables à l'implantation d'une telle politique au Québec;

Considérant que la maturité des québécois ne peut être mise en cause face à cette question;

Considérant qu'un autre avantage certain d'une telle politique réside dans le faible coût de son implantation comparativement à d'autres mesures de gestion et de traitement de la circulation;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que:

1° demande soit faite auprès du ministre des Transports du Québec, M. Sam Elkas, à l'effet de modifier le Code de la route du Québec et de permettre les virages à droite sur feu rouge, tout en prévoyant des dispositifs techniques assurant la sécurité des personnes souffrant d'un handicap visuel;

2° copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

215/4/91 - **Annulation de soldes disponibles aux règlements d'emprunt autorisés**

Attendu que la Ville de Drummondville n'aura pas besoin d'emprunter les soldes des règlements d'emprunt autorisés et approuvés, dont le détail apparaît ci-après, parce que les travaux prévus auxdits règlements ont été, soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

INITIALES DE LA MAIRESSE
85
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
et unanimement résolu:

Que la Ville de Drummondville annule le solde des règlements apparaissant à la colonne "Solde à annuler" dans le bloc ci-dessous et représentant la partie non-empruntée de chacun des règlements d'emprunt mentionnés ci-après:

Règlement	Description	Solde à annuler
1941	Élargissement du boulevard St-Joseph (honoraires professionnels)	450 000 $
2038	Construction d'un réservoir d'eau potable dans le parc industriel régional	1 400 000 $
		1 850 000 $.

ADOPTÉ

216/4/91 - **Mandat à HBA - Travaux d'infrastructures (rues Giroux et Michaud)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans et devis pour l'exécution des travaux d'infrastructures sur une partie des rues Michaud et Giroux et de présenter lesdits plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation. Les honoraires professionnels seront défrayés à même le budget d'opération.

ADOPTÉ

217/4/91 - **Mandat à Alain David & Ass. - Évaluation d'un terrain (angle Lemire/Marchand)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'évaluateurs agréés Alain David & Associés aux fins d'évaluer un terrain sis et situé à l'angle du boulevard Lemire et de la rue Marchand.

ADOPTÉ

218/4/91 - **Mandat à Argeco Inc. - Travaux à la piscine St-Jean-Baptiste**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Argeco Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de restauration du bassin et de la promenade de la piscine St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

219/4/91 - **Mandat à Me Hélène Lupien - Correction de certains vices de titres sur une partie du lot 174**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Hélène Lupien, notaire, aux fins de préparer et rédiger les actes de corrections nécessaires à la chaîne des titres sur une partie du lot 174 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

INITIALES DE LA MAIRESSE
86
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

220/4/91 - **Acceptation du compte rendu (20/3/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 20 mars 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

221/4/91 - **Installation d'arrêts toutes directions - Angle Hériot/Cockburn**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des arrêts toutes directions à l'intersection des rues Hériot et Cockburn.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé suggère que le dossier des intersections à arrêts multiples soit réévalué.

222/4/91 - **Subventions de déneigement - Stationnements privés**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde les subventions suivantes à certains organismes privés pour le déneigement de leurs stationnements pour la période se terminant le 31 décembre 1991:

Organismes	1er versement (15 mars 1991)	2° versement (15 décembre 1991)
Benoit & Frère	309,00 $	309,00 $
Canadian Tire	1 294,00	1 294,00
Centre Récréatif St-Jean-Baptiste	588,00	588,00
Centre Récréatif St-Jean-Baptiste	1 181,00	1 181,00
Église St-Georges	440,00	440,00
Fabrique Christ-Roi	715,00	715,00
Fabrique St-Pie X	2 288,00	2 289,00
Fabrique St-Joseph	2 894,00	2 895,00
Fabrique St-Jean-Baptiste	684,00	683,00
Fabrique St-Simon	1 233,00	1,233,00
Fabrique Ste-Thérèse	357,00	357,00
Fabrique St-Pierre & St-Paul	2 407,00	2 406,00
Fabrique St-Philippe	1 785,00	1 785,00
	16 175,00 $	16 175,00 $

Total des subventions: 32 350,00 $

ADOPTÉ

223/4/91 - **Abolition du poste de lieutenant aux incendies**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville abolisse le poste de lieutenant aux incendies au Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
87
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

224/4/91 - **Engagement de 2 policiers à l'essai**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que Messieurs Réjean Blouin et René Gélinas soient engagés à titre de policiers à l'essai au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, conformément à la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., et que la date d'affectation de M. Réjean Blouin soit le 3 avril 1991 et que celle de M. René Gélinas soit le 7 avril 1991.

De plus, Messieurs Réjean Blouin et René Gélinas devront s'engager à demeurer à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville, le tout tel que prévu au règlement no. 2034.

ADOPTÉ

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2079

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2079 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de mars 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

225/4/91 - **Items 27A. et 27B. retirés de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que les items 27A. et 27B. soient retirés de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

226/4/91 - **Subvention de 1 300 $ - Association du hockey mineur**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 300 $ à l'Association du hockey mineur à titre de subvention pour l'année 1991.

ADOPTÉ

227/4/91 - **Acceptation du rapport A1-91 (8/2/91) - Suspension**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville entérine le rapport A1-91 du directeur du Service de la sécurité publique daté du 8 février 1991, recommandant une suspension pour la personne nommée audit rapport.

ADOPTÉ

228/4/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2099 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

INITIALES DE LA MAIRESSE
88
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

1° QUE le projet de règlement no. 2099 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h3 (4 à 12 logements) dans la zone H09-44 et d'y abolir la classe d'usages h4, de modifier certaines normes à la grille des usages et normes de la zone H09-44 qui sont relatives aux structures permises pour les classes d'usages h1 (unifamilial) et h2 (bi et trifamilial), d'y ajouter la classe d'usages h3 (4 à 12 logements) ainsi que les normes afférentes à cette classe, d'y abolir la classe d'usages h4 et d'ajouter une disposition spéciale, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

229/4/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2100 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2100 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de créer un nouvel article (5.1.7) relativement à la symétrie des bâtiments et de permettre à l'article 8.1.4.2 l'usage "entreposage" avec certaines conditions, pour des industries localisées dans des zones d'habitation, de modifier l'article 5.1.2.1.6 afin d'imposer de nouvelles normes relatives à la pose d'antennes paraboliques dans les zones d'habitation, de permettre à l'article 5.1.2.2.2 les salons d'esthétique comme usage accessoire à l'habitation et de modifier l'article 5.4.2.1 pour ajouter les kiosques comme usage accessoire aux parcs et espaces verts, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

230/4/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2101 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2101 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux marges latérales à la grille des usages et normes de la zone P03-19, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

231/4/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2102 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

INITIALES DE LA MAIRESSE
89
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

1° QUE le projet de règlement no. 2102 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'ajouter à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, comme usage spécifiquement inclus, "Bureau de Revenu Canada, Douanes et Assises" et ce, dans un bâtiment avec structure isolée, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

232/4/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2104 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2104 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à quarante-cinq (45) mètres carrés la norme de superficie d'implantation de bâtiment pour la classe d'usages h1 avec structures jumelée et contiguë à la grille des usages et normes de la zone H08-41, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

233/4/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2108**

Lecture est donnée du règlement no. 2108 modifiant l'article 4 du règlement no. 2107 de manière à ajouter aux taxes foncières générales qui y sont prévues, les taxes foncières spéciales.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

234/4/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2110**

Lecture est donnée du règlement no. 2110 décrétant une dépense de 262 000 $ et un emprunt de 129 086 $ pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur une partie des rues Giroux et Michaud.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2110 et ce de 9 heures à 19 heures le 9 avril 1991.

INITIALES DE LA MAIRESSE
90
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom des élus municipaux et des employés de la Ville de Drummondville, offre de sincères condoléances à M. Réal Dumont, employé au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son père, M. Almonzo Dumont.

Félicitations (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite le club de hockey Les Voltigeurs pour sa nomination à titre d'Organisation de l'Année dans le circuit Courteau.

M. Loiselle invite la population à encourager l'équipe locale.

Information - Stationnement (pistes cyclables) (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé rappelle à la population que le stationnement est interdit dans les zones de pistes cyclables.

Le conseiller Paul-André Jolin, pour sa part, demande que le Service de la sécurité publique apporte une attention particulière au bruit causé par les motos.

235/4/91

Le conseiller Jean-Marie Boisvert propose que le service actuel du transport en commun soit maintenu pour les 2 prochaines semaines afin de permettre l'étude des résultats obtenus suite au nouvel horaire en vigueur depuis janvier 1991.

Le conseiller Jean-Guy Spénard appuie cette proposition.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:
A) **M. Jean Dufresne,** journaliste à CHRD.
B) **M. Denis Paquin**
C) **M. Denis Leblanc.**

A) **M. Jean Dufresne**

1° La Ville de Drummondville répondra-t-elle à l'ultimatum de la municipalité de St-Charles dans le dossier de la Cité des Loisirs?

Mme Jutras confirme que le procureur de St-Charles a fait part à la Ville de certaines interrogations qui ne sont pas les motifs soulevés par le maire de St-Charles.

2° Le poste de lieutenant aux incendies aboli ce soir était occupé par qui?

Mme Jutras précise que le poste était occupé par M. Cyril McMahon, lequel a quitté le 31 décembre 1990.

3° Qui est visé par le rapport A1-91?

Madame la mairesse déclare qu'il n'est pas dans la politique de la Ville de divulguer le nom des employés sous le coup d'une mesure disciplinaire.

INITIALES DE LA MAIRESSE
91
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

B) **M. Denis Paquin**

Le Conseil a-t-il statué sur l'utilisation des sols contaminés qui ont servi à l'emprise des voies ferrées?

Madame la mairesse confirme que les ingénieurs étudient les soumissions et feront leurs recommandations.

C) **M. Denis Leblanc**

La résolution entérinant le rapport A1-91 ne mentionne pas le nom de l'employé.

Madame la mairesse mentionne qu'il s'agit de la façon habituelle de procéder.

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé déclare qu'il s'objectera toujours à l'identification des employés faisant l'objet de mesures disciplinaires.

M. Leblanc est d'avis que le Conseil a agi vite dans le dossier de congédiement du policier Lampron.

M. Leblanc félicite le corps policier pour le travail accompli lors d'une intervention à son commerce.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 15 avril 1991.**

236/4/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Coyolet
Greffière

Francine Revest Jutras
Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
92
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 avril 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 15 avril 1991 à 20h25, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

237/4/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

27A. Nettoyage des rues et pistes cyclables (M. Bernard Loiselle)

27B. Information (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

Proclamation - "Semaine de la presse hebdomadaire régionale"

Madame la mairesse proclame la semaine du 14 au 20 avril 1991 "Semaine de la presse hebdomadaire régionale".

Proclamation - "Semaine des travaux publics municipaux"

Madame la mairesse proclame la semaine du 28 avril au 4 mai 1991 "Semaine des travaux publics municipaux".

INITIALES DE LA MAIRESSE
93
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

238/4/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 avril 1991**

Attendu que les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

239/4/91

1- **NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES (TP-91-03)**
(Soumissions ouvertes le 3 avril 1991)

Soumissionnaires	Prix
. COMBUSTION A.C. INC. 3195 Gendron - C.P. 88 Ste-Rosalie	2 849,41 $
. ÉQUIPEMENT DE COMBUSTION IDÉAL LTÉE 1030 Des Chaillons Sherbrooke	4 595,65 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Combustion A.C. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

240/4/91

2- **PEINTURE 1991 (TP-91-05)**
(Soumissions ouvertes le 27 mars 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour les items ci-après mentionnés:

- **Courchesne & Fils (2328-1587 Québec Inc.)**	: - garage municipal	9 287,60 $
	- chalet St-Simon	642,00
	- parc La Roche-sur-Yon	909,50
		10 839,10 $
- **Brunelle et Frères (1987) Inc.**	: - chalet tennis Woodyatt & 2 ponts	4 536,00 $
	- chalet piscine Ste-Thérèse, (kiosque)	4 220,00
	- chalet Frank-Gougeon et lamp.	1 476,00
	- chalet piscine Woodyatt, salle mécanique	1 177,00
	- chalet piscine St-Jean-Baptiste, salle mécanique	1 177,00
		12 586,00 $
- **G. & L. Vadeboncoeur Inc.**	: - poste de police	5 583,26 $
	- hôtel de ville	2 172,10
	- Centre d'inf. docum. C.S.G.	2 515,90
	- Olympia Yvan Cournoyer	6 179,25
	- chalet St-Philippe	508,25
	- chalet Messier	866,70
	- parc Guilbault, lampadaires	262,15
	- chalet piscine Frigon	347,75
		18 435,36 $

INITIALES DE LA MAIRESSE
94
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

- **Sablage et peinture Beaulac:**	- aéroport municipal	2 824,80 $
	- parc Godbout, poteaux et fixtures	513,60
		3 338,40 $.

ADOPTÉ

241/4/91

3- **ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION (TP-91-06)**
(Soumission ouverte le 10 avril 1991)

Soumissionnaire	Prix
. COMMUNICATION SERVICES (C.S.) INC. 4195 boulevard Industriel Sherbrooke	1 284,00 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Communication Services (C.S.) Inc.** soit retenue, laquelle soumission étant jugée conforme.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Signataires d'une pétition (installation de poubelles dans les environs de la Polyvalente Marie-Rivier)
- Comité organisateur du congrès de l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (remerciements)
- Comité organisateur de la Semaine de la déficience intellectuelle 1991 (remerciements)
- Les Jumelages et Échanges socio-culturels de Drummondville Inc. (remerciements).

Dépôt des états financiers 1990

M. Jean-Guy Spénard, président du Comité des finances, résume le rapport financier 1990 qui démontre un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 858 820 $. Il commente les états financiers en précisant les recettes, les déboursés et les pourcentages affectés.

Il remercie tous les membres du Conseil, le personnel cadre et tous les employés municipaux pour les résultats obtenus.

242/4/91 - **Nomination des vérificateurs pour 1991**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme Verrier Paquin Hébert, comptables agréés, soient retenus à titre de vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'année 1991.

ADOPTÉ

243/4/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis aux 410 - 440 Mousseau**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé aux 410 - 440 Mousseau;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre la conservation de la remise existante dont la superficie est supérieure à celle prescrite à la réglementation;

INITIALES DE LA MAIRESSE
95
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que le requérant a acheté la propriété située aux 410 - 440 Mousseau en 1986;

Considérant que lors de l'achat, la remise était existante;

Considérant que la remise aurait été construite entre le moment de la construction de multiplex soit en 1984 et l'achat conclu en 1986;

Considérant qu'à cette époque, c'était le règlement de zonage no. 1400 qui s'appliquait;

Considérant que le règlement no. 1400 permettait une telle grandeur de remise;

Considérant que l'ancien propriétaire n'a jamais demandé de permis, donc nous ne pouvons établir un droit acquis pour ladite remise;

Considérant que le bâtiment accessoire sous étude n'a aucun droit acquis, donc doit respecter la réglementation en vigueur aujourd'hui;

Considérant que le règlement de zonage actuel (no. 1850) permet une grandeur maximale de vingt mètres carrés (20 m.c.);

Considérant que la remise existante a une superficie de trente-huit mètres carrés (38 m.c.);

Considérant qu'en réduisant la remise existante de trente-huit mètres carrés (38 m.c.) à vingt mètres carrés (20 m.c.), on cause un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas préjudice au droit de propriété des voisins;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 410 - 440 Mousseau afin de permettre au requérant de conserver la remise actuelle de trente-huit mètres carrés (38 m.c.).

ADOPTÉ

244/4/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis au 600 boulevard St-Joseph**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 600 boulevard St-Joseph;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une cage d'escalier dans la marge latérale avant rue Bousquet;

Considérant que, suite à une inspection, le ministère du Travail a exigé qu'un escalier de secours soit installé pour évacuer, si besoin, la salle Royale du second étage;

Considérant que, selon l'architecte du projet, le seul endroit adéquat pour installer la cage de cet escalier serait le long du mur existant face à la rue Bousquet;

Considérant que l'agrandissement projeté pour réaliser la cage d'escalier emmuré serait donc localisé dans la marge latérale avant sur la rue Bousquet;

Considérant que la marge de recul exigée sur la rue Bousquet est de dix mètres (10 m);

INITIALES DE LA MAIRESSE
96
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que le bâtiment existant empiète déjà dans la marge de recul sur la rue Bousquet de deux virgule quatre-vingt-dix-sept mètres (2,97 m), ce qui représente une marge de sept virgule zéro trois mètres (7,03 m);

Considérant que la cage d'escalier doit, selon les exigences du Code national du bâtiment, avoir une largeur extérieure minimale de deux virgule trois mètres (2,3 m);

Considérant qu'en tenant compte de cette exigence, la marge de recul prescrite de dix mètres (10 m) passerait à quatre virgule huit mètres (4,8 m);

Considérant que cette dérogation ne causerait pas préjudice aux droits de propriété des voisins;

Considérant que le requérant est dans l'impossibilité de se conformer;

Considérant que la dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 600 boulevard St-Joseph afin de permettre une diminution de la marge de recul prescrite de dix mètres (10 m) à quatre virgule huit mètres (4,8 m) sur la rue Bousquet afin d'y permettre l'installation d'une cage d'escalier.

ADOPTÉ

245/4/91 - **Tenue d'un marchethon (2/6/91) - Scouts et guides du Grand Drummondville**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les scouts et guides du Grand Drummondville à tenir leur marchethon annuel, dimanche le 2 juin 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

246/4/91 - **Appui au projet d'informatisation des opérations du Centre d'information documentaire Côme St-Germain**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet d'informatisation des opérations du Centre d'information documentaire Côme St-Germain dans le cadre du programme d'aide financière aux équipements culturels du ministère des Affaires culturelles.

Participation de la Ville:	33 750,00 $
Participation du MAC :	101,250,00 $.

ADOPTÉ

247/4/91 - **Autorisation à M. Pierre Meunier - Informatisation au Centre d'information documentaire Côme St-Germain**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Pierre Meunier à agir comme interlocuteur officiel auprès du ministère des Affaires culturelles dans le cadre du programme d'aide financière aux équipements culturels dudit ministère.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
97
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

248/4/91 - **Subvention de 4 000 $ - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 4 000 $ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'organisation et la tenue des fêtes de la St-Jean-Baptiste 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

De plus, la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site des activités.

ADOPTÉ

249/4/91 - **Représentantes de la Ville - Programme Rues principales**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que Mesdames Francine Ruest-Jutras, mairesse, Denise Boisclair-Poirier et Céline Trottier, conseillères, agissent à titre de représentantes de la Ville de Drummondville au sein du conseil d'administration d'une corporation à être formée pour la gestion du programme Rues principales.

ADOPTÉ

250/4/91 - **Engagement de M. Denis Jauron comme urbaniste intermédiaire**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Denis Jauron soit engagé à titre d'urbaniste intermédiaire de la Ville de Drummondville à compter du 29 avril 1991. Cet engagement est fait sur une base contractuelle pour une période minimale de 9 mois et en vertu de la Loi sur les normes du travail du Québec. De plus, M. Denis Jauron devra se conformer aux exigences du règlement no. 2034 quant au lieu de domicile.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif audit engagement.

ADOPTÉ

251/4/91 - **Acceptation des états financiers 1990 de l'O.M.H.D.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1990.

ADOPTÉ

252/4/91 - **Acceptation du compte rendu (26/3/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 26 mars 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

98

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

253/4/91 - **Acceptation du compte rendu (10/4/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 10 avril 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

254/4/91 - **Acceptation du nouvel horaire du Service de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'horaire du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soit modifié de la façon suivante et ce à compter du 6 mai 1991:

les lundi, mardi et mercredi	:	6h50 à 19h00
les jeudi et vendredi	:	6h50 à 22h00
le samedi	:	8h00 à 18h00

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit toute résolution précédente relative à l'horaire dudit service.

ADOPTÉ

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2110

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2110 décrétant une dépense de 262 000 $ et un emprunt de 129 086 $ pour l'exécution de travaux d'infrastructures sur une partie des rues Giroux et Michaud.

255/4/91 - **Acte de cession entre Gestion Carmen Mondou Inc. et la Ville (rues 167-126, -127 et -128 Grantham)**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession de terrains à intervenir entre Gestion Carmen Mondou Inc. et la Ville de Drummondville, incluant les installations, équipements et accessoires des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux. Lesdits terrains sont connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham comme étant les lots 167-126, -127 et -128.

Ladite cession est consentie à titre gratuit et fait suite à une convention signée entre les parties le 14 mai 1987 devant Me Louis Morin, notaire.

ADOPTÉ

256/4/91 - **Appui - Association des personnes handicapées de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association des personnes handicapées de Drummondville inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement de la part de la Ville.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
99
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

257/4/91 - **Emprunt de 22 930 $ au fonds de roulement**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise une dépense de 22 930 $ à même son fonds de roulement pour des travaux d'entretien des édifices; ladite somme sera remboursable comme suit:

7 643,33 $ en 1991
7 643,33 $ en 1992
7 643,34 $ en 1993.

ADOPTÉ

258/4/91 - **Utilisation du stationnement du C.M.D. - École de conduite Tecnic**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimenent résolu que la Ville de Drummondville autorise l'École de conduite Tecnic à utiliser le stationnement du Centre Marcel Dionne pour dispenser des cours en circuit fermé, le tout selon un horaire approuvé par le directeur du Centre Marcel Dionne. De plus, l'École de conduite Tecnic s'engage à dégager la Ville de Drummondville de toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation desdits lieux.

ADOPTÉ

259/4/91 - **Utilisation du stationnement de l'O.Y.C. (21 et 23 mai) - Association Moto-Tourisme Drummond**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association Moto-Tourisme Drummond Inc. à utiliser le stationnement de l'Olympia Yvan Cournoyer les 21 et 23 mai 1991, entre 18h30 et 21h00, dans le cadre de la Semaine de réadaptation des motocyclistes, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. De plus, l'Association Moto-Tourisme Drummond Inc. s'engage à dégager la Ville de toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation desdits lieux.

ADOPTÉ

260/4/91 - **Utilisation du stationnement de l'O.Y.C. (25 et 26 mai) - Association Moto-Tourisme Drummond**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association Moto-Tourisme Drummond Inc. à utiliser le stationnement de l'Olympia Yvan Cournoyer les 25 et 26 mai, ou les 1er et 2 juin 1991, pour des cours de moto-pro, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. De plus, l'Association Moto-Tourisme Drummond Inc. s'engage à dégager la Ville de toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation desdits lieux.

ADOPTÉ

261/4/91 - **Tenue du Rendez-vous du vélo 91 le 26 mai - Club des Cyclophiles**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club des Cyclophiles de Drummondville à tenir le Rendez-vous du vélo 91 le 26 mai 1991, selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

100

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

262/4/91 - **Avis de motion du règlement no. 2099 - Zonage**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h3 (4 à 12 logements) dans la zone H09-44 et d'y abolir la classe d'usages h4, de modifier certaines normes à la grille des usages et normes de la zone H09-44 qui sont relatives aux structures permises pour les classes d'usages h1 (unifamilial) et h2 (bi et trifamilial), d'y ajouter la classe d'usages h3 (4 à 12 logements) ainsi que les normes afférentes à cette classe, d'y abolir la classe d'usages h4 et d'ajouter une disposition spéciale pour les zones H09-44 et C09-45.

263/4/91 - **Avis de motion du règlement no. 2100 - Zonage**

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de créer un nouvel article relatif à la symétrie des bâtiments pour les classes d'usages "habitation", de permettre l'usage "entreposage" avec certaines conditions pour des industries localisées dans des zones d'habitation, de modifier l'article 5.1.2.1.6 afin d'imposer de nouvelles normes relatives à la pose d'antennes paraboliques dans les zones d'habitation, de permettre les salons d'esthétique comme usage accessoire à l'habitation et d'ajouter les kiosques comme usage accessoire aux parcs et espaces verts.

264/4/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2100**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2100 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de créer un nouvel article relatif à la symétrie des bâtiments pour les classes d'usages "habitation", de permettre l'usage "entreposage" avec certaines conditions pour des industries localisées dans des zones d'habitation, de modifier l'article 5.1.2.1.6 afin d'imposer de nouvelles normes relatives à la pose d'antennes paraboliques dans les zones d'habitation, de permettre les salons d'esthétique comme usage accessoire à l'habitation et d'ajouter les kiosques comme usage accessoire aux parcs et espaces verts, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

265/4/91 - **Avis de motion du règlement no. 2101 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier certaines dispositions à la grille des usages et normes pour la zone P03-19 afin d'y permettre une marge latérale zéro (0) et les marges latérales totales à cinq mètres (5 m).

266/4/91 - **Avis de motion du règlement no. 2102 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'ajouter à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, comme usage spécifiquement inclus, "Bureau de Revenu Canada, Douanes et Assises" et ce dans un bâtiment avec structure isolée.

267/4/91 - **Avis de motion du règlement no. 2104 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à 45 mètres carrés la norme de superficie d'implantation de bâtiment pour la classe d'usages h1 avec structures jumelée et contiguë à la grille des usages et normes de la zone H08-41.

INITIALES DE LA MAIRESSE
101
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à:

- la famille de M. Hervé Cloutier, ex-conseiller municipal de la Ville de Drummondville;
- M. Wilfrid Dumoulin, employé au Centre Marcel Dionne, et M. Pierre Marchand, employé au Service des loisirs, à l'occasion du décès de leur père et beau-père, M. Arthur Dumoulin;
- la famille de M. Jean Charpentier, ex-maire de la Municipalité de St-Nicéphore;
- M. Jean-Guy Spénard, conseiller municipal, à l'occasion du décès de sa belle-soeur, Mme Roberte Gervais.

Nettoyage des rues et pistes cyclables (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle informe la population que le nettoyage des rues est commencé et où il existe des pistes cyclables, le travail est fait en priorité de façon à éviter les accidents qui seraient dus à la chaussée.

Le conseiller Paul-André Jolin, pour sa part, précise que la Ville a engagé un sous-traitant afin d'accélérer le service de nettoyage des rues.

Information (M. Paul-André Jolin)

De plus, M. Jolin souligne que l'opération de nettoyage du réseau d'aqueduc est commencée et invite les gens à faire couler l'eau un peu avant l'utilisation.

Le conseiller Jolin informe la population que le centre de transbordement situé sur la rue Rhéa à Grantham-Ouest est maintenant accessible le samedi de 8 heures à midi.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: **M. Denis Leblanc**

  Sujets:
  1° Déficit de l'O.M.H.
  2° Compteur d'eau, conteneur
  3° Ex-poste de lieutenant aux incendies.

- M. Leblanc veut connaître le déficit de l'O.M.H.

  Le conseiller Gilles Fontaine précise qu'il s'agit d'un déficit de 1 467 400 $.

- M. Leblanc s'interroge sur la durée de vie d'un compteur et sur le coût facturé annuellement.

  Madame la mairesse et M. Gérald Lapierre, d.g.a., transmettent l'information à M. Leblanc.

- M. Leblanc veut savoir si les nouveaux propriétaires auront à défrayer le coût du conteneur.

  M. Gérald Lapierre, d.g.a., précise que le contrat avec la compagnie Récupération Cascades Inc. est d'une durée de 5 ans et se termine début 1992. Des ajustements seront faits en tenant compte des circonstances particulières.

- M. Leblanc demande pourquoi M. Cyrille McMahon est parti?

  Madame la mairesse mentionne qu'il a pris sa retraite.

INITIALES DE LA MAIRESSE

102

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Madame la mairesse souligne la possibilité qu'une séance spéciale se tienne le 22 avril 1991 à 18h00.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 6 mai 1991.**

268/4/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
103
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 avril 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 22 avril 1991 à 18h00, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

269/4/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

270/4/91 - **Amendement au règlement no. 2095 (cédule "A")**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le règlement no. 2095 soit amendé de façon à remplacer la cédule "A" dudit règlement par une nouvelle cédule plus détaillée. De plus, l'article 4 du règlement no. 2095 est modifié en changeant les termes "fonds de dépenses en immobilisations" par "fonds général".

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
104
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

271/4/91 - **Mandat à HBA - Travaux de réfection de la cheminée du C.M.D.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réfection de la cheminée du Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

272/4/91 - **Mandat à Laurent Joyal, arch. - Travaux de réfection de la toiture du garage municipal**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Laurent Joyal, architecte, aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réfection de la toiture du garage municipal.

ADOPTÉ

273/4/91 - **Congédiement du sergent-détective Jean-Louis McMahon**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
et résolu:

1° QUE le Conseil de la Ville de Drummondville entérine la suspension du sergent-détective Jean-Louis McMahon du Service de la sécurité publique de la Ville, telle que recommandée par le directeur dudit Service en date du 11 mars 1991, le tout à toutes fins que de droit;

2° QUE Monsieur Jean-Louis McMahon soit et est congédié définitivement à compter de la présente.

Madame la mairesse demande le vote sur la proposition.

Votent POUR	Votent CONTRE
M. Paul-André Jolin	Mme Denise Boisclair-Poirier
M. Jean-Guy Spénard	M. Robert Lafrenière
M. Pierre-Yvan Aubé	M. Jean-Marie Boisvert
M. Bernard Loiselle	
Me Céline Trottier	
M. Gilles Fontaine	

La résolution est déclarée adoptée majoritairement.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

274/4/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Cazvert
Greffière

Madame Ruest Jutras
Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
165
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 mai 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 6 mai 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général

- Secrétaire:

Me Claude Proulx, assistant-greffier.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

L'assistant-greffier récite la prière.

275/5/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlements suivants:

- règlement no. 2099 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h3 dans la zone H09-44, d'y abolir la classe d'usages h4 et de modifier certaines normes à la grille des usages et normes des zones H09-44 et C09-45;
- règlement no. 2100 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de créer un nouvel article (5.1.7) relativement à la symétrie des bâtiments et de permettre à l'article 8.1.4.2 l'usage "entreposage" avec certaines conditions, pour des industries localisées dans des zones d'habitation, de modifier l'article 5.1.2.1.6 relatif à la pose d'antennes paraboliques dans les zones d'habitation, de permettre à l'article 5.1.2.2.2 les salons d'esthétique comme usage accessoire à l'habitation et de modifier l'article 5.4.2.1 pour ajouter les kiosques comme usage accessoire aux parcs et espaces verts;

INITIALES DE LA MAIRESSE

106

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

- règlement no. 2101 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux marges latérales à la grille des usages et normes de la zone P03-19;
- règlement no. 2102 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'ajouter à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, comme usage spécifiquement inclus, "Bureau de Revenu Canada, Douanes et Assises" et ce, dans un bâtiment avec structure isolée;
- règlement no. 2104 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à quarante-cinq (45) mètres carrés la norme de superficie d'implantation de bâtiment pour la classe d'usages h1 avec structures jumelée et contiguë à la grille des usages et normes de la zone H08-41.

Période de questions

Aucune personne présente ne poste de questions.

276/5/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Assistant-greffier.

.....
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 mai 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
107
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 mai 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Me Claude Proulx, assistant-greffier.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

L'assistant-greffier récite la prière.

277/5/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

51A. Réévaluation du dossier Jacques Lampron (M. Robert Lafrenière)

51B. Information (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

Proclamation - "Mois de l'environnement"

Madame la mairesse proclame le mois de mai "Mois de l'environnement" et invite la population à contribuer encore davantage à l'amélioration de notre environnement collectif.

Proclamation - "Semaine du respect de la loi"

Madame la mairesse proclame la semaine du 5 au 11 mai 1991 "Semaine du respect de la loi".

INITIALES DE LA MAIRESSE
108
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Proclamation - "Semaine de la police"

Madame la mairesse proclame la semaine du 12 au 18 mai 1991 "Semaine de la police" et invite la population à oeuvrer conjointement avec les forces policières.

Dépôt de requêtes

Avant de procéder à l'ordre du jour, Madame la mairesse invite les personnes ayant des documents à déposer, à le faire immédiatement.

Mme Georgette Paulhus dépose trois requêtes. Ces requêtes portent sur le transport en commun et les personnes âgées. Elle suggère également au Comité du transport en commun de s'adjoindre des personnes du milieu afin de tenir compte de leurs recommandations pour améliorer le service et la sécurité des usagers.

278/5/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 15 avril 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 avril 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

279/5/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 22 avril 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 avril 1991 à 18h00, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

280/5/91

1- **OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE (1er mai 1991 au 30 avril 1993)**
(Soumission ouverte le 1er mai 1991)

Soumissionnaire: MME SOLANGE PICOTIN
(Le Royaume des petits chiens de luxe)
660 boulevard St-Joseph Ouest
Drummondville

Prix: - **Coûts payables par les propriétaires d'animaux:**

. Prix annuel des licences pour chiens: 15,00 $
. Frais pour cueillette d'un chien errant: 15,00 $
. Frais d'euthanasie d'un animal: 10,00 $
. Frais d'euthanasie de plusieurs petits animaux: 8,00 $ par animal
. Frais de garde d'un animal: 5,00 $ par jour

- **Coûts payables par la Ville:**

. Frais de cueillette d'animaux morts:
- moufettes: 20,00 $
- tout autre animal: 15,00 $
. Montants forfaitaires: - mai 1991 à avril 1992 : 3 500 $
- mai 1992 à avril 1993 : 3 500 $

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de **Mme Solange Picotin (Le Royaume des petits chiens de luxe)** soit acceptée.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec le soumissionnaire.

ADOPTÉ

281/5/91

2- **FOURNITURE D'ASPHALTE ROUTIER (no. 1-324-026)**
(Soumissions ouvertes le 24 avril 1991)

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
. ASPHALTE DRUMMOND INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	83 549,88 $ (36,15 $/t.m.)
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	82 972,08 $ (35,90 $/t.m.)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Centre du Québec)**, soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

282/5/91

3- **RÉFECTION - PISCINE DU PARC ST-JEAN-BAPTISTE**
(Soumissions ouvertes le 1er mai 1991)

Soumissionnaires	Prix
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	74 990,00 $
. CIMENT PROJETÉ & PISCINES ORLÉANS INC. 1675 Chemin Royal, Saint-Pierre Ile d'Orléans	99 985,00 $
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	87 324,00 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Émile Fugère Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

110

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

283/5/91

4- **AMÉNAGEMENT DE LA PHASE I DU PARC JOLY**
(Soumissions ouvertes le 1er mai 1991)

Soumissionnaires	Prix
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 5900 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	216 097,20 $
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	248 200,00 $
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	221 959,00 $
. LAMBERT & GRENIER INC. Sortie 191, rue Transcanadienne 1244, Chemin 4 - Saisons N.D. Bon-Conseil	228 500,86 $
. EXCAVATIONS F. MAJEAU & FILS INC. 970 St-Jean Drummondville	177 687,62 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le contrat soit et est adjugé à **Excavation F. Majeau et Fils Inc.**, en soustrayant du montant total de la soumission les travaux de plantation (13 321,00 $), le mobilier urbain (3 690,50 $) et l'équipement récréatif (9 546,90 $), plus la TPS (1 859,09 $), pour un contrat global de 149 270,13 $, et que les sommes nécessaires au paiement de ce contrat soient et sont prises à même le fonds de parc.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

L'assistant-greffier fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Comité organisateur de la Journée internationale des femmes (remerciements)
- La famille Joyal (remerciements)
- Le Mouvement Albatros 04 (remerciements)
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond (projet de train à grande vitesse et gare intermodale)
- La Garderie à Tire d'Aile Inc. (vente de vieilles choses dans la cour de la garderie)
- M. Pierre Bélisle, curé de la paroisse St-Simon (remerciements)
- Utilisateurs du Service du transport en commun (remarques et suggestions).

284/5/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 2 avril au 1er mai 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 3 173 150,45 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

285/5/91 - **Emprunt de 6 000 $ au fonds de roulement**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise un emprunt de 6 000 $ au fonds de roulement pour l'éclairage du jeu de pétanque du parc Mathieu. Ladite somme sera remboursable sur une période de 3 ans, à savoir:

2 000,00 $ en 1992
2 000,00 $ en 1993
2 000,00 $ en 1994.

ADOPTÉ

286/5/91 - **Appui - Association du Québec pour Enfants avec Problèmes Auditifs**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association du Québec pour Enfants avec Problèmes Auditifs auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la Ville.

ADOPTÉ

287/5/91 - **Appui - Association des parents d'enfants handicapés**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association des parents d'enfants handicapés du Centre du Québec auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la Ville.

ADOPTÉ

288/5/91 - **Utilisation du chalet et du parc Poirier - Club des Cyclophiles**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club des Cyclophiles à utiliser le parc Poirier et le chalet y érigé durant la période estivale 1991.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'organisme précité.

ADOPTÉ

289/5/91 - **Utilisation du parc Milette - Église Baptiste de la Foi**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les représentants de l'Église Baptiste de la Foi à tenir leur pique-nique annuel au parc Milette le 30 juin 1991 ou, en cas de pluie, le 7 juillet 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

290/5/91 - **Utilisation du parc St-Étienne - Club de Pétanque de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Pétanque de Drummondville Inc. à utiliser le parc St-Étienne pour un tournoi les 15 et 16 juin 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

291/5/91 - **Tenue d'un défilé à bicyclette - Garderie À Tire d'Aile Inc.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Garderie À Tire d'Aile Inc. à tenir un défilé à bicyclette le 17 mai 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

292/5/91 - **Tenue d'un défilé - Garderie Grand-Mère Douceur**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Garderie Grand-Mère Douceur à tenir un défilé dans les rues de la Ville le 14 mai 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

293/5/91 - **Utilisation du parc Woodyatt (30 juin 1991) - Réunion familiale**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'usage du parc Woodyatt le 30 juin 1991 pour une réunion familiale, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

294/5/91 - **Compétition d'athlétisme au parc St-J.-Baptiste - Collège St-Bernard**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Collège St-Bernard à tenir une compétition d'athlétisme à la piste du parc St-Jean-Baptiste les 29 et 30 juin 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé s'abstient de voter en mentionnant qu'il s'agit de son employeur.

ADOPTÉ

295/5/91 - **Autorisation au D.O. - Tournoi de baseball Pee-Wee aux parcs Celanese et Messier**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Drummondville Olympique à tenir son tournoi de baseball Pee-Wee aux parcs Celanese et Messier du 13 au 24 juin 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

296/5/91 - **Reconnaissance de divers organismes**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec les organismes suivants:

- Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc.
- Le Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc.
- Le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc.
- Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.
- La Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc.

et à verser les subventions prévues à chacun des protocoles.

ADOPTÉ

297/5/91 - **Protocole d'entente avec Les Loisirs St-Joseph de Drummondville - Entretien du terrain de tennis St-Joseph**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. pour l'entretien du terrain de tennis St-Joseph.

ADOPTÉ

298/5/91 - **Protocole d'entente avec le C.R.S.J.B. - Entretien de certains parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'entretien de certains parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉ

299/5/91 - **Protocole d'entente avec le C.R.S.J.B. - Entretien des terrains de tennis et du terrain de balle Ste-Marie**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'entretien des terrains de tennis et du terrain de balle Ste-Marie.

ADOPTÉ

300/5/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Terrains de soccer**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien des terrains de soccer.

ADOPTÉ

301/5/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Terrains de balle Celanese et Messier**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien des terrains de balle Celanese et Messier.

ADOPTÉ

302/5/91 - **Protocole d'entente avec Transport Diligence Inc. - Opération du service de transport adapté pour personnes handicapées**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Transport Diligence Inc. relativement à l'opération du service de transport adapté pour personnes handicapées pour l'année 1991.

ADOPTÉ

303/5/91 - **Autorisation à SBCS Experts-Conseils Inc. - Présentation de plans au ministère de l'Environnement (Collectivité du Boisé Messier)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme SBCS Experts-Conseils Inc. à présenter au ministère de l'Environnement du Québec pour approbation les plans des travaux prévus au projet Collectivité du Boisé Messier (phase 2).

ADOPTÉ

304/5/91 - **Autorisation à SBCS Experts-Conseils Inc. - Surveillance des travaux (Collectivité du Boisé Messier)**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme SBCS Experts-Conseils Inc. à effectuer la surveillance des travaux prévus au projet Collectivité du Boisé Messier (phase 2). Les honoraires seront remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ

305/5/91 - **Mandat à Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Travaux de réfection de rues (règ. no. 2095)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réfection des rues suivantes:

. Lindsay (Marchand à Des Forges)
. Marchand (St-Joseph à la voie du C.P.)
. Cockburn (Dorion au stationnement du Centre Marcel Dionne)
. Correction du boulevard Mercure
. Pavage de la rue Gauthier,

le tout tel que prévu au règlement no. 2095.

ADOPTÉ

306/5/91 - **Mandat à Les Consultants Audet & Ass. Inc. - Travaux d'aménagement de rues (règ. no. 2095)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants Audet et Associés Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'aménagement des rues suivantes:

. Rue Rocheleau
. Ouverture de la rue Des Écoles
. Garde-fou de la rue Dupont,

le tout tel que prévu au règlement no. 2095.

ADOPTÉ

307/5/91 - **Mandat à Les Consultants Falardeau & Ass. Ltée - Surveillance des travaux de réaménagement du carrefour St-Joseph/Laferté**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Consultants Falardeau & Associés Ltée, spécialistes en feux de circulation, aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réaménagement du carrefour St-Joseph/Laferté, le tout tel que prévu au règlement no. 2095.

ADOPTÉ

308/5/91 - **Mandat à la Chambre de Commerce - Concours "Villes, villages et campagnes fleuris 1991"**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la Chambre de Commerce du Comté de Drummond à prendre charge de l'organisation du concours "Villes, villages et campagnes fleuris 1991". De plus, la Ville s'engage à lui verser une somme de 10 000 $ pour la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ

309/5/91 - **Vente d'un terrain industriel à la compagnie Autobus Thomas Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Autobus Thomas Inc. une partie du lot 271-2 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 7 054,1 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 15 avril 1991 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6260), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 $ le mètre carré, soit quinze mille deux cent trente-six dollars et quatre-vingt-six cents (15 236,86 $), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante conmme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

310/5/91 - **Nomination de rues - Carré Voyer**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination des rues suivantes:

- Rue Jean-Baptiste-Voyer (lot Ptie 239-34)
- 129e Avenue (lots Ptie 239-34, 239-20 et 240-125-1).

ADOPTÉ

311/5/91 - **Nomination d'un inspecteur pour l'entretien des terrains vacants**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Martin Boisvert, employé municipal, soit autorisé à agir à titre d'inspecteur pour l'entretien des terrains vacants ou occupés, le tout en application du règlement no. 1442 et ses amendements.

ADOPTÉ

312/5/91 - **Acceptation du procès-verbal (30/4/91) - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 avril 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

Le conseiller Paul-André Jolin vote contre les résolutions nos 91.04.15 et 91.04.22 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

313/5/91 - **Acceptation du compte rendu (17/4/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 17 avril 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

314/5/91 - **Installation d'enseignes - Zone scolaire et vitesse limitée à 30 km/hre sur l'avenue des Frères**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer des enseignes indiquant la présence d'une zone scolaire et limitant la vitesse à 30 km/heure sur l'avenue des Frères.

ADOPTÉ

315/5/91 - **Demande au ministère des Transports - Étude du carrefour St-Pierre/boul. Lemire**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports de réaliser une nouvelle étude du carrefour St-Pierre/boul. Lemire et de procéder aux correctifs nécessaires avant la remise de l'intersection aux municipalités.

ADOPTÉ

316/5/91 - **Subvention de 8 000 $ - Tournoi de pêche sportive familiale**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 8 000 $ au Tournoi de pêche sportive familiale de Drummondville pour l'organisation de l'activité 1991.

Les services municipaux sont également fournis selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

317/5/91 - **Subvention de 5 000 $ - Club de Hockey Drummond Inc. (Les Voltigeurs)**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 5 000 $ au Club de Hockey Drummond Inc. (Les Voltigeurs) pour sa participation à la Coupe Mémorial 1991.

ADOPTÉ

318/5/91 - **Subvention de 100 $ - Fondation Réveil Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 $ à la Fondation Réveil Inc. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

319/5/91 - **Subvention de 300 $ - Association Québec-France**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 300 $ à l'Association Québec-France dans le cadre des échanges d'emplois d'été avec la Ville de la Roche-sur-Yon.

ADOPTÉ

Rapport trimestriel du trésorier au 31 mars 1991

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 31 mars 1991.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois d'avril 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

320/5/91 - **Demande au ministre de la Justice et au ministre des Affaires municipales - Loi amendant la loi sur la Curatelle publique**

Attendu que la Loi 145 "Loi sur le curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives" fut sanctionnée le 22 juin 1989;

Attendu qu'en vertu de l'article 24, paragraphe 4, le Curateur public exige que toutes municipalités produisent une déclaration concernant les coupons et obligations non réclamés depuis trois (3) ans, accompagnée d'un chèque représentant les sommes d'argent s'y appliquant;

Attendu que ces argents furent payés par les propriétaires de notre municipalité;

Attendu que ces mêmes propriétaires ont droit de bénéficier de tous les montants non réclamés;

Attendu que la procédure contenue dans le manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec, édition 1985, autorisait le transfert au surplus des municipalités du montant des coupons et obligations non réclamés après cinq (5) ans et, ce nonobstant l'existence de la loi sur la curatelle;

Attendu que les municipalités s'imposent généralement de payer leurs coupons et obligations sur présentation, même s'ils sont prescrits et cela aux fins de conserver leur crédit et leur renommée auprès des acheteurs de leurs obligations;

Attendu que le transfert de ces argents au curateur public nécessiterait une administration alourdie et beaucoup plus dispendieuse;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, de demander au ministre de la Justice et au ministre des Affaires municipales de présenter un projet de loi amendant la loi sur la curatelle publique par laquelle les corporations municipales seraient explicitement exemptées de l'obligation imposée aux termes du paragraphe 4 de l'article 24 de la Loi 45 (1989-chapitre 54) "Loi sur le curateur public et modifiant le code civil et d'autres dispositions législatives" afin d'ainsi assurer une meilleure équité fiscale et ce, dans le plus grand respect des pouvoirs, des responsabilités et des juridictions qui incombent à nos paliers de gouvernements respectifs.

ADOPTÉ

321/5/91 - **Nomination d'un substitut au percepteur des amendes**

Abrogée par rés. 1022/12/95

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que Madame Hélène Montour, secrétaire surnuméraire à la Cour municipale, puisse agir comme substitut au percepteur des amendes en l'absence de ce dernier.

ADOPTÉ

322/5/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2103 - Construction**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2103 amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de remplacer l'application du Code national du bâtiment 1985 par celui de 1990, de modifier les dispositions relatives à l'obligation d'un certificat de localisation, de créer un article pour l'obtention d'un certificat d'occupation partielle, de permettre l'aménagement d'un escalier extérieur menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée pour un bâtiment résidentiel avec certaines conditions, de modifier l'article relatif à l'harmonie architecturale pour faire la concordance des articles relatifs à la symétrie des bâtiments transférés au règlement de zonage et d'abroger l'article et les sous-articles relatifs à la symétrie des bâtiments pour les secteurs d'habitation, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

323/5/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2105 - C.C.U. et dérogations mineures**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2105 amendant le règlement no. 1854 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et les dérogations mineures dans le but d'en modifier la disposition relative aux frais exigibles lors d'une étude pour un amendement ou une dérogation mineure à la réglementation, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

324/5/91 - **Avis de motion d'un règlement - Amende le règlement no. 1415**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 1415 de façon à inclure les employés de l'Office municipal d'habitation de Drummondville au régime d'assurance collective des employés de la Ville de Drummondville, le tout selon les conditions prévues.

325/5/91 - **Adoption du règlement no. 2099 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2099 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à ajouter la classe d'usages h3 dans la zone H09-44, d'y abolir la classe d'usages h4 et de modifier certaines normes à la grille des usages et normes des zones H09-44 et C09-45.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
120
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2099 et ce de 9 heures à 19 heures le 28 mai 1991.

326/5/91 - **Adoption du règlement no. 2100 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2100 a été donné (réf: 263/4/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, l'assistant-greffier fait un résumé du règlement no. 2100 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de créer un nouvel article (5.1.7) relativement à la symétrie des bâtiments et de permettre à l'article 8.1.4.2 l'usage "entreposage" avec certaines conditions, pour des industries localisées dans des zones d'habitation, de modifier l'article 5.1.2.1.6 relatif à la pose d'antennes paraboliques dans les zones d'habitation, de permettre à l'article 5.1.2.2.2 les salons d'esthétique comme usage accessoire à l'habitation et de modifier l'article 5.4.2.1 pour ajouter les kiosques comme usage accessoire aux parcs et espaces verts.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2100 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 mai 1991.

327/5/91 - **Adoption du règlement no. 2101 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2101 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier les dispositions relatives aux marges latérales à la grille des usages et normes de la zone P03-19.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2101 et ce de 9 heures à 19 heures le 28 mai 1991.

328/5/91 - **Adoption du règlement no. 2102 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2102 amedant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'ajouter à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, comme usage spécifiquement inclus, "Bureau de Revenu Canada, Douanes et Assises" et ce, dans un bâtiment avec structure isolée.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2102 et ce de 9 heures à 19 heures le 28 mai 1991.

329/5/91 - **Adoption du règlement no. 2104 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2104 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à quarante-cinq (45) mètres carrés la norme de superficie d'implantation de bâtiment pour la classe d'usages h1 avec structures jumelée et contiguë à la grille des usages et normes de la zone H08-41.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2104 et ce de 9 heures à 19 heures le 28 mai 1991.

Information des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à:

- M. Pierre Mailhot, employé à l'usine de traitement d'eau, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Yvette Proulx Mailhot;
- M. Roger Guilbault, lieutenant au Service de la sécurité publique, à l'occasion du décès de sa belle-mère, Mme Laura Gosselin Gouin.

Compte rendu du congrès de l'U.M.Q. **(Mme Francine Ruest-Jutras)**

Mme Jutras commente le congrès de l'Union des municipalités du Québec qui s'est tenu la semaine dernière. Elle souligne le prix de "Ville industrielle de l'année" remporté par Drummondville. Elle fait également mention de sa participation au congrès à titre de personne ressource à un atelier. Finalement, la mairesse explique une résolution de l'U.M.Q. visant à demander au gouvernement du Québec de réassujettir les policiers syndiqués au Code du Travail.

INITIALES DE LA MAIRESSE

122

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Réévaluation du dossier Jacques Lampron (M. Robert Lafrenière)

M. Lafrenière demande si, suite à l'acquittement de M. Lampron par un tribunal de juridiction criminelle et sous réserve du contenu du rapport du directeur de police sur ce congédiement, le Conseil entend reviser sa décision de congédier M. Lampron. Il propose par ailleurs qu'une rencontre avec le procureur responsable du dossier de congédiement soit organisée.

Madame la mairesse répond que l'issue du procès criminel est indépendante de la décision du Conseil et invite Me Roger Blais à expliquer la différence entre le droit criminel et le droit civil en terme de fardeau de preuve.

Me Blais explique la différence entre le doute raisonnable applicable en matière criminelle et la prépondérance de preuve qui existe en matière de droit du travail. Il explique également les grandes lignes de la démarche qu'il a suggéré de suivre au Conseil dans cette procédure de congédiement.

M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, exprime le souhait de voir M. Jacques Lampron réintégrer son poste.

Information (M. Paul-André Jolin)

M. Jolin rappelle à la population les dates de cueillette des gros rebuts.

Politique Ryan (Mme Francine Ruest-Jutras)

Mme Francine Ruest-Jutras, faisant allusion aux commentaires du député Jean-Guy St-Roch publiés dans un média relativement aux coûts de la réforme Ryan pour Drummondville, indique que les montants auxquels faisait alors référence le député, sont inexacts. Mme Jutras explique que, suivant les indications fournies par les différents ministères concernés dans cette réforme, les implications financières pour la Ville de Drummondville sont de beaucoup supérieures à celles dénoncées par le député.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants: A) **Mme Georgette Paulhus**

B) **M. Denis Leblanc**

A) Mme Georgette Paulhus

Mme Paulhus demande de procéder à la lecture des suggestions apparaissant aux pétitions qu'elle a déposées plus tôt au cours de la présente assemblée.

Cette lecture est faite.

B) M. Denis Leblanc

- M. Leblanc demande au Conseil de lui fournir la liste des organismes qui bénéficient de la subvention de déneigement.

  Les organismes concernés sont énumérés.

- M. Leblanc demande quelles sont les intentions de la Ville quant à l'immeuble situé au coin du boulevard Mercure et de la 104e Avenue.

  Réponse lui est donnée que les immeubles n'appartiennent pas à la Ville et que, de ce fait, la Ville n'a pas juridiction quant à ces immeubles.

- M. Leblanc s'enquiert du coût pour la Ville concernant l'embâcle de cet hiver sur la rivière St-François.

  La répartition des participations financières entre le ministère de l'Environnement (75%), St-Charles de Drummond (12,5 %) et Drummondville (12,5%) est expliquée à M. Leblanc. On indique également à M. Leblanc que l'ensemble de l'opération avait coûté environ 12 500 $ à la Ville de Drummondville.

  M. Leblanc commente la perte de nombreux poissons au moment des dynamitages. Mme Jutras explique que toutes les normes environnementales applicables dans ces circonstances très particulières ont été respectées.

- M. Leblanc considère qu'il est aberrant qu'un policier soit congédié 6 mois seulement avant sa retraite.

- M. Leblanc ayant reçu une lettre du Service de l'habitation l'enjoignant de procéder à certains travaux, considère qu'il est victime de harcèlement.

  M. Christian Chaput, directeur du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville, explique que la durée d'un permis de construction est de 1 an et qu'il peut être renouvelé pour une période additionnelle équivalente. M. Chaput indique que son service est présentement à faire une mise à jour de tous les dossiers se rapportant à des permis de construction qui sont expirés. Dans le cas spécifique de M. Leblanc, le permis initial a été émis en 1987 et, malgré un renouvellement qui fut accordé pour une année subséquente, le permis de construction de M. Leblanc est aujourd'hui expiré depuis déjà fort longtemps.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 21 mai 1991.**

330/5/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Assistant-greffier

.....
Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE

124

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 mai 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 16 mai 1991 à 16h00, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Me Claude Proulx, assistant-greffier.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

L'assistant-greffier récite la prière.

331/5/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

332/5/91 - **Adjudication de contrat - Réaménagement du parc St-Frédéric**

Considérant que des éléments nouveaux requièrent une étude additionnelle du dossier;

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'adjudication du contrat concernant les travaux de réaménagement du parc St-Frédéric soit reportée à une séance subséquente.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

INITIALES DE LA MAIRESSE
125
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

333/5/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Assistant-greffier

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE

126

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 mai 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 mai 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Me Claude Proulx, assistant-greffier.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

L'assistant-greffier récite la prière.

334/5/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

27A. Information (M. Pierre-Yvan Aubé)

27B. Félicitations (Me Céline Trottier)

27C. Information (M. Paul-André Jolin)

27D. Information (M. Bernard Loiselle)

27E. Demande d'un rapport (M. Robert Lafrenière).

ADOPTÉ

Proclamation - "Semaine de la sécurité cycliste"

Madame la mairesse proclame la semaine du 19 au 25 mai 1991 "Semaine de la sécurité cycliste".

Proclamation - "Journée mondiale du développement culturel"

Madame la mairesse proclame le 31 mai 1991 "Journée mondiale du développement culturel".

335/5/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 6 mai 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mai 1991 à 19h45, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

336/5/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 mai 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel, après avoir modifié la résolution no. 312/5/91 de façon à remplacer les numéros "91.04.15" par "91.04.16" et "91.04.22" par "91.04.23".

ADOPTÉ

337/5/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 16 mai 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 16 mai 1991 à 16h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

338/5/91

1- **FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE ET D'ABRASIF (no. 1-099-027)**
(Soumissions ouvertes le 24 avril 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

- **CARRIÈRES ST-FRANÇOIS LTÉE** pour un montant total approximatif de 16 541,84 $
- **CARRIÈRES P.M.C. LTÉE** pour un montant total approximatif de 256,54 $
- **SINTRA INC.** pour un montant total approxiamtif de 18 784,86 $.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
127
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

339/5/91

2- **RÉFECTION DE LA SURFACE DES TENNIS DES PARCS BELLEVUE ET MILETTE**
(Soumissions sur invitation)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de la compagnie **Defargo,** au montant de 6 050 $, soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

340/5/91

3- **RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE BÉTON**
(Soumissions ouvertes le 15 mai 1991)

Soumissionnaires	Prix
. LES CONSTRUCTIONS R.C.R. INC. 1054 boul. St-Joseph Québec	714 280,64 $
. EXCAVATIONS MARCEL CAUCHON INC. 132 des Crans Boischatel	630 251,40 $
. CONSTRUCTION T.C.L. (1990) INC. 4115 boul. Ste-Anne Beauport	733 612,28 $
. LAVAL CONSTRUCTION ENR. DIVISION DE UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGES LTÉE 8090 Boyer Québec	716 680,65 $
. CONSTRUCTIONS J.L. PILOTE INC. 435 Adanac Beauport	737 176,50 $
. JEAN LECLERC EXCAVATION INC. 435 Fichet Beauport	767 077,65 $
. LAMBERT & GRENIER INC. 1244 Chemin Quatre-Saisons N.D. Bon-Conseil	689 481,25 $
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	743 944,25 $

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Excavations Marcel Cauchon Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

341/5/91

4- **RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE MARCEL DIONNE (ME90DR01)**
(Soumissions ouvertes le 27 mars 1991)

Soumissionnaires	Prix
. HÉBERT TRANSPORT INC. 900 St-Pierre Drummondville	261 347,33 $
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	227 929,17 $
. LA SABLIÈRE DE WARWICK LTÉE R.R. no. 3 Warwick	264 270,00 $
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 5900 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	259 314,20 $
. TRANSPORT RAYNALD BOULAY & FILS INC. 3550 Laframboise Nord St-Hyacinthe	253 488,07 $
. EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC. 970 St-Jean Drummondville	230 080,84 $
. VALGEAU INC. 581B Montée Ste-Julie Varennes	360 129,70 $
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	258 766,00 $
. LES ENTREPRISES CAMVRAC INC. 389 Notre-Dame N.D. Bon-Conseil	270 039,54 $

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

342/5/91

5- **RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ST-FRÉDÉRIC**
(Soumissions ouvertes le 24 avril 1991)

Soumissionnaires	Prix
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	410 000,00 $
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	327 990,00 $
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 2065 Laviolette Drummondville	304 739,34 $
. LAMBERT & GRENIER INC. Sortie 191, route Transcanadienne 1244 Chemin 4 - Saisons N.D. Bon-Conseil	346 592,27 $

INITIALES DE LA MAIRESSE
29
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Attendu que le plus bas soumissionnaire, soit Construction Drummond Inc., ne peut respecter la soumission déposée pour le projet de réaménagement du parc St-Frédéric;

Attendu que la Ville de Drummondville désire soustraire certains travaux afin de respecter l'enveloppe budgétaire prévue pour la réalisation du projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Émile Pugère Construction Inc.**, au montant de 327 990,00 $, soit acceptée. Par contre, compte tenu du retrait de certains travaux, le contrat à intervenir entre les parties sera de l'ordre de 280 440,05 $.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

L'assistant-greffier fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Chambre de Commerce de Drummond (Programme Rues prin cipales)
- Festival mondial de folklore (remerciements)
- Les Grands du Sport à Drummondville (remerciements)
- Établissement Drummond (remerciements)
- Centre d'action bénévole (remerciements)
- Chambre de Commerce de Drummond (remerciements)
- Ville de Matane (félicitations)
- Bell Canada (félicitations)
- Aimé Bédard & Associés (félicitations)
- Mme Diane Bergeron du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (félicitations)
- M. Laury Harvey du ministère de l'Industrie et du Commerce (félicitations)
- Fabrique St-Joseph (remerciements)
- M. Jean-Claude Hostalier, président du Développement Économique International (remerciements)
- Le conseil des élèves de l'école Jeanne-Mance (contribution financière - plantation d'arbres).

343/5/91 - **Autorisation au directeur des Services loisir et action comm. - Signature d'un contrat d'occupation avec les organismes tenant un événement**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le directeur des Services loisir et action communautaire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'occupation d'aménagement et d'équipement de loisir avec les organismes tenant un événement, le tout selon la politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir et d'action communautaire.

ADOPTÉ

344/5/91 - **Signature d'un procès-verbal de bornage du lot 482**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Daniel Parenteau, ingénieur municipal, soit autorisé à assister au procès-verbal de bornage affectant le lot 482 du quartier Est de la Ville de Drummondville et à signer ledit procès-verbal pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

345/5/91 - **Reconnaissance de divers organismes**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec les organismes suivants:

- Le Cercle de l'Amitié
- Le Club d'Âge d'Or Drummondville Inc. (St-Joseph)
- Le Club d'Âge d'Or Immaculée Conception
- L'Amicale du 3e Âge
- Parrainage Civique Drummond
- L'Association de Paralysie Cérébrale
- Maximum Corps de Tambours et Clairons

et à verser les subventions prévues à chacun des protocoles.

ADOPTÉ

346/5/91 - **Utilisation du parc Woodyatt (21 juin 1991) - M. Alain Wuattier**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Alain Wuattier à utiliser le parc Woodyatt le 21 juin 1991 pour une démonstration d'une discipline chinoise T'AI-T'CHI-CHUAN, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

347/5/91 - **Utilisation des terrains de balle Bernier & Michaud - Club social des employés mun.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club social des employés municipaux à utiliser les terrains de balle Bernier et Michaud le 7 septembre 1991 dans le cadre de sa Fête champêtre, édition 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

348/5/91 - **Demande à la Société d'habitation du Québec - Construction d'un 30 logements**

Considérant que la Société d'habitation du Québec a pour objet, entre autres, de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

Considérant que la Société d'habitation du Québec offre à cette fin des programmes de construction de logements HLM et de location de logements sur le marché locatif privé;

Considérant que les coûts de ces programmes sont partagés entre les gouvernements du Canada, du Québec et la municipalité;

Considérant que l'administration des logements publics subventionnés (HLM) ou la gestion d'un programme de supplément au loyer sur le marché locatif privé est habituellement confiée à un office municipal d'habitation constitué en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

INITIALES DE LA MAIRESSE
131
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que la Ville de Drummondville est consciente qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité des ménages ayant besoin de l'aide de la Société d'habitation du Québec pour se loger convenablement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILLES FONTAINE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CÉLINE TROTTIER,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1° la Ville de Drummondville demande à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité de ses programmes de logements subventionnés;

2° la Ville de Drummondville demande à la Société d'habitation du Québec de considérer la possibilité de construire dans la municipalité 30 unités destinées aux personnes seules;

3° la Ville de Drummondville signe une convention avec la Société d'habitation du Québec par laquelle la municipalité s'engage à acquitter 10% des déficits d'exploitation des logements subventionnés construits par la Société dans sa municipalité selon les modalités de la Loi et des règlements de la Société d'habitation du Québec;

4° la Ville de Drummondville s'engage à collaborer à la mise en oeuvre de ces programmes;

5° la Ville de Drummondville fournisse, à ses frais, les infrastructures (rues, aqueducs, égouts, éclairage) nécessaires à la construction des logements subventionnés demandés, le cas échéant;

6° la Ville de Drummondville s'engage à fournir toute preuve de besoin en logement subventionné exigée par la Société sous la forme prescrite par elle.

ADOPTÉ

349/5/91 - **Délégation de Mme Denise B.-Poirier - Colloque "La municipalité à l'heure de la famille"**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, soit déléguée au colloque "La municipalité à l'heure de la famille" qui se tiendra à Québec les 24 et 25 mai 1991.

ADOPTÉ

350/5/91 - **Caution de 25 000 $ - Festival mondial de folklore drummond inc.**

Attendu que le Festival mondial de folklore drummond inc. désire que la Ville de Drummondville appuie l'entente à intervenir avec la Commission scolaire Des Chênes;

Attendu que la Ville de Drummondville reconnaît que le Festival mondial de folklore drummond inc. est un organisme responsable;

Attendu que la Ville de Drummondville ne veut pas mettre en péril la tenue du Festival mondial de folklore de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville accorde déjà une importante aide financière à l'organisation dudit festival;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu:

1° QUE la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Festival mondial de folklore drummond inc. pour le remboursement d'une somme maximale de 25 000 $ à la Commission scolaire Des Chênes, et ce dans le cadre des activités du festival, édition 1991;

2° QUE la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à ladite caution, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉ

351/5/91 - **Subvention de 400 $ - Orchestre Harmonique Des Chênes**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 400 $ à l'Orchestre Harmonique Des Chênes à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

352/5/91 - **Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Analyse de matériaux**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux prévus aux règlements nos 2055 et 2095, ainsi que pour les travaux d'aménagement des parcs Joly (phase I) et St-Frédéric.

ADOPTÉ

353/5/91 - **Acception du procès-verbal (15/5/91) - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 1991 soit accepté, sauf les résolutions nos 91.05.08 et 91.05.13, et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

354/5/91 - **Nomination de M. Denis Jauron - Inspecteur régional adjoint**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que M. Denis Jauron, urbanisme, soit nommé au poste d'inspecteur régional adjoint pour la MRC de Drummond, en l'absence de M. Christian Chaput, aux fins de signer les permis de lotissement et de construction.

ADOPTÉ

355/5/91 - **Subvention de 500 $ - Comptoir Alimentaire Drummond**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 $ au Comptoir Alimentaire Drummond à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

356/5/91 - **Subvention de 100 $ - Fondation C.L.S.C.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 $ à la Fondation C.L.S.C. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

357/5/91 - **Bail avec La Garderie Les Petits Lutins de Dr'Ville Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir avec La Garderie Les Petits Lutins de Drummondville Inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 149, Quartier Sud, de la Ville de Drummondville. Ce bail est consenti pour une période de 5 ans et sera renouvelable pour une autre période de 5 ans, le tout sujet aux conditions édictées dans l'acte à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

358/5/91 - **Utilisation du stationnement de l'O.Y.C. - École de conduite Tecnic**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'École de conduite Tecnic à utiliser le stationnement de l'Olympia Yvan Cournoyer pour des cours en circuit fermé, le tout au tarif de 50 $ par jour et après approbation de l'horaire par le directeur responsable.

De plus, l'École de conduite Tecnic s'engage à dégager la Ville de toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation desdits lieux.

ADOPTÉ

Dépôt du certificat concernant le règlement no. 2100

Conformément à la loi, l'assistant-greffier dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2100 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850.

359/5/91 - **Avis de motion du règlement no. 2103 - Construction**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de remplacer l'application du Code national du bâtiment 1985 par celui de 1990, de modifier les dispositions relatives à l'obligation d'un certificat de localisation, de créer un article pour l'obtention d'un certificat d'occupation partielle, de permettre l'aménagement d'un escalier extérieur menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée pour un bâtiment résidentiel avec certaines conditions, de modifier l'article relatif à l'harmonie architecturale pour faire la concordance des articles relatifs à la symétrie des bâtiments transférés au règlement de zonage et d'abroger l'article et les sous-articles relatifs à la symétrie des bâtiments pour les secteurs d'habitation.

360/5/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2103**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2103 amendant le règlement de construction no. 1851 dans le but de remplacer l'application du Code national du bâtiment 1985 par celui de 1990, de modifier les dispositions relatives à l'obligation d'un certificat de localisation, de créer un article pour l'obtention d'un certificat d'occupation partielle, de permettre l'aménagement d'un escalier extérieur menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée pour un bâtiment résidentiel avec certaines conditions, de modifier l'article relatif à l'harmonie architecturale pour faire la concordance des articles relatifs à la symétrie des bâtiments transférés au règlement de zonage et d'abroger l'article et les sous-articles relatifs à la symétrie des bâtiments pour les secteurs d'habitation, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

361/5/91 - **Avis de motion du règlement no. 2105 - C.C.U. et dérogations mineures**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 1854 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et les dérogations mineures dans le but de modifier la disposition relative au montant des frais exigibles lors des études d'amendements et de dérogations mineures à la réglementation qui sont présentées au Comité consultatif d'urbanisme.

362/5/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2109 - Entente intermunicipale avec la mun. de St-Charles (création d'une régie interm. - loisirs)**

Lecture est donnée du règlement no. 2109 autorisant une entente intermunicipale entre les municipalités de Drummondville et de St-Charles de Drummond, afin de permettre la création d'une régie intermunicipale relativement aux loisirs, sports, activités de plein air et autres activités exercés à la Cité des Loisirs et au site Kounak.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à:

- la famille de M. Jean-Marie Précourt, ex-directeur adjoint au Service de la sécurité publique;
- Mme Odette Clair, à l'occasion du décès de son père, M. Ernest Clair.

Information (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé rappelle à la population que l'encan de bicyclettes et objets divers se tiendra le 25 mai 1991 à compter de 9h30 à la caserne des pompiers située à l'arrière de l'hôtel de ville.

Félicitations (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier félicite les administrateurs, l'instructeur et tous les joueurs de l'équipe de hockey Les Voltigeurs pour leur travail et leur représentativité lors de la Coupe Mémorial.

Information (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin soulique que le concours Cadet sommelier fut un franc succès et qu'il mérite d'être souligné compte tenu de la somme considérable de travail exigée pour la tenue d'un tel concours.

De plus, M. Jolin rappelle aux propriétaires de terrains vacants qu'ils doivent les nettoyer et qu'à cet effet, un représentant municipal a le pouvoir d'intervenir pour obliger les contrevenants à remédier à la situation.

Information (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle invite la population à participer au Tournoi de pêche et au Rendez-vous du vélo, deux activités qui se tiendront sous peu à Drummondville.

INITIALES DE LA MAIRESSE

135

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Félicitations (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier félicite M. Gérard Prince de Établissement Drummond pour son implication auprès des détenus dans le cadre d'un programme d'alphabétisation.

Demande d'un rapport (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière demande au directeur général de lui fournir le dossier complet de C.S.S.T., dans le cas de M. Parenteau.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: **M. Steve Parent.**

M. Parent demande au Conseil quand l'aménagement du parc situé près des rues Smith, De Boucherville, Bousquet et Des Pins sera réalisé.

Le conseiller Paul-André Jolin explique que les travaux sont déjà en cours au parc Joly et il fait part des principaux aménagements qui y seront réalisés.

M. Parent, pour sa part, souligne que les jeunes du secteur apprécieraient l'installation de paniers pour la pratique du ballon-panier.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 3 juin 1991.**

363/5/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Assistant-greffier.

.....
Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 juin 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
136
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 3 juin 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
M. Christian Chaput, directeur du Service de l'habitation et du développement urbain

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

364/6/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- **règlement no. 2103** amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de remplacer l'application du Code National du Bâtiment 1985 par celui de 1990, de modifier les dispositions relatives à l'obligation d'un certificat de localisation, de créer un article pour l'obtention d'un certificat d'occupation partielle, de permettre l'aménagement d'un escalier extérieur menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée pour un bâtiment résidentiel avec certaines conditions, de modifier l'article relatif à l'harmonie architecturale pour faire la concordance des articles relatifs à la symétrie des bâtiments transférés au règlement de zonage et d'abroger l'article et les sous-articles relatifs à la symétrie des bâtiments pour les secteurs d'habitation;
- **règlement no. 2105** amendant le règlement no. 1854 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et les dérogations mineures dans le but d'en modifier la disposition relative aux frais exigibles lors d'une étude pour un amendement ou une dérogation mineure à la réglementation.

INITIALES DE LA MAIRESSE

137

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

365/6/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
138
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 juin 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 juin 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

366/6/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

41A. Station de pompage Cormier (M. Robert Lafrenière)

41B. Félicitations (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ

367/6/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 21 mai 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 mai 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

368/6/91

- **NETTOYAGE DES TERRAINS VACANTS OU OCCUPÉS**
  (Soumissions sur invitation)

Soumissionnaires	Prix
. RÉMI LAMBERT ENR.	25,00 $/hre (conforme)
. JEAN-MARIE MÉLANÇON	27,00 $/hre (conforme)
. S.P.D.I.	(non conforme)
. SERVICE DE PELOUSE J.-P. AUCLAIR	16,00 $/hre (conforme)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour les items ci-après mentionnés:

- **Service de Pelouse J.-P. Auclair** - tonte de pelouse (petites surfaces)
- **Rémi Lambert Enr.** - tonte avec débroussailleuse (grandes surfaces).

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- M. Gaétan St-Laurent de Bell Canada (félicitations)
- Ville de Warwick (remerciements et félicitations)
- Ville de Senneterre (félicitations)
- Centre d'Action Bénévole (remerciements)
- Club de natation Les Requins de Drummondville Inc. (remerciements)
- Usagers du transport en commun (détails supplémentaires concernant les suggestions présentées en date des 23 et 24 avril 1991).

369/6/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 6 mai au 3 juin 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 2 657 460,81 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

370/6/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis au 2275 Canadien**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2275 rue Canadien;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à déroger du pourcentage minimal d'occupation au sol du bâtiment qui est fixé à dix pour cent (10%) alors que le bâtiment et son agrandissement projeté auront un pourcentage d'occupation de sept pour cent (7%);

Considérant que la superficie d'implantation au sol du bâtiment actuel implique un pourcentage d'occupation de six pour cent (6%);

Considérant que la nature des activités de l'entreprise nécessite l'acquisition d'espaces de terrain supplémentaires afin d'entreposer les véhicules produits;

INITIALES DE LA MAIRESSE
140
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que, malgré cette acquisition de terrain, le projet d'agrandissement ferait augmenter à sept pour cent (7%) le taux d'occupation du sol;

Considérant que le ministère de l'Industrie et du Commerce a préalablement autorisé la transaction malgré le non respect du pourcentage minimal d'occupation, considérant la nature des activités de l'entreprise;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2275 rue Canadien afin de permettre un taux d'occupation du sol de sept pour cent (7%).

ADOPTÉ

371/6/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis au 121 rue Cockburn**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour le projet d'immeuble au 121 rue Cockburn;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à augmenter la norme prescrite pour la hauteur maximale de l'immeuble projeté;

Considérant que le projet soumis respecte le nombre d'étages maximal autorisé dans la zone et toutes les autres normes applicables;

Considérant que l'écart de hauteur en rapport avec la norme maximale de soixante pieds (60') provient principalement de la conception particulière du bâtiment, soit un immeuble à bureaux de prestige avec plafonds hauts, de même que l'aménagement des conduites d'aération entre plafond et plancher supérieur;

Considérant que la majeure partie de la toiture aura une hauteur maximale de soixante-et-seize pieds (76');

Considérant que pour des motifs d'esthétique, il y a lieu de camoufler les appareillages mécaniques habituellement laissés à découvert sur le toit des immeubles, et que pour accentuer l'effet de prestige du bâtiment il est préférable que le faîte du toit à pignon soit à quatre-vingt-quinze pieds (95');

Considérant que la réalisation de l'immeuble constituera probablement un élément moteur pour le développement du centre-ville;

Considérant que le montant exigé pour l'obtention d'une dérogation mineure a été payé;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble projeté au 121 rue Cockburn afin d'y autoriser une hauteur maximale de quatre-vingt-quinze pieds (95').

ADOPTÉ

372/6/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis au 2995 boulevard St-Joseph**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble au 2995 boulevard St-Joseph;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à diminuer la distance minimale de deux mètres (2 m) à respecter entre la limite de la promenade de la piscine et la limite arrière du terrain;

Considérant que l'aménagement actuel de la promenade amène des contraintes de voisinage à l'égard des droits de vue et qu'une plainte avait déjà été formulée par le propriétaire du terrain voisin;

INITIALES DE LA MAIRESSE
141
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant qu'une servitude de droit de vue sur le terrain voisin a été signée devant le notaire par le demandeur et enregistrée au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 336703 et que la plainte a, depuis, été payé;

Considérant que le terrain visé par la demande est de petite dimension et de forme irrégulière;

Considérant que le montant exigé pour l'obtention d'une dérogation mineure a été payé;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2995 boulevard St-Joseph afin d'autoriser une distance de vingt-huit pouces (28") entre la promenade de la piscine et la limite arrière du terrain.

ADOPTÉ

Les conseillers Paul-André Jolin et Pierre-Yvan Aubé enregistrent leur dissidence.

373/6/91 - **Protocole d'entente avec la Maison de Quartier de Dr'Ville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Maison de Quartier de Drummondville Inc. pour l'entretien du parc St-Frédéric, du cimetière anglican, du terrain de l'église St-Georges et de la Place La Roche-sur-Yon. Cette entente est consentie pour une somme de 3 500 $.

ADOPTÉ

374/6/91 - **Subvention de 375 $ - Club de Patinage Artistique de Dr'Ville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 375 $ au Club de Patinage Artistique de Drummondville Inc. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

375/6/91 - **Subvention de 1 000 $ - Club Optimiste St-Simon**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 $ au Club Optimiste St-Simon pour l'organisation des terrains de jeux St-Simon, Christ-Roi et St-Philippe.

ADOPTÉ

376/6/91 - **Acceptation du compte rendu (15/5/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 15 mai 1991 soit accepté, sauf l'item no. 5, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

377/6/91 - **Installation de panneaux de signalisation - Rue Farrell**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des panneaux de signalisation "Terrain de jeux" et "Limite de vitesse 30km/heure" sur la rue Farrell pour les limites du parc Roland Tessier.

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière demande une surveillance policière accrue à cet endroit.

378/6/91 - **Enlèvement de panneaux de signalisation - 975 Lalemant**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à enlever les panneaux de signalisation limitant le stationnement à 30 minutes en face du 975 Lalemant.

ADOPTÉ

379/6/91 - **Acceptation du compte rendu (14/5/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 14 mai 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

380/6/91 - **Mandat à Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Travaux, rue Fauteux**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins de procéder à la préparation des plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'infrastructures sur la rue Fauteux. De plus, le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. est autorisé à présenter les plans au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

381/6/91 - **Mandat à Me Pierre Fradet - Acquisition du lot 126-3-3**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Pierre Fradet, notaire, aux fins de préparer et rédiger l'acte d'acquisition du lot 126-3-3 du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, avec bâtisses dessus construites, et propriété actuelle de M. Roger Lefebvre et de Mme Mariette Montambeault Lefebvre. Cette acquisition est faite pour et en considération d'une somme de 75 000 $ payable comme suit:

1) une somme de 25 000 $ à la signature de l'acte;
2) une somme de 50 000 $ lors de l'abandon des lieux avec intérêt au taux de 10% l'an payable en même temps et en plus du versement de capital;

le tout sujet aux conditions mentionnées à la promesse de vente.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la promesse de vente consentie par les propriétaires actuels et tout document ou acte permettant de conclure la transaction.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

143

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

382/6/91 - **Mandat à Me Pierre Fradet - Acquisition du lot 126-3-12**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Pierre Fradet, notaire, aux fins de préparer et rédiger l'acte d'acquisition du lot 126-3-12 du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, et propriété actuelle de M. Roger Lefebvre. Cette acquisition est faite pour et en considération d'une somme de 12 000 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente, le tout sujet aux conditions mentionnées à la promesse de vente consentie par le propriétaire actuel.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la promesse de vente consentie par le propriétaire actuel et tout document ou acte permettant de conclure la transaction.

ADOPTÉ

383/6/91 - **Acquisition par la Ville des lots 126-3-1, 126-3-2, 126-3-13 et 126-3-14 (propriété de M. Jacques Hébert)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la promesse de vente consentie par M. Jacques Hébert sur les lots 126-3-1, 126-3-2, 126-3-13 et 126-3-14 du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, de même que tout acte ou document permettant de conclure la transaction.

Cette acquisition est consentie pour et moyennant la somme de 50 000 $ payable comme suit:

1) capital de 50 000 $ en 1993;

2) intérêt calculé au taux de 10% payable annuellement,

le tout sujet aux conditions spécifiées dans ladite promesse de vente.

ADOPTÉ

384/6/91 - **Acquisition par la Ville des lots 126-3P, 126-3-16, 126-3-17P, 126-3-18P et 126-3-19 (propriété de MM. Denis et Jacques Hébert)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une promesse de vente consentie par MM. Denis et Jacques Hébert sur les 126-3P, 126-3-16, 126-3-17P, 126-3-18P et 126-3-19 du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, de même que tout acte ou document permettant la conclusion de la transaction.

Cette acquisition est consentie pour et moyennant la somme de 240 000 $ payable comme suit:

1) une somme de 140 000 $ à la signature de l'acte;

2) une somme de 100 000 $ en 1992, soit à la date anniversaire de la signature de l'acte, avec intérêt au taux de 10% l'an, payable en même temps et en plus du versement de capital;

le tout sujet aux conditions spécifiées dans ladite promesse de vente.

ADOPTÉ

385/6/91 - **Emprunt de 290 000 $ au fonds de roulement - Travaux et acquisition de terrains**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise une dépense de 290 000 $ à même son fonds de roulement pour la réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Fauteux, ainsi que pour l'acquisition des terrains de la rue Fauteux et du Chemin du Golf; ladite somme sera remboursable comme suit:

100 000,00 $ en 1992
100 000,00 $ en 1993
90 000,00 $ en 1994

à même le produit des ventes de terrains.

ADOPTÉ

386/6/91 - **Participation de la Ville au concours "Villes, villages et campagnes fleuris"**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'inscrive au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec, édition 1991.

ADOPTÉ

387/6/91 - **Permis d'alcool - Festival mondial de folklore**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore de drummond inc. à solliciter des permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Woodyatt, à savoir:

- Chapiteau "Le Resto du Festival" : bar intérieur
- "Le Grand Café des Traditions" : 1 point de service, sous la tente
- Bars extérieurs : 3 points de service près des tennis et vers la grande scène (La Terrasse de la Folklo)

et ce pour la période du 5 au 14 juillet 1991.

ADOPTÉ

388/6/91 - **Vente d'aliments - Festival mondial de folklore**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore de drummond inc. à procéder à la vente d'aliments durant la période du Festival, soit du 5 au 14 juillet 1991 et ce au parc Woodyatt selon les installations prévues, à savoir:

a) 3 kiosques au chapiteau "Le Resto du Festival"
b) 4 kiosques de breuvages
c) 2 kiosques de maïs soufflé
d) 1 kiosque de produits laitiers.

ADOPTÉ

389/6/91 - **Modification d'horaire du Service de transport en commun (F.M.F.)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'horaire du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soit modifié de façon à augmenter le nombre d'heures de service durant la période du Festival mondial de folklore, soit du 5 au 14 juillet 1991 et ce de la façon suivante:

Vendredi	-	5 juillet 1991	-	6h50 à 23h00
Samedi	-	6 juillet 1991	-	8h00 à 18h00
Lundi	-	8 juillet 1991	-	6h50 à 23h00
Mardi	-	9 juillet 1991	-	6h50 à 23h00
Mercredi	-	10 juillet 1991	-	6h50 à 23h00
Jeudi	-	11 juillet 1991	-	6h50 à 23h00
Vendredi	-	12 juillet 1991	-	6h50 à 23h00
Samedi	-	13 juillet 1991	-	8h00 à 23h00.

ADOPTÉ

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2099, 2101, 2102 et 2104

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements nos 2099, 2101, 2102 et 2104 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de mai 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

390/6/91 - **Utilisation des terrains de balle Michaud et Bernier - Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Chevaliers de Colomb à utiliser les terrains de balle Michaud et Bernier pour un tournoi les 5, 6 et 7 juillet 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

391/6/91 - **Engagement de Mme Chantal Dion comme avocate stagiaire au Services juridiques de la Ville**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu Mme Chantal Dion soit engagée à titre d'avocate stagiaire aux Services juridiques de la Ville de Drummondville à compter du 10 juin 1991. Cet engagement est fait sur une base contractuelle pour une période de 6 à 12 mois et en vertu de la Loi sur les normes du travail du Québec. De plus, Mme Chantal Dion devra se conformer aux exigences du règlement no. 2034 quant au lieu de domicile.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif audit engagement.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
146
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

392/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2112 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2112 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'abroger, de modifier et d'ajouter certaines définitions, d'apporter certaines spécifications concernant l'utilisation des cours d'un bâtiment, de revoir les normes applicables aux bâtiments accessoires, de préciser les normes à respecter pour l'implantation de postes de distribution de gaz propane, de permettre les minigolfs extérieurs comme usage accessoire à un centre commercial et de permettre l'aménagement d'usages accessoires dans les bâtiments d'habitation de type h2, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

393/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2113 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2113 amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de prévoir des normes particulières d'aménagement des infrastructures reliées aux carburants gazeux et de référer à l'application du Code national de prévention des incendies, édition 1990, dans le cadre de l'aménagement de tout type d'infrastructures pour les postes de distribution de produits pétroliers et autres carburants, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

394/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2114 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Bernard Loiselle,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2114 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre les habitations de type résidentiel unifamilial jumelé dans la zone H01-43, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

147

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

395/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2115 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2115 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone résidentielle unifamiliale H02-32 entre les rues Cormier et Alberta-Chabot et, conséquemment, réduire la zone commerciale C02-33, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

396/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2116 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Bernard Loiselle,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2116 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre l'aménagement d'un centre communautaire sur la rue St-Aimé dans la zone H08-38, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

397/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2117 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2117 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des usages commerciaux pouvant être opérés au rez-de-chaussée des bâtiments d'utilisation mixte, d'élargir également la gamme des services pouvant être opérés sur le même étage qu'un logement et ce, dans les zones commerciales du centre-ville compatibles avec cette modification, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

398/6/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2118 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2118 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme de services pouvant être opérés sur le même étage qu'un logement dans le cadre d'un bâtiment d'utilisation mixte et ce, dans une zone commerciale en bordure du boulevard St-Pierre, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

399/6/91 - **Avis de motion d'un règlement - Travaux rue Fauteux**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 125 000 $ pour l'exécution des travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie sur la rue Fauteux, entre les rues Comtois et Antonio-Barrette.

Aqueduc	18 610,00 $
Égout domestique	24 505,00
Égout pluvial	31 100,00
Travaux de voirie	36 062,50
	110 277,50 $
Honoraires prof.	14 722,50
TOTAL	125 000,00 $

400/6/91 - **Avis de motion d'un règlement - Amende le règ. no. 819 (séances du Conseil)**

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 819 de façon à modifier le calendrier des séances régulières du Conseil pour le mois d'août 1991.

401/6/91 - **Adoption du règlement no. 2103 - Construction**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2103 a été donné (réf: 359/5/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2103 amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de remplacer l'application du Code National du Bâtiment 1985 par celui de 1990, de modifier les dispositions relatives à l'obligation d'un certificat de localisation, de créer un article pour l'obtention d'un certificat d'occupation partielle, de permettre l'aménagement d'un escalier extérieur menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée pour un bâtiment résidentiel avec certaines conditions, de modifier l'article relatif à l'harmonie architecturale pour faire la concordance des articles relatifs à la symétrie des bâtiments transférés au règlement de zonage et d'abroger l'article et les sous-articles relatifs à la symétrie des bâtiments pour les secteurs d'habitation.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2103 et ce de 9 heures à 19 heures le 17 juin 1991.

INITIALES DE LA MAIRESSE

149

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

402/6/91 - **Adoption du règlement no. 2105 - C.C.U. et dérogations mineures**

Lecture est donnée du règlement no. 2105 amendant le règlement no. 1854 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et les dérogations mineures dans le but d'en modifier la disposition relative aux frais exigibles lors d'une étude pour un amendement ou une dérogation mineure à la réglementation.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2105 et ce de 9 heures à 19 heures le 17 juin 1991.

403/6/91 - **Adoption du règlement no. 2111 - Amende le règ. no. 1415**

Lecture est donnée du règlement no. 2111 amendant le règlement no. 1415 de façon à inclure les employés de l'Office municipal d'habitation de Drummondville au régime d'assurance collective des employés de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Station de pompage Cormier (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière informe la population que la station de pompage de la rue Cormier devrait être en opération le ou vers le 14 juin 1991.

Félicitations (M. Gilles Fontaine)

Le conseiller Gilles Fontaine félicite l'Ensemble folklorique Caktus pour le magnifique travail et pour le spectacle offert.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: **M. Denis Leblanc**

  Sujets: 1° Trottoirs et nettoyage de rues
  2° Bulletin de Drummondville - 2 mai 1991.

1) M. Leblanc demande que les trottoirs face aux écoles Chabanel et Duvernay soient refaits ou réparés.

   Une attention particulière sera apportée par le Service des travaux publics.

2) Quelle sera la dette à long terme à la fin de 1991?

   Le conseiller Jean-Guy Spénard précise que la dette à long terme sera maintenue le plus bas possible.

INITIALES DE LA MAIRESSE
150
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

3) Quels sont les coûts d'aménagement du parc Joly?

Mme Francine Ruest-Jutras précise que les travaux sont prévus par phase, le Conseil devant évaluer chacune selon les besoins du secteur et les argents disponibles.

4) La Ville prévoit-elle investir dans d'autres secteurs?

M. Spénard invite M. Leblanc à consulter le programme triennal d'immobilisations.

5) M. Leblanc soutient que les plans d'aménagement du parc Ste-Thérèse ont coûté 125 000 $.

Le conseiller Bernard Loiselle précise que le 125 000 $ inclut les plans et les travaux de réaménagement du parc Ste-Thérèse et que dans le projet les parcs Poirier et Bellevue sont touchés.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 17 juin 1991.**

404/6/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Hélène Gagnet
Greffière

Francine Ruest-Jutras
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 juin 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
151
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 juin 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

405/6/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

44A. Informations (Me Céline Trottier)

44B. Informations (M. Paul-André Jolin)

44C. Félicitations (M. Bernard Loiselle).

ADOPTÉ

406/6/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 3 juin 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 juin 1991 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

407/6/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 juin 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juin 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

408/6/91

- **ÉCLAIRAGE, BORDURES ET PAVAGE - RUE ROCHELEAU (AE91DR03)**
  (Soumissions ouvertes le 12 juin 1991)

Soumissionnaires	Prix		
	Éclairage	Bordures	Pavage
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235, rue Lévis Drummondville	49 061,63 $		
. PAUL SAVARD INC. 532, rue Lindsay Drummondville	59 656,78 $		
. NÉOLECT INC. 104, bl. Montcalm Nord Candiac	57 461,14 $		
. CHAGNON (1975) LTÉE 8345, rue Pascal Gagnon Montréal	65 592,28 $		
. SINTRA INC. (Région Centre du Québec) 911, rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil		53 615,99 $	110 188,60 $
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805, bl. Lemire Drummondville			120 428,66 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus:

- ELECTRO-SYSTÈME P.L. INC., pour les travaux d'éclairage;
- SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC), pour les travaux de bordures et de pavage.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec les entrepreneurs pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

153

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- M. Pierre Pinard de Pinarts graphiques inc. (félicitations)
- Comité organisateur du tournoi de pêche sportive (remerciements)
- Ville de Gatineau (félicitations)
- Mme Denise Boisclair-Poirier (lettre expliquant les motifs de son absence).

409/6/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis au 2411 boulevard Mercure**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2411 boulevard Mercure;

Considérant que ladite dérogation mineure consiste à déroger de la norme prescrite relative à la marge latérale minimale à respecter pour l'abri d'auto déjà érigé;

Considérant qu'en 1983 le demandeur a obtenu un permis de construction pour l'abri, tout en étant informé de la marge latérale minimale à respecter pour ériger ledit abri (2 pieds 3 pouces en vertu du règlement de zonage no 1400, article 4.1.3.2);

Considérant qu'un procès-verbal de bornage du terrain voisin a été effectué en 1988 et que, par ce fait même, il a été constaté que ledit abri d'auto avait été érigé, en partie, sur le terrain du voisin;

Considérant que, suite à un échange de terrain antérieur entre les deux (2) voisins et suite à l'acquisition d'une portion de terrain par le demandeur auprès de son voisin afin que l'abri d'auto se retrouve sur sa propriété, chacun des terrains est maintenant constitué de parties de lot;

Considérant que le règlement de construction (article 3.1.4) exige qu'un terrain composé d'un lot distinct, retrouve un tel caractère après une quelconque modification de ses limites et que, par conséquent, chaque propriétaire se doit de faire recadastrer son terrain;

Considérant qu'il n'est pas possible d'autoriser une opération cadastrale qui rendrait un bâtiment dérogatoire au niveau de ses normes d'implantation;

Considérant qu'il est impossible pour le demandeur d'acquérir davantage de terrain auprès de son voisin au risque de rendre l'implantation de ses bâtiments dérogatoires;

Considérant que l'entrée en vigueur du règlement de zonage no 1850 réduisant à zéro virgule cinquante mètre (0,50 m) la marge latérale minimale, n'a pas permis de légaliser la situation et qu'une marge latérale minimale de zéro virgule quarante-cinq mètre (0,45 m) est dorénavant applicable à la toiture dudit abri (toujours selon ladite réglementation);

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2411 boulevard Mercure afin de réduire à zéro virgule trente-cinq mètre (0,35 m) la marge latérale minimale applicable à l'abri d'auto et à zéro mètre (0 m) la marge latérale minimale applicable à la toiture dudit abri, comparativement à la réglementation existante qui exige une marge latérale minimale de zéro virgule cinquante mètre (0,50 m) pour un abri d'auto ainsi qu'une marge latérale minimale de zéro virgule quarante-cinq mètre (0,45 m) pour la toiture dudit abri.

ADOPTÉ

410/6/91 - **Dérogation mineure - Immeuble sis au 595 boulevard Des Chutes**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 595 boulevard Des Chutes;

Considérant que ladite dérogation mineure consiste à déroger de la norme prescrite relative au pourcentage maximal de variation de la hauteur du bâtiment avec les bâtiments voisins;

Considérant que le calcul de la hauteur des bâtiments s'effectue de façon différente selon le type de toiture concerné;

Considérant que le projet de modification de la toiture de l'immeuble est à l'origine de l'écart par rapport à la norme prescrite, mais que le type de toiture choisi s'intègre davantage aux travaux de rénovation effectués pour l'ensemble du bâtiment;

Considérant que le bâtiment en cause est relativement éloigné de la rue;

Considérant que le projet du demandeur impliquerait une variation de la hauteur du bâtiment par rapport aux bâtiments voisins de l'ordre de quarante-cinq pour cent (45%), alors que la réglementation actuelle fixe à vingt-cinq pour cent (25%) l'écart permissible;

Considérant que le montant exigé pour une dérogation mineure a été payé;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 595 boulevard Des Chutes afin de permettre une variation de la hauteur dudit bâtiment avec les bâtiments voisins d'un pourcentage de quarante-cinq pour cent (45%), comparativement à la norme maximale prescrite de vingt-cinq pour cent (25%).

ADOPTÉ

411/6/91 - **Utilisation du parc St-Étienne - Club de Pétanque de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Pétanque de Drummondville Inc. à utiliser le parc St-Étienne pour un tournoi les 3 et 4 août 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

412/6/91 - **Autorisation à la Sidac Centre-Ville - Ventes trottoir**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu la Ville de Drummondville autorise la Sidac Centre-Ville (Alain Limoges) à tenir les activités suivantes:

1) vente trottoir Lindsay les 19, 20, 21 et 22 juin 1991;
2) vente trottoir Hériot les 3, 4 et 5 juillet 1991;

le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

413/6/91 - **Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe - Consistoire Laurentien de l'Église Unie du Canada**

Attendu que la Ville de Drummondville a reçu une correspondance de la Commission municipale du Québec à l'effet de connaître son opinion sur la demande d'exemption de taxe du Consistoire Laurentien de l'Église Unie du Canada;

Attendu que le Consistoire Laurentien de l'Église Unie du Canada invoque l'article 204, paragraphe 10, de la Loi sur la fiscalité municipale comme raison d'exemption de taxe;

Attendu que la Ville de Drummondville juge que le motif invoqué ne répond pas à l'objet mentionné;

Attendu que le Consistoire Laurentien de l'Église Unie du Canada n'offre pas à ses adeptes d'autres lieux de rassemblement public dans les limites de la Ville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville fasse part à la Commission municipale du Québec qu'elle s'objecte à ce qu'une exemption de la taxe foncière soit consentie au Consistoire Laurentien de l'Église Unie du Canada.

ADOPTÉ

414/6/91 - **Remboursement par anticipation d'obligations - 288 000 $**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville affecte la somme de 288 000 $ au remboursement par anticipation des obligations suivantes:

Dénomination de 100 000 $	-	C001 et C005
Dénomination de 25 000 $	-	A018, A033 et A048
Dénomination de 5 000 $	-	V79 et V80
Dénomination de 1 000 $	-	M465, M466 et M467.

La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement prévu de 288 000 $, soit 137 000 $ représentant l'échéance du 20 août 1990 et 151 000 $ représentant l'échéance du 20 août 1991, suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales pour l'émission datée du 20 août 1979 au montant de 3 306 000 $.

ADOPTÉ

415/6/91 - **Subvention de 150 000 $ - Centre communautaire de Dr'Ville-Sud**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 150 000 $ au Centre communautaire de Drummondville-Sud Inc. à titre de subvention pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1505 St-Aimé.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec ladite corporation.

ADOPTÉ

416/6/91 - **Autorisation - Kiosque de vente à l'extérieur durant le F.M.F.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le propriétaire du 477 rue Lindsay à installer un kiosque extérieur pour la vente de liqueurs et de poisson fumé à son commerce, le tout en conformité avec la réglementation municipale et les normes de salubrité édictées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ce pour la période du 5 au 14 juillet 1991.

ADOPTÉ

417/6/91 - **Représentants de la Ville - C.A. de la Régie interm. de la Cité des Loisirs Inc.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que MM. Jean-Guy Spénard et Bernard Loiselle soient nommés à titre de représentants de la Ville de Drummondville pour siéger au conseil d'administation de la Régie intermunicipale de la Cité des Loisirs Inc.

ADOPTÉ

418/6/91 - **Mandat à M. Roger Gougeon, é.a. - Évaluation de terrains (angle Janelle/boul. Lemire et angle Power/boul. Lemire)**

ABROGÉE PAR RÉS. 478/7/91

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Roger Gougeon, évaluateur agréé, aux fins de procéder à l'évaluation des terrains situés à l'angle de la rue Janelle et du boulevard Lemire et à l'angle de la rue Power et du boulevard Lemire.

ADOPTÉ

419/6/91 - **Mandat à M. Yves Noël - Description technique du lot P.281**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, aux fins de procéder à la description technique du lot P.281 du cadastre du Canton de Grantham, situé à l'angle de la rue Power et du boulevard Lemire.

ADOPTÉ

420/6/91 - **Mandat à Me Gérard Fradet - Acte de correction - Vente par la Ville à Résidence l'Ermitage Inc.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Gérard Fradet, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte de correction concernant certaines obligations de l'acquéreur dans l'acte de vente par la Ville de Drummondville à Résidence l'Ermitage Inc.

ADOPTÉ

421/6/91 - **Acceptation du compte rendu (11/6/91) - Comité de circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation tenue le 11 juin 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière enregistre sa dissidence sur l'item no. 2 du compte rendu du 11 juin 1991.

422/6/91 - **Limitation de vitesse et enlèvement d'arrêts obligatoires - Rues Fradet et Daniel**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des panneaux de signalisation "Limite de vitesse 30km/heure" sur la rue Fradet, entre la 101e Avenue et

INITIALES DE LA MAIRESSE
157
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

le boulevard Des Chutes, et sur la rue Daniel, entre le boulevard Mercure et le boulevard Des Chutes, et à enlever les arrêts obligatoires sur la rue Fradet, aux intersections de la 105e Avenue et de la 114e Avenue, et sur la rue Daniel, aux intersections de la 105e Avenue et de la 115e Avenue.

ADOPTÉ

423/6/91 - Acceptation du procès-verbal (11/6/91) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juin 1991 soit accepté, sauf les résolutions nos 91.06.04 et 91.06.07, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

424/6/91 - **Acceptation du compte rendu (30/5/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 30 mai 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

425/6/91 - **Autorisation à H.B.A. - Présentation de plans au M.E.Q. - Les Jardins du Golf, III**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés à présenter au ministère de l'Environnement du Québec pour approbation les plans de travaux d'infrastructures à être exécutés dans le secteur Les Jardins du Golf, phase III, les honoraires des ingénieurs-conseils étant défrayés par le promoteur, Résidence l'Ermitage Inc.

ADOPTÉ

426/6/91 - **Mandat à H.B.A. - Surveillance des travaux - Les Jardins du Golf, III**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins d'effectuer la surveillance des travaux à être exécutés dans le secteur Les Jardins du Golf, phase III, les honoraires des ingénieurs-conseils étant remboursables à la Ville par le promoteur, Résidence l'Ermitage Inc.

ADOPTÉ

427/6/91 - **Reconnaissance de divers organismes**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec les organismes suivants:

- Association de Parents d'Enfants handicapés Centre du Québec
- Mouvement des Personnes d'Abord de Drummondville
- Club du 3e Âge St-Pierre et St-Paul Inc.
- Club d'Âge d'Or St-Philippe
- Club de l'Âge d'Or de la Paroisse Ste-Thérèse de Drummondville Inc.

- Les Loisirs Drummondville-Ouest Inc.
- Le Club des Loisirs Ste-Thérèse Inc.
- Joujouthèque Drummond Inc.
- L'Ensemble folklorique Mackinaw Inc.

et à verser les subventions prévues à chacun des protocoles.

ADOPTÉ

428/6/91 - **Signature d'un protocole de gestion des piscines extérieures en faveur de la Corporation du Centre Culturel de Dr'Ville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de gestion des piscines extérieures à intervenir avec la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

429/6/91 - **Signature d'un protocole d'utilisation du pavillon du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'utilisation du pavillon du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste à intervenir entre la Ville de Drummondville et le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

430/6/91 - **Demande au gouvernement du Québec - Droit de grève aux policiers**

Considérant que le gouvernement du Québec se déleste de plus en plus de ses responsabilités en laissant aux municipalités l'odieux d'imposer des taxes;

Considérant que le gouvernement du Québec a toujours laissé aux policiers certains droits qu'il n'accorde pas aux autres groupes de travailleurs;

Considérant que depuis nombre d'années les municipalités du Québec réclament du gouvermement du Québec des modifications quant au mode de négociations entre les municipalités et les corps policiers;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a jamais voulu modifier les règles du jeu;

Considérant que l'actuel système de négociations ne donne pas les résultats escomptés et génère des inéquités sociales sérieuses;

Considérant que les budgets municipaux devront de plus en plus être gérés de façon saine;

Considérant que lors des négociations les policiers préfèrent le processus d'arbitrage au processus habituel;

Considérant que les sentences arbitrales rendues par le passé n'ont pas toujours reçu un accueil favorable de la part des municipalités et créent souvent des inéquités par rapport aux autres catégories d'employés;

Considérant que le système d'arbitrage actuel a contribué à donner à nos policiers des conditions de travail jugées très généreuses par les municipalités;

Considérant que les municipalités croient que ce droit de gérance leur appartient;

Considérant que le recours à l'arbitrage par les corps policiers coûte des sommes astronomiques aux municipalités;

Considérant que le système actuel d'arbitrage ne tient pas compte du pouvoir de payer des municipalités;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser le droit de grève aux policiers tout en leur imposant l'obligation de maintenir les services essentiels, et ce tout comme l'ensemble des travailleurs des secteurs publics et parapublics.

ADOPTÉ

431/6/91 - **Subvention de 500 $ - Société d'Agriculture du District de Drummond**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 $ à la Société d'Agriculture du District de Drummond pour l'ouverture officielle de l'exposition annuelle qui se tiendra du 24 au 30 juin 1991.

ADOPTÉ

432/6/91 - **Subvention de 300 $ - Service d'Orientation des Foyers**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 300 $ au Service d'Orientation des Foyers à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

433/6/91 - **Protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville - Entretien du stade municipal**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. pour l'entretien du stade municipal.

ADOPTÉ

434/6/91 - **Abolition du poste de chef inspecteur en bâtiment**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le poste de chef inspecteur en bâtiment à la Ville de Drummondville soit aboli.

ADOPTÉ

435/6/91 - **Abolition d'un poste de sergent-détective au S.S.P.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et résolu qu'un poste de sergentdétective au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville soit aboli.

ADOPTÉ

Les conseillers Jean-Marie Boisvert et Robert Lafrenière enregistrent leur dissidence.

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2103 et 2105

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- règlement no. 2103 amendant le règlement de construction municipal no. 1851;
- règlement no. 2105 amendant le règlement municipal no. 1854 concernant le comité consultatif d'urbanisme et les dérogations mineures.

436/6/91 - **Mandat à Dubé & Boies - Description technique des rues Dauphin, De Boucherville, Rivard et William**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate les arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins de préparer la description technique des rues Dauphin, De Boucherville (entre le boulevard St-Joseph et la rue Dauphin), Rivard, et William (entre le boulevard St-Joseph et la rue St-Amant).

ADOPTÉ

437/6/91 - **Mandat à Me Henri Sylvestre - Cession à la Ville des rues Dauphin, De Boucherville, Rivard et William**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Henri Sylvestre, notaire, aux fins de préparer et rédiger les actes nécessaires à l'acquisition des rues suivantes:

- Dauphin - De Boucherville (entre le boulevard St-Joseph et la rue Dauphin)
- Rivard
- William (entre le boulevard St-Joseph et la rue St-Amant).

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

438/6/91 - **Demande au ministre des Transports de lever le non-accès sur le boul. Lemire dans le prolongement de la rue Giroux**

Considérant le plan d'aménagement prévu par la Ville de Drummondville pour la vitrine industrielle;

Considérant la localisation de l'Office du Tourisme et des Congrès de Drummondville et le nombre important de visiteurs qui s'y rendent;

INITIALES DE LA MAIRESSE
161

Considérant le mouvement important de véhicules en provenance de l'autoroute Jean-Lesage devant emprunter la rue Giroux;

Considérant que la Ville de Drummondville s'engage à installer un feu de circulation à l'intersection du boulevard Lemire et de la rue Giroux lorsque les travaux d'infrastructures sur les rues Michaud et Giroux seront complétés entre le boulevard Lemire et la rue Cormier ou lorsque le besoin se fera sentir;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre des Transports du Québec de lever le non-accès sur le boulevard Lemire dans le prolongement de la rue Giroux.

ADOPTÉ

439/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2112 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'abroger, de modifier et d'ajouter certaines définitions, d'apporter certaines spécifications concernant l'utilisation des cours d'un bâtiment, de revoir les normes applicables aux bâtiments accessoires, de préciser les normes à respecter pour l'implantation de postes de distribution de gaz propane, de permettre les minigolfs extérieurs comme usage accessoire à un centre commercial et de permettre l'aménagement d'usages accessoires dans les bâtiments d'habitation de type h2.

440/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2112**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2112 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'abroger, de modifier et d'ajouter certaines définitions, d'apporter certaines spécifications concernant l'utilisation des cours d'un bâtiment, de revoir les normes applicables aux bâtiments accessoires, de préciser les normes à respecter pour l'implantation de postes de distribution de gaz propane, de permettre les minigolfs extérieurs comme usage accessoire à un centre commercial et de permettre l'aménagement d'usages accessoires dans les bâtiments d'habitation de type h2, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

441/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2113 - Construction**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de prévoir des normes particulières d'aménagement des infrastructures reliées aux carburants gazeux et de référer à l'application du Code national de prévention des incendies, édition 1990, dans le cadre de l'aménagement de tout type d'infrastructures pour les postes de distribution de produits pétroliers et autres carburants.

442/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2113**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2113 amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de prévoir des normes particulières d'aménagement des infrastructures reliées aux carburants gazeux et de référer à l'application du Code national de prévention des incendies, édition 1990, dans le cadre de l'aménagement de tout type d'infrastructures pour les postes de distribution de produits pétroliers et autres carburants, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
162
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

443/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2114 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre les habitations de type résidentiel unifamilial jumelé dans la zone H01-43.

444/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2114**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2114 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre les habitations de type résidentiel unifamilial jumelé dans la zone H01-43, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

445/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2115 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone résidentielle unifamiliale H02-32 entre les rues Cormier et Alberta-Chabot et, conséquemment, réduire la zone commerciale C02-33.

446/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2115**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2115 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone résidentielle unifamiliale H02-32 entre les rues Cormier et Alberta-Chabot et, conséquemment, réduire la zone commerciale C02-33, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

447/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2116 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes applicables à la zone résidentielle H08-38 afin d'y autoriser la classe d'usages de type "communautaire de récréation intensive" (p3) et de prévoir les normes d'implantation qui y sont applicables.

448/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2116**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2116 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes applicables à la zone résidentielle H08-38 afin d'y autoriser la classe d'usages de type "communautaire de récréation intensive" (p3) et de prévoir les normes d'implantation qui y sont applicables, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

163

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

449/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2117 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des usages commerciaux pouvant être opérés au rez-de-chaussée des bâtiments d'utilisation mixte, d'élargir également la gamme des services pouvant être opérés sur le même étage qu'un logement et ce, dans les zones commerciales du centre-ville compatibles avec cette modification.

450/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2117**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2117 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des usages commerciaux pouvant être opérés au rez-de-chaussée des bâtiments d'utilisation mixte, d'élargir également la gamme des services pouvant être opérés sur le même étage qu'un logement et ce, dans les zones commerciales du centre-ville compatibles avec cette modification, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

451/6/91 - **Avis de motion du règlement no. 2118 - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des services pouvant être aménagés sur le même étage que la fonction résidentielle dans le cadre d'un bâtiment d'utilisation mixte dans la zone commerciale C02-47.

452/6/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2118**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2118 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des services pouvant être aménagés sur le même étage que la fonction résidentielle dans le cadre d'un bâtiment d'utilisation mixte dans la zone commerciale C02-47, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

453/6/91 - **Adoption du règlement no 2119 - Travaux rue Fauteux**

Lecture est donnée du règlement no 2119 décrétant une dépense de 125 000 $ pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie sur la rue Fauteux, entre les rues Comtois et Antonio-Barrette.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

454/6/91 - **Adoption du règlement no 2120 - Modification du calendrier des séances**

Lecture est donnée du règlement no 2120 amendant le règlement no 819 de façon à modifier le calendrier des séances régulières du Conseil pour le mois d'août 1991.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
164
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à:

- M. Jacques Fafard, policier au Service de la sécurité publique, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Edouard Morissette;
- M. Serge Houle, employé surnuméraire au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de sa soeur, Mme Yolande Favreau;
- M. Gilles Charest, responsable de l'approvisionnement, à l'occasion du décès de son père, M. Adrien Charest.

Informations (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier rappelle à la population que des sommes sont encore disponibles dans le cadre du programme de relance de la construction résidentielle.

Informations (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe les contribuables que la cueillette de gros rebuts se fera du 25 au 28 juin 1991 et que la cueillette du 24 juin est reportée au 26 juin 1991.

Félicitations (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite M. Jean-Yves Fréchette, curé de la paroisse Ste-Thérèse, pour sa nomination à la cure de la paroisse St-Frédéric.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants: A) **M. Ovelus Demers**, 51 - 117e Avenue
  B) **M. Gérard Prince**, 1942 boul. Mercure.

A) **M. Ovelus Demers** - Sujets: 1° Accès à la 117e Avenue par le boul. St-Joseph
2° Rues Montcalm, Plessis et 117e Avenue
3° Assurance-responsabilité
4° Drummondville-Sud - enfant pauvre de la Ville

- M. Demers veut savoir si la Ville a l'intention de paver la 117e Avenue.

  Le conseiller Gilles Fontaine dit que le dossier a été présenté au Conseil et que les travaux seront faits lorsque la Ville pourra en assumer les coûts.

- M. Demers déclare que l'accès à la 117e Avenue par le boulevard St-Joseph est impossible pour les camions.

  M. Gérald Lapierre, d.g.a., soumet l'idée que la circulation lourde soit invitée à emprunter la 118e Avenue.

- M. Demers se plaint des services de l'agent de réclamation de la Ville.

- Selon M. Demers, le secteur sud est le secteur pauvre de la Ville quant aux aménagements de loisirs.

B) **M. Gérald Prince** - Sujets: 1° Item no. 21
2° Item no. 29

- Par l'adoption de cette résolution (item no. 21), la Ville juge-t-elle que l'expérience de la rue Des Pins est valable?

  Le conseiller Paul-André Jolin déclare que l'achalandage sur les rues Daniel et Fradet est augmenté, compte tenu du développement du Boisé Messier et qu'il est jugé préférable de limiter la vitesse plutôt que d'installer des arrêts obligatoires.

- Les policiers veulent-ils le droit de grève?

  Madame la mairesse répond que non et que la présente résolution en est une d'appui à la recommandation de l'U.M.Q.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 2 juillet 1991.**

455/6/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 juillet 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
166
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 2 juillet 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Christian Chaput, directeur du Service de l'habitation et du développement urbain.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

456/7/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de **consultation publique** édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- **règlement no. 2112** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'abroger, de modifier et d'ajouter certaines définitions, d'apporter certaines spécifications concernant l'utilisation des cours d'un bâtiment, de revoir les normes applicables aux bâtiments accessoires, de préciser les normes à respecter pour l'implantation de postes de distribution de gaz propane, de permettre les minigolfs extérieurs comme usage accessoire à un centre commercial et de permettre l'aménagement d'usages accessoires dans les bâtiments d'habitation de type h2;
- **règlement no. 2113** amenant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de prévoir des normes particulières d'aménagement des infrastructures reliées aux carburants gazeux et de référer à l'application du Code national de prévention des incendies, édition 1990, dans le cadre de l'aménagement de tout type d'infrastructures pour les postes de distribution de produits pétroliers et autres carburants;

INITIALES DE LA MAIRESSE
167
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

- **règlement no. 2114** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre les habitations de type résidentiel unifamilial jumelé dans la zone H01-43;
- **règlement no. 2115** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone résidentielle unifamiliale H02-32, entre les rues Cormier et Alberta-Chabot et, conséquemment, réduire la zone commerciale C02-33;
- **règlement no. 2116** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes applicables à la zone résidentielle H08-38 afin d'y autoriser la classe d'usages de type "communautaire de récréation intensive" (p3) et de prévoir les normes d'implantation qui y sont applicables;
- **règlement no. 2117** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des usages commerciaux pouvant être opérés au rez-de-chaussée des bâtiments d'utilisation mixte, d'élargir également la gamme des services pouvant être opérés sur le même étage qu'un logement et ce, dans les zones commerciales du centre-ville compatibles avec cette modification;
- **règlement no. 2118** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des services pouvant être aménagés sur le même étage que la fonction résidentielle dans le cadre d'un bâtiment d'utilisation mixte dans la zone commerciale C02-47.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

457/7/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 juillet 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE 168 INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 juillet 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain (à partir de 20h30 - item 31)

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

458/7/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

33A. Félicitations (M. Bernard Loiselle)

33B. Rappels (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

459/7/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 juin 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juin 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

169

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

460/7/91

1- **RÉFECTION DE RUES - TRAVAUX PUBLICS 1991 (ME91DR03)**
(Soumissions ouvertes le 2 juillet 1991)

Soumissionnaires	Prix
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900, rue St-Pierre Drummondville	335 506,53 $
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911, rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	340 160,49 $
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805, boulevard Lemire Drummondville	327 652,33 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

461/7/91

2- **RUE FAUTEUX - SERVICES MUNICIPAUX (ME91DR01)**
(Soumissions ouvertes le 2 juillet 1991)

Soumissionnaires	Prix
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900, rue St-Pierre Drummondville	100 704,66 $
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911, rue St-Mathieu Drummondville	101 596,50 $
. MARIER & FILS LTÉE 486, rue Cockburn Drummondville	117 537,76 $
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 5900, boulevard Tourville St-Nicéphore	110 809,51 $
. EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC. 970, rue St-Jean Drummondville	101 599,51 $
. EXCAVATION RÉAL BRUNEAU INC. 351, rue Principale Upton	97 385,71 $
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805, boulevard Lemire Drummondville	105 821,32 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Excavation Réal Bruneau Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

462/7/91

3- **PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS - RUE DE LA PROMENADE ET PROLONGEMENT DE LA 110e AVENUE (NO. 0591041) - (Soumissions ouvertes le 2 juillet 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911, rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	103 602,75 $
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805, boulevard Lemire Drummondville	103 141,85 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

463/7/91

4- **FOURNITURE ET INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE (NO. 91-114) (Soumissions ouvertes le 28 juin 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. PAUL SAVARD ENT. ÉLECT. INC. 532, rue Lindsay Drummondville	137 494,50 $
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235, rue Lévis Drummondville	119 344,31 $
. CHAGNON (1975) LTÉE 8345, rue Pascal Gagnon Montréal	164 673,10 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Électro-Système P.L. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Club Âge d'Or Drummondville Inc.
- La Fondation Réveil Inc.
- Cercle de l'Amitié, Âge d'Or Inc.
- Ensemble Folklorique Mackinaw.

INITIALES DE LA MAIRESSE
172
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

464/7/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 3 juin au 2 juillet 1991, lesques comptes totalisent la somme de 3 678 942,80 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

465/7/91 - **Utilisation des voies publiques (flamme olympique) - Finale des Jeux du Québec**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec, édition 1991, à utiliser les voies publiques de la Ville pour le transport de la flamme olympique.

ADOPTÉ

466/7/91 - **Fête champêtre des bénévoles au parc St-Jean-Baptiste - C.R.S.J.B.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à tenir sa fête champêtre des bénévoles le 11 août 1991 au parc St-Jean-Baptiste, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

De plus, la Ville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de l'activité.

ADOPTÉ

467/7/91 - **Installation de chapiteaux et de tentes au parc Woodyatt - F.M.F.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore Drummond inc. à installer des chapiteaux et des tentes au parc Woodyatt pour la période du festival, soit du 5 au 14 juillet 1991, et ce aux endroits indiqués sur un plan daté du 13 juin 1991 et approuvé par le Service de l'habitation.

ADOPTÉ

468/7/91 - **Nomination de M. Bernard Loiselle - C.A. de la Cité des Loisirs**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que M. Bernard Loiselle, conseiller, soit nommé à titre de représentant de la Ville de Drummondville pour siéger au sein du conseil d'administration de la Cité des Loisirs Inc.

ADOPTÉ

469/7/91 - **Protocole d'entente avec le Fonds provincial des hockeyeurs élites inc. - Utilisation de la glace au Centre Marcel Dionne**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient

et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Fonds provincial des hockeyeurs élites inc. pour l'École de hockey spécialisée de Drummondville relativement à l'utilisation de la glace au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

470/7/91 - **Protocole d'entente avec le Club de Hockey Drummond Inc. (Les Voltigeurs)**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Club de Hockey Drummond Inc. (Les Voltigeurs) pour l'utilisation du Centre Marcel Dionne et de l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

471/7/91 - **Protocole d'entente avec la Cité des Loisirs Inc. - Activités nautiques au parc Ste-Thérèse**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Cité des Loisirs Inc. pour l'animation d'activités nautiques au parc Ste-Thérèse.

ADOPTÉ

472/7/91 - **Actes de servitudes avec Hydro-Québec - Ptie des lots 167 et 185**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les actes de servitudes à intervenir avec Hydro-Québec et affectant une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham et une partie du lot 185 du cadastre de la Ville de Drummondville, quartier nord.

ADOPTÉ

473/7/91 - **Vente d'un terrain industriel à MM. André Grisé et René Bolduc**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à MM. André Grisé et René Bolduc une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 1 541,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 19 juin 1991 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 6327), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 $ le mètre carré, soit trois mille trois cent vingt-neuf dollars et quarante-deux cents (3 329,42 $), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Marcel Bernier et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

474/7/91 - **Vente d'un terrain industriel à la compagnie 2547-4362 Québec Inc.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie 2547-4362 Québec Inc. une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 8 311,7 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 26 juin 1991 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6333), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 $ le mètre carré, soit dix-sept mille neuf cent cinquante-trois dollars et vingt-sept cents (17 953,27 $), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Shooner et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

475/7/91 - **Engagement d'un (1) policier à l'essai**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Denis Haman soit engagé à titre de policier à l'essai au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, conformément à la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., et que sa date d'affectation soit déterminée par le directeur dudit Service.

De plus, M. Denis Haman devra s'engager à demeurer à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville, le tout tel que prévu au règlement no. 2034.

ADOPTÉ

476/7/91 - **Impression de 2 obligations de 25 000 $ chacune - Maison J.-B. Deschamps Inc.**

Attendu que la Banque de Montréal s'est portée acquéreur de deux (2) obligations de 25 000 $ chacune sous les numéros A-055 et A056, enregistrées au porteur, et émises par la Ville de Drummondville, lesquelles portent intérêt à un taux de 10 1/2% l'an et échoient le 20 août 1999;

Attendu que les obligations précitées font partie d'une émission d'obligations au montant de 3 306 000 $ émise par la susdite Ville en date du 20 août 1979;

Attendu que les coupons d'intérêt ont été estampillés au nom du premier propriétaire enregistré et que la banque ne peut vendre cesdites obligations;

Attendu que la Banque de Montréal demande de faire imprimer à ses frais de nouvelles obligations pour les remplacer;

Vu qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de la Banque de Montréal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que la Ville de Drummondville décrète ce qui suit, savoir:

INITIALES DE LA MAIRESSE
174
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récité;

La Maison J.-B. Deschamps Inc. est autorisée à imprimer deux (2) nouvelles obligations de 25 000 $ chacune portant les numéros A-055 et A-056 échéant le 20 août 1999 avec leurs coupons d'intérêt du 20 août 1991 et les subséquents annexés, lesquels représentent l'intérêt au taux de 10 1/2% l'an;

Les nouvelles obligations avec coupons du 20 août 1991 et subséquents seront en tout point conformes aux obligations A-055 et A-056 qui ont déjà été émises sauf qu'elles seront signées par la mairesse et la greffière actuellement en office, tandis qu'un fac-similé de leur signature respective ou de celle des officiers en fonction au moment de l'émission originale pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt, de même que sur les obligations en ce qui concerne la signature de la mairesse seulement;

Ces obligations seront transmises au ministère des Affaires municipales pour la signature du certificat de validité;

Une fois complétées et signées, lesdites obligations seront remises au détenteur.

ADOPTÉ

477/7/91 - **Subvention de 1 000 $ - Centre communautaire Dr'Ville-Sud inc.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 $ au Centre communautaire Drummondville-Sud inc. pour l'organisation d'activités estivales 1991 conjointement avec le Club Optimiste St-Simon.

ADOPTÉ

478/7/91 - **Mandat à M. Pierre Turcotte, é.a. - Terrains, rues Power et Janelle (Abrogation de la rés. no. 418/6/91)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la résolution no. 418/6/91 soit abrogée à toutes fins que de droit et que la Ville de Drummondville mandate M. Pierre Turcotte, évaluateur agréé, aux fins de procéder à l'évaluation des terrains situés à l'angle de la rue Janelle et du boulevard Lemire et à l'angle de la rue Power et du boulevard Lemire.

ADOPTÉ

479/7/91 - **Subvention de 100 $ - Fondation du CHUS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 $ à la Fondation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

480/7/91 - **Autorisation à la Sidac Centre-Ville - Vente trottoir Hériot**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que la Sidac Centre-Ville (Alain Limoges) soit autorisée à prolonger la vente trottoir sur la rue Hériot jusqu'à 17h00 le 6 juillet 1991.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

175

LA GREFFIÈRE

481/7/91 - **Autorisation à Les Go-Go Karts Drummond Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Go-Go Karts Drummond Enr. à opérer une piste de go-karts sur le terrain des Galeries Drummond pour une période maximale de 25 jours.

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé demande qu'une visite des équipements soit faite par les Services de la Ville afin d'assurer la sécurité des usagers.

ADOPTÉ

482/7/91 - **Mandat à la Société Biancamano Bolduc - Correction du plan d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la Société Biancamano Bolduc aux fins de préparer la correction du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Drummondville de façon à les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.

Les honoraires maximums autorisés sont de l'ordre de 5 200 $.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de juin 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

483/7/91 - **Avis de motion d'un règlement - Installation d'un ascenseur pour personnes handicapées à l'hôtel de ville**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 85 500 $ pour l'installation d'un ascenseur pour personnes handicapées à l'hôtel de ville, ainsi que pour les travaux d'aménagement nécessaires.

484/7/91 - **Adoption du règlement no. 2112 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2112 a été donné (réf: 439/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2112 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'abroger, de modifier et d'ajouter certaines définitions, d'apporter certaines spécifications concernant l'utilisation des cours d'un bâtiment, de revoir les normes applicables aux bâtiments accessoires, de préciser les normes à respecter pour l'implantation de postes de distribution de gaz propane, de permettre les minigolfs extérieurs comme usage accessoire à un centre commercial et de permettre l'aménagement d'usages accessoires dans les bâtiments d'habitation de type h2.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2112 et ce de 9 heures à 19 heures le 9 juillet 1991.

485/7/91 - **Adoption du règlement no. 2113 - Construction**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2113 a été donné (réf: 441/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2113 amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de prévoir des normes particulières d'aménagement des infrastructures reliées aux carburants gazeux et de référer à l'application du Code national de prévention des incendies, édition 1990, dans le cadre de l'aménagement de tout type d'infrastructures pour les postes de distribution de produits pétroliers et autres carburants.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2113 et ce de 9 heures à 19 heures le 9 juillet 1991.

486/7/91 - **Adoption du règlement no. 2114 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2114 a été donné (réf: 443/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement No. 2114 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre les habitations de type résidentiel unifamilial jumelé dans la zone H01-43.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2114 et ce de 9 heures à 19 heures le 23 juillet 1991.

INITIALES DE LA MAIRESSE

177

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

487/7/91 - **Adoption du règlement no. 2115 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2115 a été donné (réf: 445/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2115 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone résidentielle unifamiliale H02-32, entre les rues Cormier et Alberta-Chabot et, conséquemment, réduire la zone commerciale C02-33.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2115 et ce de 9 heures à 19 heures le 23 juillet 1991.

488/7/91 - **Adoption du règlement no. 2116 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2116 a été donné (réf: 447/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2116 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes applicables à la zone résidentielle H08-38 afin d'y autoriser la classe d'usages de type "communautaire de récréation intensive" (p3) et de prévoir les normes d'implantation qui y sont applicables.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2116 et ce de 9 heures à 19 heures le 23 juillet 1991.

489/7/91 - **Adoption du règlement no. 2117 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2117 a été donné (réf: 449/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2117 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des usages commerciaux pouvant être opérés au rez-de-chaussée des bâtiments d'utilisation mixte, d'élargir également la gamme des services pouvant être opérés sur le même étage qu'un logement et ce, dans les zones commerciales du centre-ville compatibles avec cette modification.

INITIALES DE LA MAIRESSE
178
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2117 et ce de 9 heures à 19 heures le 23 juillet 1991.

490/7/91 - **Adoption du règlement no. 2118 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2118 a été donné (réf: 451/6/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2118 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'élargir la gamme des services pouvant être aménagés sur le même étage que la fonction résidentielle dans le cadre d'un bâtiment d'utilisation mixte dans la zone commerciale C02-47.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2118 et ce de 9 heures à 19 heures le 23 juillet 1991.

Informations des membres du Conseil

Félicitations (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite M. Bertrand Beaulieu pour son élection à titre de président de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

Festival mondial de folklore (M. Bernard Loiselle)

M. Loiselle invite la population à participer en grand nombre aux activités de la 10e édition du Festival mondial de folklore.

Campagne d'économie d'eau potable (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin demande la collaboration de la population dans le cadre de la campagne d'économie de l'eau potable.

Concours d'embellissement (M. Paul-André Jolin)

M. Jolin invite également les citoyens et citoyennes à participer au concours d'embellissement parrainé par la Chambre de Commerce.

INITIALES DE LA MAIRESSE

179

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Réaménagement du parc St-Frédéric (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse informe la population sur les travaux de réaménagement du parc St-Frédéric.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants: A) **M. Fernand Morin** (Association des Taxis)

B) **M. Alain Bérubé** (Les Go-Go Karts Drummond Inc.)

A) **M. Fernand Morin**

M. Fernand Morin demande si la Ville a l'intention de déloger les taxis durant la vente trottoir.

Madame la mairesse dit que s'il n'y a pas d'entente contraire entre l'Association des Taxis et la Sidac, les taxis peuvent rester à l'endroit habituel.

M. Morin remercie le Conseil et le Comité de circulation suite à la demande formulée par l'Association des Taxis pour obtenir des places de stationnement.

B) **M. Alain Bérubé**

M. Alain Bérubé demande si le permis d'opération d'une piste de go-karts est renouvelable à l'échéance des 25 jours.

Madame la mairesse confirme que le renouvellement sera possible si le Conseil juge que l'activité est acceptable quant à l'esthétique et au bruit.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 15 juillet 1991.**

491/7/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 juillet 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
180
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 juillet 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

492/7/91 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté l'item suivant:

- Félicitations - F.M.F. (M. Robert Lafrenière).

ADOPTÉ

493/7/91 - Adoption du procès-verbal - Ass. pub. cons. du 2 juillet 1991

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 juillet 1991 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

181

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

494/7/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 juillet 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

495/7/91

1- **LAMPADAIRES, RUE FAUTEUX**
(Soumissions sur invitation ouvertes le 25 juin 1991)

Soumissionnaires	Prix
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235 Lévis Drummondville	1 514,98 $
. WESTBURNE QUÉBEC INC. 1645 Haggerty Drummondville	1 562,84 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Électro-Système P.L. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

496/7/91

2- **LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET LE CHARGEMENT DE LA NEIGE - HIVER 1991-1992 - (Soumissions sur invitation)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur des Services des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **M. Germain Benoit** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

497/7/91

3- **LOCATION DE BOUTEURS POUR LES DÉPOTOIRS À NEIGE - HIVER 1991-1992 (Soumissions sur invitation)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur des Services des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissions de **F. Majeau et Fils et R. Guilbeault Construction Inc.** soient retenues, étant conformes.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
182
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le conseiller Gilles Fontaine entre dans la salle des délibérations et prend son siège à 20h07.

4- **VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - DÉVELOPPEMENT "LA COULÉE" (RUE FAUTEUX)**
(Soumissions ouvertes le 10 juillet 1991)

498/7/91

A) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE A)**

Soumissionnaires	Prix
. M. GASTON LEMAIRE 5255 Olivier Grantham-Ouest	42,26 $ le mètre carré
. MME MICHÈLE LEMAY 205 Lionel Groulx Drummondville	45,43 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Mme Michèle Lemay** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

499/7/91

B) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE B)**

Soumissionnaire	Prix
. M. GASTON LEMAIRE 5255 Olivier Grantham-Ouest	42,11 $ le mètre carré

Amendée par rés. 750/11/91

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **M. Gaston Lemaire** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

500/7/91

C) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE C)**

Soumissionnaire	Prix
. MME MARIE-JOSÉE ROY 365 J.A. Mousseau Drummondville	43,59 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Mme Marie-Josée Roy** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

183

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

501/7/91

D) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE D)**

Soumissionnaire	Prix
. M. DANIEL GARAND 54 Plessis Drummondville	41,44 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **M. Daniel Garand** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- la municipalité de Saint-Charles de Drummond (nomination de MM. André Paquin et Gérard Boulet comme administrateurs de la Régie intermunicipale de la Cité des Loisirs)
- la Fondation du CLSC Drummond (remerciements)
- Ministère des Affaires municipales (lettre d'approbation de l'entente intermunicipale entre la Ville et la municipalité de Saint-Charles de Drummond)
- Ministère des Transports (installation de deux abribus).

502/7/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 2 juillet 1991 au 15 juillet 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 1 428 716,04 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

503/7/91 - **Interdiction de la circulation lourde - 120e et 121e Avenues**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la circulation lourde soit interdite sur les 120e et 121e Avenues, entre le boulevard St-Joseph et la rue Lasalle, et que le Service des travaux publics soit autorisé à installer les enseignes nécessaires.

ADOPTÉ

504/7/91 - **Emprunt de 540 000 $ - Fonds de roulement 1991 (1ère étape)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement une somme de 540 000 $ pour des dépenses à être effectuées par les différents services de la Ville et réparties comme suit:

INITIALES DE LA MAIRESSE
184
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

1.	Service de l'administration	74 100 $
2.	Services techniques	203 850 $
3.	Service de la sécurité publique	70 800 $
4.	Service loisirs et parcs	134 250 $
5.	Projets spéciaux	57 000 $
		540 000 $.

Cet emprunt sera remboursable comme suit:

135 000 $ en 1991
135 000 $ en 1992
135 000 $ en 1993
135 000 $ en 1994.

La présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution no 50/1/91 du 21 janvier 1991.

ADOPTÉ

505/7/91 - **Emprunt de 139 950 $ - Fonds de roulement 1991 (2e étape)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement une somme de 204 950 $ pour des dépenses à être effectuées par les différents services de la Ville et réparties comme suit:

1.	Service de l'administration	13 200 $
2.	Services techniques	79 750 $
3.	Service de la sécurité publique	32 000 $
4.	Service loisirs et parcs	15 000 $
		139 950 $.

Cet emprunt sera remboursable comme suit:

34 987 $ en 1991
34 987 $ en 1992
34 987 $ en 1993
34 989 $ en 1994.

ADOPTÉ

506/7/91 - **Mandat à Me Jean-François Houle - Dossiers de déontologie policière**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que Me Jean-François Houle, avocat, soit mandaté aux fins de défendre les policiers à l'emploi de la Ville de Drummondville dans les dossiers de déontologie policière.

ADOPTÉ

507/7/91 - **Mandat à Jodoin, Grondin & Ass. - Description technique de servitudes (angle bl.St-Joseph/ave.Des Lilas)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin, Grondin & Associés aux fins de préparer et rédiger la description technique de servitudes à être enregistrées sur les immeubles sis et situés à l'angle du boulevard St-Joseph et de l'avenue Des Lilas.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
185
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

508/7/91 - **Mandat à Me Daniel Beaulac - Actes de servitudes (angle bl.St-Joseph/ave.Des Lilas)**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Daniel Beaulac, notaire, aux fins de préparer et rédiger les actes de servitudes à être enregistrées sur les immeubles sis et situés à l'angle du boulevard St-Joseph et de l'avenue Des Lilas.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

509/7/91 - **Mandat à Environnement Conseil BGA Inc. - Nouvelle réglementation d'affichage**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Environnement Conseil BGA Inc. aux fins de préparer et rédiger une nouvelle réglementation relative à l'affichage dans les limites de la Ville.

Les honoraires maximums autorisés sont de l'ordre de 11 850 $, incluant les services d'un avocat.

ADOPTÉ

510/7/91 - **Mandat à H.B.A. - Évaluation de dommages - Incendie du silo de l'U.T.E.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de procéder à une évaluation technique des dommages occasionnés par l'incendie du silo à l'Usine de traitement des eaux le 3 juillet 1991.

ADOPTÉ

511/7/91 - **Mandat à Lachapelle & Noël - Assistance technique - Dossiers de revente des terrains du C.P.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël aux fins d'assister les Services techniques de la Ville dans certains dossiers relatifs aux terrains municipaux acquis du Canadien Pacifique et ce dans un but de revente.

ADOPTÉ

512/7/91 - **Utilisation du parc Ste-Thérèse - Église de Pentecôte**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Église de Pentecôte de Drummondville à utiliser le parc Ste-Thérèse le 20 juillet 1991 pour un spectacle de chansonnier, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

513/7/91 - **Autorisation - Festival de l'épi au parc Guilbault**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Comité des Loisirs et des Activités socio-culturelles St-Pierre inc. à tenir le Festival de l'épi au parc Guilbault, jeudi le 8 août 1991, et à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

514/7/91 - **Autorisation - Épluchette de blé d'inde - Les Voltigeurs de Dr'Ville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Voltigeurs de Drummondville à utiliser le parc Woodyatt le 17 août 1991 pour une épluchette de blé d'inde et à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

515/7/91 - **Protocoles de reconnaissance - Divers organismes**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec les organismes suivants:

- Amitié Tournesol
- Club Canadien des Aveugles de Drummondville
- Le Club Âge d'Or St-Frédéric Inc.
- L'Ensemble Vocal de Drummondville
- La Concertation Éducative et Culturelle Drummond Inc.
- L'Association des Personnes handicapées de Drummondville

et à verser les subventions prévues à chacun des protocoles.

ADOPTÉ

516/7/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Heures de glace**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation d'heures de glae durant la saison 1991-1992.

ADOPTÉ

517/7/91 - **Bail avec M. Jean-Guy Mélançon - Opération du restaurant à l'O.Y.C.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir avec M. Jean-Guy Mélançon pour la location du restaurant à l'Olympia Yvan Cournoyer pour la période du 1er septembre 1991 au 31 mai 1992.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

187

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

518/7/91 - **Trottoir - Viaduc du boulevard St-Joseph (autoroute 20)**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'engage, dans le cadre des travaux de réaménagement du viaduc du boulevard St-Joseph surplombant l'autoroute 20, à défrayer directement l'entrepreneur pour les travaux indiqués au bordereau spécial et relatifs à la construction d'un trottoir sur le côté sud-est du boulevard St-Joseph, à partir de la rue Hains jusqu'aux limites de la Ville de Drummondville et ce jusqu'à concurrence de 17 500 $; les coûts excédentaires seront à la charge de la municipalité de Grantham-Ouest ou du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

519/7/91 - **Campagne de financement - Ass. canadienne de la dystrophie musculaire**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association canadienne de la dystrophie musculaire, chapitre du Comté de Drummond, à tenir sa campagne de financement du 22 au 30 juillet 1991.

ADOPTÉ

520/7/91 - **Utilisation du parc Woodyatt - Deuxième édition du triathlon**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les organisateurs de la deuxième édition du triathlon à tenir l'activité le 18 août 1991 au parc Woodyatt, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

521/7/91 - **Congrès 1994 de l'A.D.G.M.Q.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville invite l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec à tenir à Drummondville les assises de son congrès annuel de 1994.

ADOPTÉ

522/7/91 - **Exemption d'assurance responsabilité du Barreau - Me Chantal Dion**

Considérant que la Ville de Drummondville a à son service exclusif Me Chantal Dion, avocate, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte garant, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Chantal Dion dans l'exercice de ses fonctions à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

523/7/91 - **Embauche de M. Éric Côté - Technicien en informatique**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de M. Éric Côté au poste de technicien en informatique, à titre de salarié à l'essai, conformément à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Drummondville.

INITIALES DE LA MAIRESSE
188
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

M. Éric Côté devra se conformer au règlement no 2034 de la Ville de Drummondville quant au lieu de domicile.

ADOPTÉ

524/7/91 - **Embauche de M. Serge Pelletier - Préposé civil aux communications**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de M. Serge Pelletier comme préposé civil aux communications au Service de la sécurité publique, à titre de salarié à l'essai, conformément à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Drummondville.

M. Serge Pelletier devra se conformer au règlement no. 2034 de la Ville de Drummondville quant au lieu de domicile.

ADOPTÉ

525/7/91 - **Embauche de Mme Josée Godin - Préposée civile aux communications**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de Mme Josée Godin comme préposée civile aux communications au Service de la sécurité publique, à titre de salariée à l'essai, conformément à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Drummondville.

Mme Josée Godin devra se conformer au règlement no 2034 de la Ville de Drummondville quant au lieu de domicile.

ADOPTÉ

526/7/91 - **Embauche de Mme Maryse Mailhot - Préposée civile aux communications**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de Mme Maryse Mailhot comme préposée civile aux communications au Service de la sécurité publique, à titre de salariée à l'essai, conformément à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Drummondville.

Mme Maryse Mailhot devra se conformer au règlement no 2034 de la Ville de Drummondville quant au lieu de domicile.

ADOPTÉ

527/7/91 - **Embauche de Mme Jacinthe Dion - Préposée civile aux communications**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de Mme Jacinthe Dion comme préposée civile aux communications au Service de la sécurité publique, à titre de salariée à l'essai, conformément à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Drummondville.

Mme Jacinthe Dion devra se conformer au règlement no 2034 de la Ville de Drummondville quant au lieu de domicile.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
289
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Rapport trimestriel du trésorier au 30 juin 1991

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 30 juin 1991.

Rapport du trésorier - Activités électorales pour l'année 1990

Conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le trésorier d'élection dépose le compte rendu des activités électorales de l'année 1990.

Les membres du Conseil en prennent connaissance et copie est transmise aux archives de la Ville.

528/7/91 - **Nomination - Maire suppléant**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Jean-Guy Spénard, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 16 juillet 1991 au 3 novembre 1991.

ADOPTÉ

Madame la mairesse remercie M. Pierre-Yvan Aubé pour sa disponibilité durant son terme de maire suppléant.

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2112 et 2113

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- règlement no. 2112 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- règlement no. 2113 amendant le règlement de construction municipal no. 1851.

529/7/91 - **Acceptation du procès-verbal (11/7/91) - C.C.U.**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 1991 soit accepté, sauf les articles b) et c) de la résolution no. 91.07.06, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

530/7/91 - **Nomination des membres du Comité de toponymie**

Considérant que le dynamisme du développement municipal dans de nouveaux secteurs implique l'ouverture fréquente de nouvelles rues;

Considérant que les instances municipales désirent la création d'un comité relatif à la toponymie, afin d'étudier et choisir quels sont les noms les plus appropriés à ces nouvelles rues en fonction du milieu, de personnalités, lieux, événements, etc. et qui soient significatifs;

Considérant que les personnes composant le Comité consultatif d'urbanisme sont déjà sensibilisées à la cause urbanistique en général et ont déjà accepté cette nouvelle responsabilité;

Considérant que ledit comité de toponymie pourra se doter de règles de régie interne en matière de fonctionnement et de recommandation au Conseil municipal à l'égard du choix du nom des nouvelles rues;

INITIALES DE LA MAIRESSE
290
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Comité de toponymie soit composé des membres du Comité consultatif d'urbanisme et qu'ils aient ainsi les pouvoirs de recommandation au Conseil municipal en la matière.

ADOPTÉ

531/7/91 - **Mandat à Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Solution pour dégager les crépines des conduites d'eau à l'U.T.E.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins d'identifier une solution pour dégager les crépines des conduites d'alimentation en eau brute à l'Usine de traitement d'eau et de remédier au problème d'accumulation des débris autour de ces dernières. De plus, la firme de consultants devra fournir une évaluation des coûts pour les travaux recommandés.

ADOPTÉ

532/7/91 - **Avis de motion - Amendement au règlement no 1854**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no 1854 constituant le Comité consultatif d'urbanisme, de façon à élargir le champ d'intervention dudit Comité et de lui accorder de nouveaux pouvoirs consultatifs en matière de protection du patrimoine.

533/7/91 - **Avis de motion - Règlement d'emprunt - Travaux rues Bernier et Perron**

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 99 775 $ pour l'exécution de travaux de pavage, bordures et trottoirs sur les rues Bernier et Perron.

Pavage	69 525 $
Trottoirs	7 225
Bordures	9 675
	86 425 $
Honoraires professionnels	8 600
Frais de financement	4 750
TOTAL - EMPRUNT:	99 775 $

534/7/91 - **Lecture et adoption du règlement no 2121**

Lecture est donnée du règlement no 2121 décrétant un emprunt de 85 500 $ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un accès pour personnes handicapées à l'hôtel de ville et pour l'installation d'un ascenseur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no 2121 et ce de 9 heures à 19 heures le 5 août 1991.

INITIALES DE LA MAIRESSE

191

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Informations des membres du Conseil

Activités au parc Ste-Thérèse (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle informe la population que le plan d'eau de la rivière St-François est maintenant disponible à la hauteur du parc SteThérèse et il invite tous les gens à bénéficier des aménagements à des coûts raisonnables.

Travaux sur le boulevard St-Joseph (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe la population que les travaux sur le boulevard St-Joseph, entre la rue Jean-de-Brébeuf et la rue Dumoulin, sont effectués par l'Hydro-Québec.

De plus, le conseiller Paul-André Jolin souligne le succès obtenu lors de la journée d'arrachage d'herbe à poux qui s'est tenue le 13 juillet dernier. Il remercie tous les participants et tous les services qui ont contribué au succès de cette activité.

Tableau indicateur au Centre Marcel Dionne (M. Bernard Loiselle)

Suite à un article paru dans le journal, le conseiller Bernard Loiselle précise que l'achat d'un tableau indicateur au Centre Marcel Dionne relève du Club de hockey Les Voltigeurs et non de la Ville de Drummondville.

Circulation sur les rues Daniel et Fradet (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier explique à la population le pourquoi de la décision des élus relativement à l'enlèvement des arrêts sur les rues Daniel et Fradet, ce qui a engendré une diminution de vitesse.

Elle invite les gens du secteur à faire preuve de tolérance et à communiquer toute recommandation au Service de la sécurité publique ou à ellemême.

De plus, elle informe la population qu'une consultation sera faite vers la mi-septembre auprès des gens du secteur.

Félicitations au F.M.F. (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière, au nom du Conseil de Ville, félicite les organisateurs de la 10e édition du Festival mondial de folklore de Drummondville.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:
A) **M. Ovelus Demers**
B) **M. Denis Leblanc**
C) **M. Stéphane Tousignant**

A) **M. Ovelus Demers** - Sujets: 1° Zone de sécurité - 117e Avenue
2° Continuation rue Plessis
3° Domaine Cherbourg et Boisé de la Marconi.

La Ville a-t-elle envisagé d'augmenter la sécurité sur la 117e Avenue, près du boulevard St-Joseph?

M. Gérald Lapierre, d.g.a., explique à M. Demers le processus suivi pour la réalisation des travaux sur le boulevard St-Joseph.

Pourquoi la Ville ne négocie-t-elle pas une entente avec lui et Mme Rodolphe Parenteau pour la continuation de la rue Plessis?

Mme Jutras informe M. Demers que le dossier sera regardé de plus près.

Pourquoi la Ville garde-t-elle des barricades d'acier et des blocs de béton sur la 123e Avenue, alors qu'elle a investi des millions pour se porter acquéreur des terrains?

M. Gérald Lapierre explique pourquoi le tout a été installé.

Le propriétaire des terrains achetés dans le Boisé de la Marconi est-il obligé de construire?

Mme Jutras explique que le propriétaire à l'obligation de construire dans un certain délai, à défaut de quoi une pépnalité égale au montant des taxes qui seraient dues est payable à la Ville.

M. Demers félicite M. Jean-Guy Spénard pour sa nomination à titre de maire suppléant et le Festival mondial de folklore.

B) **M. Denis Leblanc**

M. Leblanc rend hommage aux organisateurs du Festival mondial de folklore.

M. Leblanc demande la pertinence de réaliser les travaux d'aménagement d'un stationnement au Centre Marcel Dionne alors qu'un sentier aurait fait l'affaire.

Sur ce, Madame la mairesse rétorque que les commerçants demandent du stationnement et que les terrains de stationnement ne servent pas seulement durant le Festival ou le Tournoi de hockey midget.

M. Leblanc veut connaître le détail des comptes suivants:
- Me Roger Blais - 6 990 $
- Me Roger Blais - 7 377 $
- Me Paul Biron - 2 900 $

Mme Jutras confirme qu'il s'agit d'honoraires professionnels reliés aux relations de travail. De plus, elle déclare que lors de la prochaine séance elle présentera un tableau montrant les déboursés faits depuis 1983 pour les honoraires professionnels relatifs aux dossiers de relations de travail.

Quant au compte de Me Paul Biron, elle explique qu'il s'agit des honoraires reliés à la demande formulée à la Commission d'accès à l'information dans le dossier Cherbourg.

Est-il vrais qu'un policier avec auto-patrouille était à Granby les 14, 16, 30 et 31 janvier 1991 dans le cadre du procès de M. Gérard Lampron?

Le directeur général explique le dossier.

C) **M. Stéphane Tousignant**

(Item no. 12) Quel policier est impliqué?

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé l'informe qu'aucun nom ne sera dévoilé.

(Item no. 15) Quels sont les honoraires pour le mandat et pourquoi accorder un tel mandat?

Madame la mairesse précise qu'il s'agit d'un mandat de 11 850 $ aux fins d'améliorer une réglementation qui soulève beaucoup de controverse.

Quelle était la demande de la Ville dans le dossier des abribus?

Le conseiller Jean-Marie Boisvert précise qu'il s'agit d'une demande annuelle et que le nombre était de 2 abribus.

INITIALES DE LA MAIRESSE
193
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 19 août 1991.**

535/7/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière.

Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 août 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
194
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 août 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
M. Yvan Morin, assistant-trésorier

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

536/8/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté l'item suivant:

31A. Informations (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

537/8/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 15 juillet 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

185

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - DÉVELOPPEMENT "LA COULÉE" (PROLONGEMENT RUE FAUTEUX) - Soumissions ouvertes le 19 août 1991

538/8/91

A) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE E)**

Soumissionnaire	Prix
. CONSTRUCTION PARENTEAU ET DOYON INC. 1165 de la Poudrière Drummondville	41,55 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Parenteau et Doyon Inc.** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

539/8/91

B) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE F)**

Soumissionnaire	Prix
. YVES LAROCHELLE 275 Belleau Drummondville	41,57 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Yves Larochelle** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

540/8/91

Amendée par rés. 751/11/91

C) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE G)**

Soumissionnaire	Prix
. PIERRETTE BOURQUE 280 Belleau Drummondville	41,44 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Pierrette Bourque** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

541/8/91

D) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE H)**

Soumissionnaire	Prix
. MICHEL SHOONER 217 Ilôt des Pins Drummondville	42,47 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Michel Shooner** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Ministère des Affaires culturelles (subvention de 122 060 $ pour la bibliothèque municipale)
- Service d'Orientation des Foyers (remerciements)
- Comité d'accueil du parc St-Frédéric et du Livre d'or du 10e anniversaire du Festival (félicitations)
- Ministre de la Sécurité publique (modifications au Code du travail - droit de grève des policiers et pompiers)
- Ministre des Affaires municipales (compensation tenant lieu de taxes foncières municipales)
- Ministère de l'Environnement (politique sur l'élimination des neiges usées)
- Ministre des Affaires municipales (enveloppe budgétaire supplémentaire 1991 - PARCQ).

542/8/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 15 juillet au 19 août 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 2 479 443,92 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

543/8/91 - **Demande d'exemption de taxe - Centre Communautaire Dr'Ville-Sud**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'elle se conformera à la décision de ladite Commission relativement à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe présentée par le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. et ce pour l'immeuble sis et situé au 1550 rue StAimé à Drummondville.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

197

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

544/8/91 - **Autorisation à Les Emballages Paperboard Inc. - Installation d'une tente**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Emballages Paperboard Inc. à installer une tente au 600 rue Janelle, du 23 au 25 août 1991, pour une activité spéciale sur le terrain de la compagnie, le tout conformément à la réglementation municipale.

ADOPTÉ

545/8/91 - **Aménagement de 2 terrains de "shuffle-board" au parc Mathieu - Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre soit autorisé à aménager 2 terrains de "shuffle-board" au parc Mathieu et ce dans le cadre du projet "Nouveaux Horizons", le tout sans participation financière de la Ville.

ADOPTÉ

546/8/91 - **Protocole de gestion avec le Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre (gestion du parc Mathieu)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de gestion à intervenir avec le Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre pour la gestion du parc Mathieu.

ADOPTÉ

547/8/91 - **Activité de promotion le 24 août 1991 - Centre Communautaire Dr'Ville-Sud**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. soit autorisé à tenir une activité de promotion le 24 août 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

548/8/91 - **Autorisation à la Sidac Alain Limoges - Vente-trottoir**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges (Centre-Ville de Drummondville) à tenir une vente-trottoir les 21, 22, 23 et 24 août 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

549/8/91 - **Autorisation à la Sidac Alain Limoges - Marche Terry Fox**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges (Centre-Ville de Drummondville)

à tenir la marche Terry Fox le 15 septembre 1991 suivant un parcours autorisé par le Service de la sécurité publique, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

550/8/91 - **Autorisation au Centre Chrétien Drummond - Utilisation du parc Woodyatt**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Chrétien Drummond à utiliser le parc Woodyatt le 25 août 1991 pour la présentation d'une pièce de théâtre, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

551/8/91 - **Autorisation à l'Ass. de propriétaires de moto Harley Davidson - Activité le 7 septembre 1991**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association de propriétaires de moto Harley Davidson à tenir une activité sur la rue St-Edgar le 7 septembre 1991 au profit de la dystrophie musculaire, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

552/8/91 - **Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Utilisation du C.E.E.D.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation du Centre d'expositions et d'enchères de Drummondville (C.E.E.D.).

ADOPTÉ

553/8/91 - **Acte à intervenir avec Domaine Cherbourg Inc. et/ou M. Claude Toutant - Rétrocession d'un terrain**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte à intervenir avec Domaine Cherbourg Inc. et/ou M. Claude Toutant pour la correction d'un acte de vente intervenu entre les deux parties le 21 octobre 1988 et dont copie enregistrée à la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 317009.

ADOPTÉ

554/8/91 - **Protocole d'entente avec la S.H.Q. - Programme d'adaptation de domicile**

Attendu que le ministre des Affaires municipales du Québec, responsable de l'Habitation a informé la Ville de Drummondville du transfert de l'administration du Programme d'adaptation de domicile de l'Office des personnes handicapées du Québec à la Société d'habitation du Québec;

INITIALES DE LA MAIRESSE
199
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Attendu que le Programme d'adaptation de domicile se fera par le biais du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec, volet "personne handicapée";

Attendu que la Ville de Drummondville par son service de l'Habitation a toujours participé au programme offert par la Société d'habitation du Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre d'un Programme d'adaptation de domicile.

ADOPTÉ

555/8/91 - **Résolution d'extension - Amendement au règlement d'urbanisme**

Considérant que la Ville de Drummondville a, le 3 décembre 1990, adopté le règlement no. 2080 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville de façon à le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

Considérant que la MRC de Drummond a, lors de sa réunion du 9 janvier 1991, approuvé le règlement no. 2080 de la Ville de Drummondville;

Considérant que suite à cette approbation de la MRC de Drummond, il y avait lieu d'amender le règlement d'urbanisme aux fins d'en assurer la conformité au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme;

Considérant qu'un délai de 6 mois est prévu à la loi pour procéder à cet amendement;

Considérant que ledit délai ne peut être respecté;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre des Affaires municipales une prolongation de délai pour la présentation d'un amendement au règlement d'urbanisme de la Ville de Drummondville de façon à le rendre conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme et ce tel que prévu à l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

556/8/91 - **Entente contractuelle avec les brigadiers scolaires**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Denis Péloquin, directeur des Ressources humaines, soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente contractuelle avec les brigadiers et brigadières scolaires pour la période de septembre 1991 à juin 1992.

ADOPTÉ

557/8/91 - **Choix du procédé et emplacement pour l'usine d'épuration des eaux**

Attendu que le rapport concernant les études d'alternatives des types de traitement et de la localisation de l'usine d'épuration des eaux usées a été déposé par le consultant le 8 février 1991;

Attendu que ce rapport a été expliqué par les représentants de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux, de la firme de consultants Hamel, Beaulieu & Associés et du ministère de l'Environnement du Québec à chacune des municipalités;

INITIALES DU MAIRE(SSE)
200
JC
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Attendu que les études ont porté sur les modes de traitement par étangs aérés et filtration biologique sur des sites situés dans les municipalités de Grantham et St-Charles de Drummond;

Attendu que le ministère de l'Environnement du Québec fera une réévaluation du débit de pointe au début de l'étape 3 des études préliminaires;

Attendu que la localisation de la station d'épuration sera optimalisée afin de garantir un périmètre de protection maximum;

Attendu que les terrains disponibles adjacents au site choisi permettront un agrandissement futur de la station d'épuration si nécessaire;

Attendu qu'une attention spéciale sera apportée afin d'optimaliser la disposition des boues;

Attendu que le représentant du ministère de l'Environnement, à la rencontre du 12 août 1991, a indiqué que son ministère retenait l'alternative des étangs aérés au site de la municipalité de Grantham, celle-ci étant la plus intéressante économiquement;

Attendu que les coûts de construction et d'opération favorisent l'implantation des étangs aérés au site de Grantham;

Attendu que suite aux rencontres avec les représentants des quatre (4) municipalités participantes au projet d'assainissement des eaux de Drummondville, il se dégage un consensus quant au choix du site et du mode de traitement;

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville indique au ministère de l'Environnement du Québec et à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux qu'elle favorise le mode de traitement par étangs aérés au site situé dans la municipalité de Grantham dans le périmètre localisé par le boulevard Patrick, Chemin du Diable et le Chemin du Golf, et demande que les études se poursuivent sans délai afin de respecter les échéanciers.

ADOPTÉ

558/8/91 - **Demande au ministère des Transports - Levée du non-accès sur le boulevard Lemire**

Attendu que la Ville de Drummondville désire développer sa vitrine industrielle et que l'ouverture de la rue Giroux sur le boulevard Lemire devient une nécessité afin de répondre aux besoins de la circulation du secteur;

Attendu qu'une servitude de non-accès grève le terrain longeant le boulevard Lemire et ce en faveur du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports la levée du non-accès sur les terrains longeant le boulevard Lemire face à la bretelle de l'autoroute Jean-Lesage.

Aux fins de garantir au ministère des Transports la sécurité des usagers de la route, la Ville de Drummondville s'engage à:

1) installer et entretenir des feux de circulation advenant un refoulement du trafic routier dans la bretelle et sortie de l'autoroute 20;
2) fermer le chemin de desserte qui longe actuellement le boulevard Lemire;
3) ne pas aménager une deuxième intersection face à la rue Canadien.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
201
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

559/8/91 - **Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux, rue Fauteux**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux de la rue Fauteux.

ADOPTÉ

560/8/91 - **Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux, Boisé de la Marconi**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux de pavage, de bordures et de trottoirs dans le Boisé de la Marconi.

ADOPTÉ

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2114, 2115, 2116, 2117, 2118 et 2121

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements nos 2114, 2115, 2116, 2117, 2118 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850, ainsi que le règlement no. 2121 décrétant un emprunt de 85 500 $ pour l'installation d'un ascenseur pour personnes handicapées à l'hôtel de ville.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de juillet 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

561/8/91 - **Tenue du Grand Prix Laurentide le 25 août 1991**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la tenue du Grand Prix Laurentide au terrain de stationnement de Les Promenades de Drummondville le 25 août 1991, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

De plus, les organisateurs devront fournir aux autorités municipales une preuve d'assurance-responsabilité.

ADOPTÉ

562/8/91 - **Autorisation à l'U.P.D.I. - Partie d'huîtres au Pavillon du Maire**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. à utiliser le Pavillon du Maire le 12 octobre 1991 pour sa partie d'huîtres annuelle.

De plus, les autorités municipales autorisent l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. à solliciter auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec un permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de cette activité.

ADOPTÉ

563/8/91 - **Subvention de 650 $ - Ass. forestière des Cantons de l'Est Inc.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 650 $ à l'Association forestière des Cantons de l'Est Inc. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

564/8/91 - **Subvention de 2 000 $ - Centre Communautaire Dr'Ville-Sud**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 000 $ au Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. à titre de subvention.

ADOPTÉ

565/8/91 - **Acceptation du procès-verbal (14/8/91) - C.C.U.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 août 1991 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

566/8/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2123 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2123 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la marge de recul prescrite à la grille des usages et normes applicables à la zone industrielle I02-41, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

567/8/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2124 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2124 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier les normes d'implantation et de préciser la dimension des habitations unifamiliales jumelées qui seront construites dans la zone H09-44, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

203

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

568/8/91 - **Adoption du règlement no. 2122 - Travaux, rues Bernier et Perron**

Lecture est donnée du règlement no. 2122 décrétant un emprunt de 99 775 $ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Bernier et Perron.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2122 et ce de 9 heures à 19 heures le 27 août 1991.

Informations des membres du Conseil

Informations (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin invite la population à faire preuve de civisme quant à l'utilisation des cloches de récupération.

De plus, il précise que les travaux exécutés sur le territoire devraient être terminés à la mi-septembre.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

A) **M. Ovelus Demers**, 51 - 117e Avenue
Sujets: - l'environnement
- protection de l'eau potable
- reviCentre de la Ville

B) **M. Denis Leblanc**, 1295 boul. Mercure
Sujets: - question du dernier conseil
- (item no. 18) ordre du jour

A) **M. Ovelus Demers**

La localisation de l'usine d'épuration est-elle définitive et qu'elle est la subvention du gouvernement provincial?

La résolution votée par le Conseil en est une d'intention quant à la situation de l'usine, à la définition du territoire retenu et au mode de traitement. (Mme Francine Ruest-Jutras)

Les mesures sont-elles prises pour que les boues ne soient pas déversées dans la rivière?

Mme Jutras confirme que la Ville et le gouvernement sont plus sévères et que la MRC de Drummond étudie un projet pour le dépôt des boues.

La Ville se prépare-t-elle à recevoir les municipalités en périphérie suite à la législation Ryan?

Des ententes intermunicipales sont négociées pour la fourniture de différents services. (Mme Francine Ruest-Jutras)

La Ville va-t-elle accepter longtemps d'avoir un dépotoir urbain?

Le dossier du dépotoir en est un qui préoccupe les autorités municipales. Des rencontres et des correspondances sont échangées avec les représentants du ministère de l'Environnement compte tenu du danger potentiel pour la prise d'eau potable. Les élus municipaux sont déçus du peu de réaction et de pouvoir au niveau du ministère. (Mme Francine Ruest-Jutras)

La Ville transporte-t-elle ses déchets à St-Nicéphore?

Oui. (Mme Francine Ruest-Jutras)

La compagnie Sanipan a-t-elle des droits spéciaux quant à la gestion du dépotoir?

Mme Jutras rappelle que la MRC de Drummond a mis des objections à l'émission d'un permis d'agrandissement du dépotoir mais que le ministère a fait fi de tout et a émis le permis.

B) **M. Denis Leblanc**

Il rappelle à Madame la mairesse qu'elle s'était engagée à lui fournir la liste des honoraires payés à Me Roger Blais et Me Paul Biron.

Mme Jutras confirme le tout et dit à M. Leblanc que les détails lui seront fournis.

M. Leblanc demande des explications sur l'item no. 18.

Madame la mairesse fournit les explications.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 3 septembre 1991.**

569/8/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Caya
Greffière.

Francine Ruest-Jutras
Mairesse.

INITIALES DE LA MAIRESSE
205
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 septembre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 septembre 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

570/9/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté l'item suivant:

28A. Commentaires (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

571/9/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 19 août 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 août 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

572/9/91

1- **FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE RAYONNAGE MOBILE (No. 1-511-054)**
(Soumissions ouvertes le 28 août 1991)

Soumissionnaires	Prix
. MONTEL INC. 156 Notre-Dame Drummondville	34 801,12 $
. LES SYSTÈMES ESPACE/MAX INC. 8412 boul. Haut-Anjou Anjou	34 305,48 $
. DISTRIBUTION DRUMMEX INC. 500 Lauzon, C.P. 426 Drummondville	25 798,87 $

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Distribution Drummex Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

573/9/91

2- **GARDE-FOU ET TROTTOIR - RUE DU PONT (AE91DR05)**
(Soumission ouverte le 28 août 1991)

Soumissionnaire	Prix
. LAMBERT & GRENIER INC. 1244 Chemin Quatre Saisons N.D. Bon-Conseil	41 443,24 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Lambert & Grenier Inc.** soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

574/9/91

3- **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 126-3 (PARCELLE N) - DÉVELOPPEMENT "LA COULÉE" (PROLONGEMENT RUE FAUTEUX) - Soumission ouverte le 19 août 1991**

Soumissionnaire	Prix
. GESTION RAYMOND LAFRANCE INC. C.P. 340 Richmond	42,03 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la soumission de **Gestion Raymond Lafrance Inc.** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait lecture de la lettre de démission de la conseillère Denise Boisclair-Poirier.

Cette démission prend effet le 3 septembre 1991.

Le conseiller Robert Lafrenière se déclare peiné du départ de sa collègue, mais comprend les motifs qui portent Madame Poirier à prendre cette décision. Au nom de Madame Poirier, il transmet aux membres du personnel cadre et aux employés municipaux des remerciements pour leur collaboration.

Madame la mairesse pour sa part assure Madame Poirier de l'appui de tous les membres du Conseil dans l'épreuve qui la frappe et souhaite ardemment que la santé de sa fille s'améliore très rapidement.

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

. Centre communautaire St-Pierre
. Joujouthèque Drummond Inc.
. M. Martial St-Cyr.

575/9/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 19 août au 3 septembre 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 2 788 705,70 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

576/9/91 - **Mandat à Agro-Spec Inc. - Étude sur la faisabilité des bassins de rétention au Boisé de la Marconi**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'experts-conseils Agro-Spec Inc. aux fins de réaliser une étude sur la faisabilité des bassins de rétention au Boisé de la Marconi. Les honoraires maximums sont fixés à 15 980 $.

ADOPTÉ

577/9/91 - **Mandat à Me Yvon Garneau - Dossier de Cour municipale**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Yvon Garneau, avocat, aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans un dossier de Cour municipale (CR91/0606).

ADOPTÉ

578/9/91 - **Mandat à M. Laurent Joyal - Préparation de plans, devis et appel d'offres - Travaux au Centre Marcel Dionne**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres pour les travaux à réaliser au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

579/9/91 - **Vente d'un terrain industriel à la compagnie Gestion Michel Équilbec**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Gestion Michel Équilbec Inc. une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 5 172,3 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 26 août 1991 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6379), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 $ le mètre carré, soit onze mille cent soixante-douze dollars et dix-sept cents (11 172,17 $), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

580/9/91 - **Versement de subventions - Programme d'aide à la construction domiciliaire**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 1 000 $ aux propriétaires suivants:

Alain Manseau et Lucie Gélinas	-	1180 de la Poudrière
René Boisvert	-	2065 Huguette
Diane Boucher et Jocelyn Allard	-	120 Des Pionniers
Simon Martel et Colette Labrecque	-	200 - 129e Avenue

Ce versement de subvention est fait en vertu du Programme d'aide à la construction domiciliaire.

ADOPTÉ

581/9/91 - **Protocoles de reconnaissance - Divers organismes**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec les organismes suivants:

- Centre d'aide La Passerelle inc.
- Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Drummondville
- Les Ateliers du second Souffle inc.
- Le Club d'Astronomie de Drummondville Inc.
- Le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville inc.
- La Société d'Histoire de Drummondville
- Le Groupe Or et Argent (St-Jean-Baptiste).

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
209
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

582/9/91 - **Acte de cession de rue (Ptie du lot 109-181) à la Ville - (159188 Canada Inc. et 160040 Canada Inc.)**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession de rue à être consenti par la compagnie 159188 Canada Inc. et la compagnie 160040 Canada Inc. à la Ville de Drummondville. Ladite cession porte sur une partie du lot 109-181 du cadastre du Canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond.

ADOPTÉ

583/9/91 - **Programme Développement de l'Emploi**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le directeur des Ressources humaines ou, en son absence, l'agent de personnel soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les formulaires de demandes présentées à Emploi et Immigration Canada dans le cadre du Programme Développement de l'Emploi.

ADOPTÉ

584/9/91 - **Abrogation et remplacement de la cédule "A" du règlement no. 2110**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la cédule "A" du règlement no. 2110 (Infrastructures - prolongement des rues Giroux et Michaud) soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par une nouvelle cédule "A", laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que copie soit transmise au ministère des Affaires municipales afin d'obtenir l'approbation du règlement dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

585/9/91 - **Acceptation du compte rendu (21/8/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 21 août 1991 soit accepté et que copie soit versée aux archives.

ADOPTÉ

586/9/91 - **Acceptation du compte rendu (27/8/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 27 août 1991 soit accepté et que copie soit versée aux archives.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois d'août 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

587/9/91 - **Nomination de M. Paul-André Jolin - Programme Rues principales**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le conseiller Paul-André Jolin agisse comme représentant de la Ville de Drummondville auprès de la Sidac Alain Limoges (Centre-Ville) de Drummondville et plus spécifiquement en remplacement de Mme Denise Boisclair-Poirier au sein du comité Rues principales.

ADOPTÉ

588/9/91 - **Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. - Estimation, travaux rue Notre-Dame**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer une estimation préliminaire des coûts de réparation des infrastructures de la rue Notre-Dame, entre les rues Mélançon et Marchand.

ADOPTÉ

589/9/91 - **Mandat à Me Normand Corriveau - Défendre les intérêts de M. Denis Péloquin**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Normand Corriveau, avocat, aux fins de représenter et défendre les intérêts de M. Denis Péloquin dans le dossier numéro 403-01-0011777-913.

ADOPTÉ

590/9/91 - **Autorisation à M. Pierre Fréchette - Préparation de plans & devis - Travaux d'aqueduc & d'égouts (terrain voisin du 590 L'Acadie)**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Pierre Fréchette à préparer ou faire préparer les plans et devis pour les travaux d'aqueduc et d'égouts aux fins de desservir le terrain voisin du 590 rue L'Acadie et à présenter lesdits plans au ministère de l'Environnement du Québec pour approbation.

ADOPTÉ

591/9/91 - **Subvention de 100 $ - Groupe de relation d'aide des maladies intestinales**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 $ au Groupe de relation d'aide des maladies intestinales (GRAMI) à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

592/9/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2125 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2125 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de le rendre conforme aux orientations, objectifs, affectations et densités d'occupation du sol, tels qu'énoncés au plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville et ce, en intervenant notamment sur les points suivants: les zones inondables, les usages se référant à la classe d'usage il, les établissements connexes au ramassage, tri, vente, etc, de déchets, rebuts et matériaux de construction, les tourbières, l'aménagement des espaces de stationnement au centre-ville, les dispositions environnementales applicables à la

zone I02-23, les travaux admissibles en territoire inondable, en bordure des cours d'eau et dans les territoires d'intérêt écologique, les sites de dépôt de neige usée, les usages dans le secteur du Village québécois d'antan, les secteurs soumis aux plans d'aménagement d'ensemble, de prévoir une nouvelle réglementation applicable via les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les zones visées par ces derniers, de même que de modifier certaines limites de zones au plan de zonage et les grilles d'usages et normes à l'égard de certaines zones, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

593/9/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2126 - Lotissement**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2126 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de prévoir de nouvelles dispositions particulières à l'aménagement de voies de circulation en bordure des cours d'eau, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

594/9/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2127 - Affichage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2127 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de prévoir des dispositions particulières d'affichage dans une aire de protection entourant le site du Village québécois d'antan, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

595/9/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2128 - Plan d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2128 amendant le règlement de plan d'urbanisme municipal no. 2080 dans le but de préciser certains éléments concernant le pourcentage d'occupation des bâtiments en affectation industrie, l'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les tourbières, d'élargir la vocation d'une affectation du sol et de modifier la délimitation de certaines aires d'affectation ou de modifier certaines affectations incluant les densités d'occupation qui les accompagnent et ce, en fonction de l'évolution de la réalité municipale en matière d'aménagement du territoire, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

596/9/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2129 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2129 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de rendre ce règlement d'application conforme aux intentions d'amendements prévues au plan d'urbanisme et tenant compte de la tendance ou de la vocation du développement, d'apporter une modification à une définition utile au règlement, de limiter la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble aux nouvelles constructions seulement, d'élargir la gamme des usages permis dans la zone commerciale C09-16 et de modifier le texte introductif à la classe d'usages commerciales "commerce artériel lourd - c4", soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

597/9/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2130 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2130 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier les normes d'implantation et d'augmenter la dimension des habitations unifamiliales jumelées qui seront érigées dans la zone résidentielle H01-43, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

598/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2123) - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, la marge de recul applicable à ladite zone industrielle en faisant varier celle-ci en fonction de la hauteur du bâtiment principal construit sur le terrain.

599/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2123**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2123 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, la marge de recul applicable à ladite zone industrielle en faisant varier celle-ci en fonction de la hauteur du bâtiment principal construit sur le terrain, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
213
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

600/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2124) - Zonage**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier les normes d'implantation et de préciser la dimension des habitations unifamiliales jumelées qui seront construites dans la zone H09-44.

601/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2124**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimenent résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2124 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier les normes d'implantation et de préciser la dimension des habitations unifamiliales jumelées qui seront construites dans la zone H09-44, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Commentaires (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin fait le point sur les différents travaux qui s'effectuent présentement sur le territoire de la Ville de Drummondville.

- rue Lindsay: les travaux au niveau de la voie ferrée seront effectués par les employés du C.N. et ce d'ici la fin septembre.
- rue Marchand: d'ici le 7 septembre 1991, les travaux devraient être terminés.
- stationnement Centre Marcel Dionne: l'escalier est complété et le pavage devrait être fini d'ici le 7 septembre 1991.
- Boisé de la Marconi: les travaux sont terminés et le secteur bourdonne d'activités.
- rue Fauteux: d'ici le 7 septembre 1991, les travaux devraient être terminés.
- parc St-Frédéric: d'ici le 15 septembre 1991, le tout devrait être complété.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants: A) **M. Denis Leblanc**, 1295 boul. Mercure
  Sujets: 1- Comptes
  2- Bulletin du 2 mai 1991
  3- Ordre du jour

  B) **M. Ovelus Demers**, 51 - 117e Avenue
  Sujets: 1- Plan d'urbanisme
  2- Refoulement d'égouts
  3- Comité - droit de protection du citoyen
  4- ReviCentre - point capital.

A) **M. Denis Leblanc**

Les honoraires professionnels versés à Me Roger Blais pour 1989, 1990 et la moitié de 1991 représentent des sommes appréciables, ce qui équivaut, selon lui, à un problème au niveau des relations de travail et qu'un meilleur climat serait préférable.

Madame la mairesse rétorque que la majorité des griefs provienne du Service de la sécurité publique et qu'en dépit du ton alarmiste de M. Leblanc, les honoraires versés en 1990 sont moindres que ceux versés pour les années 1986 et 1987.

Les repas payés aux restaurants Chez Horace et Cardin sont pour qui et pour combien de personnes?

Madame Jutras précise qu'il s'agit des repas payés pour les prisonniers et que le nombre sera fourni à M. Leblanc lors d'une prochaine séance.

Le compte payé au Restaurant Maxime pour repas de cadres et consultants représente combien de personnes?

L'information sera fournie lors de la prochaine séance.

Peut-on connaître le montant de la dette de la Ville?

M. Jean-Guy Spénard confirme que lors de la séance du 16 septembre 1991, il présentera à la population l'état de la dette et ce en tenant compte de la période de temps écoulée en 1991.

(Item no. 9) Pourquoi le mandat à Me Yvon Garneau?

Mme Jutras précise qu'il s'agit d'un dossier à être défendu à la Cour municipale et impliquant un employé de la Ville. Comme Me Claude Proulx, avocat, se sent en conflit d'intérêt, il est préférable d'accorder un mandat à un avocat de pratique privée.

(Item no. 19B) La Ville prend-elle les moyens nécessaires afin de vérifier l'état des infrastructures avant de paver les rues?

Mme Jutras confirme que les professionnels vérifient l'état des infrastructures avant de recommander le pavage de certaines rues.

(Item no. 19C) Qu'est-ce qui est reproché à M. Denis Péloquin?

Mme Jutras résume le dossier et précise qu'il s'agit d'une plainte privée et qu'en vertu de la convention des cadres, la Ville se doit d'assurer la défense d'un cadre quand l'acte qui lui est reproché a été accompli dans le cadre de ses fonctions.

B) **M. Ovelus Demers**

M. Demers se dit satisfait du travail accompli par les membres du Conseil depuis les deux dernières années.

Le Conseil a-t-il prévu dans son plan d'urbanisme l'aménagement des voies ferrées du C.P.?

Le conseiller Paul-André Jolin informe M. Demers qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de tels aménagements dans le cadre d'un programme d'urbanisme. Cependant, le Conseil étudie actuellement différents aménagements pour les emprises acquises du C.P.

De quelle manière peut-on vérifier un clapet?

À la demande de Madame la mairesse, M. Gérald Lapierre explique la procédure à suivre pour vérifier le fonctionnement d'un clapet. Il précise également que l'installation est régie par le Code de plomberie et par une réglementation municipale.

M. Demers demande la formation d'un comité de protection du citoyen.

La Ville envisage-t-elle de corriger la situation qui existe sur les terrains du C.N.? De plus, la Ville devrait évaluer les coûts de construction d'un métro entre la rue Hériot et le boulevard Lemire, lequel pourrait servir d'abri nucléaire.

Mme Jutras confirme que les autorités de la Ville entretiennent des contacts constants avec les représentants du C.N. Quant au projet de métro, le dossier avait déjà été évalué et représentait des coûts astronomiques.

C) **M. Léonce Descheneaux - Centre communautaire Drummondville-Sud**

M. Descheneaux demande une rencontre avec les élus municipaux après la séance.

INITIALES DE LA MAIRESSE
215
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 16 septembre 1991.**

602/9/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière.

Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 septembre 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
216
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 16 septembre 1991 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
M. Denis Jauron, urbaniste.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

603/9/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- Règlement no. 2123 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, la marge de recul applicable à ladite zone industrielle en faisant varier celle-ci en fonction de la hauteur du bâtiment principal construit sur le terrain;
- Règlement no. 2124 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier les normes d'implantation et de préciser la dimension des habitations unifamiliales jumelées qui seront construites dans la zone H09-44.

INITIALES DE LA MAIRESSE
217
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Période de questions

M. Ovelus Demers aimerait savoir dans quel quartier est située la zone H09-44?

Madame la mairesse informe M. Demers que la zone H09-44 est localisée dans le Boisé Messier.

604/9/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Cazout
Greffière.

Francine Forest Jutras
Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 septembre 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
218
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 septembre 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

605/9/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté l'item suivant:

29A. Drummondville à l'honneur - philanthropie. (M. Jean-Guy Spénard)

ADOPTÉ

606/9/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 septembre 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

219

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

607/9/91

1- **LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT (HIVER 1991-1992) - NIVELEUSES (TP-91-07) - (Soumissions ouvertes le 23 août 1991)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Centre du Québec)** soit retenue pour les deux niveleuses, au prix de 85,00 $/heure pour chaque niveleuse.

ADOPTÉ

608/9/91

2- **TAPIS DE CAOUTCHOUC - VOIE FERRÉE RUE LINDSAY (Soumissions sur invitation)**

Soumissionnaires	Prix
. JAYCHRIS INDUS-RAIL SUPPLY INC. P.O. Box 60 Brossard	18 650,00 $
. IEC-HOLDEN INC. 8180 Côte de Liesse Montréal	18 501,16 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **IEC-Holden Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

609/9/91

3- **TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE - VITRINE INDUSTRIELLE (Soumissions ouvertes le 1er mai 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	197 438,54 $
. EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC. 970 St-Jean Drummondville	206 150,37 $
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900 St-Pierre Drummondville	216 183,34 $
. SINTRA INC. (Région Centre du Québec) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	223 346,03 $
. EXCAVATION RÉAL BRUNEAU INC. 351 Principale Upton	231 903,41 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

220

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière ne fait part d'aucune correspondance aux membres du Conseil.

610/9/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé au 41 de la rue Fabre**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 41 de la rue Fabre;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre une diminution de la marge latérale gauche (vue à partir de la rue) de la résidence;

Considérant que des travaux d'agrandissement de la résidence (cour latérale droite) ont été amorcés dans l'intention de respecter les marges latérales minimales applicables au bâtiment et ce, sur la foi d'un certificat de localisation datant de 1974;

Considérant que le plan projet d'implantation de l'agrandissement de l'immeuble préparé par un nouvel arpenteur-géomètre en date du 17 juillet 1991 indique une marge latérale gauche inférieure de zéro virgule vingt-trois mètre (0,23 m) à la marge minimale prévue par le règlement de zonage qui est de un virgule cinquante mètre (1,50 m);

Considérant que, vu les circonstances, le propriétaire a cessé les travaux dans l'attente de l'obtention d'une dérogation mineure;

Considérant que les travaux jusqu'ici effectués par le propriétaire l'ont été de bonne foi;

Considérant que la marge dérogatoire se situe du côté opposé à l'agrandissement et qu'en ce sens, aucun préjudice supplémentaire n'est causé aux propriétaires limitrophes;

Considérant le caractère mineur de la dérogation;

Considérant que le montant exigible à l'obtention d'une dérogation mineure a été dûment payé;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure de zéro virgule vingt-trois mètre (0,23 m) pour la marge latérale gauche (vue de la rue) de la résidence située au 41 de la rue Fabre.

ADOPTÉ

611/9/91 - **Campagne de financement - Ligue Navale**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Ligue Navale à tenir une vente de roses le 29 septembre 1991 dans le cadre de la campagne de financement annuelle.

ADOPTÉ

612/9/91 - **Mandat à H.B.A. - Travaux de réalisation d'un ascenseur pour personnes handicapées**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de procéder à la confection des plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réalisation d'un ascenseur pour personnes handicapées à l'hôtel de ville, le tout conformément au règlement no. 2121.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
221
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

613/9/91 - **Mandat à H.B.A. - Travaux d'infrastructures, rues Michaud et Giroux**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de procéder à la confection des plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'infrastructures sur les rues Michaud et Giroux, le tout conformément au règlement no. 2110.

ADOPTÉ

614/9/91 - **Mandat à Laurent Joyal, arch. - Programme triennal d'immobilisations 1992**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Laurent Joyal, architecte, aux fins d'assister les services techniques de la Ville dans la préparation du programme triennal d'immobilisations 1992.

ADOPTÉ

615/9/91 - **Mandat à Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Programme triennal d'immobilisations**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins d'assister les services techniques de la Ville dans la préparation du programme triennal d'immobilisations 1992.

ADOPTÉ

616/9/91 - **Mandat à Environnement Conseil B.G.A. Inc. - Travaux d'aménagement du kiosque au parc Ste-Thérèse**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Environnement Conseil B.G.A. Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'aménagement du kiosque au parc Ste-Thérèse.

ADOPTÉ

617/9/91 - **Vente d'une partie des lots 161A et 161B à Centre Honda Drummond (1980) inc.**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente à être consenti à Centre Honda Drummond (1980) inc. Cette vente affecte une partie des lots 161A et 161B du cadastre du canton de Grantham, comté de Drummond, et est faite pour et en considération d'une somme de dix-sept mille cinq cent un dollars et dix-neuf cents (17 501,19 $) ou dix dollars (10 $) le pied carré, le tout payé comptant lors de la signature de l'acte de vente.

De plus, l'acquéreur s'engage à maintenir l'espace vert au sol et l'aménagement paysager. Cette condition inclut également la défense d'installer des poteaux pour clôture ou autres aménagements du même genre sur le site présentement vendu. L'acquéreur devra assumer les frais d'arpentage si requis.

ADOPTÉ

618/9/91 - **Protocoles de reconnaissance - Divers organismes**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec les organismes suivants:

- Les Groupes populaires associés de Drummondville inc.
- Le Collège St-Bernard Inc.
- Le Mouvement de préparation à la retraite
- Le Carrefour d'entraide drummond inc.
- Les Grands du Sport à Drummondville inc.
- Le Club de hockey drummond inc. "Les Voltigeurs"
- À la Portée des Sons inc.
- L'Association des parents et amis du malade émotionnel Centre du Québec inc.
- La Maison de Quartier de Drummondville inc.

ADOPTÉ

619/9/91 - **Transport de créance en faveur de la Caisse pop. Desjardins de Dr'Ville**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la mairesse et la greffière à signer un transport de créance en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville, suite à l'acquisition du lot 126-3-3 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Roger Lefebvre, le tout tel qu'enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond le 18 juin 1991 sous le numéro 337384.

ADOPTÉ

620/9/91 - **Appel d'offres - Fourniture des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux**

Attendu qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

Attendu qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés;

Attendu que la Ville de Drummondville est invitée à adhérer au Regroupement d'achat des produits et services en eau Mauricie/Bois-Francs (RAPSEMBF);

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Nicolet soit autorisée à procéder à un appel d'offres relatif à la fourniture des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux pour et au nom de la Ville de Drummondville et ce pour l'année 1992.

ADOPTÉ

621/9/91 - **Subvention de 2 000 $ - Orchestre à cordes de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 000 $ à l'Orchestre à cordes de Drummondville à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
223
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

622/9/91 - **Subvention de 10 000 $ - Centre Communautaire Drummondville-Sud**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 10 000 $ au Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc.

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à se porter caution de ladite corporation pour une somme maximale de 80 000 $ auprès de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville.

Cette subvention et cette caution sont conditionnelles à la réalisation des travaux de réaménagement des locaux du Centre communautaire.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats et documents relatifs à ladite caution, après approbation par le ministère des Affaires municipales.

Les conseillers Pierre-Yvan Aubé et Paul-André Jolin enregistrent leur dissidence sur cette résolution. Ils expliquent que tout en reconnaissant la nécessité d'implanter un équipement majeur dans le sud de la Ville, ils auraient préféré que l'organisme fasse l'élaboration d'un programme en fonction des locaux existants.

Pour sa part, le conseiller Bernard Loiselle déclare que le dossier a été évalué et qu'il s'agit d'une opération mitoyenne qui respecte le désir de générer des activités d'autofinancement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Rapport trimestriel du trésorier au 31 août 1991

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 31 août 1991.

623/9/91 - **Relocalisation des locomotives - P.I.R.D.**

Attendu que la Ville de Drummondville reçoit régulièrement de nombreuses plaintes relatives au bruit occasionné par les locomotives;

Attendu que la Ville de Drummondville désire améliorer la qualité de vie de ses contribuables;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au Canadien National de relocaliser dans le parc industriel régional les locomotives présentement situées près de la gare sur la rue Lindsay, et ce afin d'éviter le bruit nocturne et la pollution de l'air.

De plus, le Canadien National sera invité à améliorer le site actuel de façon à le rendre agréable à l'oeil.

ADOPTÉ

624/9/91 - **Cession de la gestion du pro-shop à l'O.Y.C. - Drummond Sports**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Drummond Sports inc. à céder la gestion complète du pro-shop de l'Olympia Yvan Cournoyer pour la saison 1991-1992.

ADOPTÉ

625/9/91 - **Session de formation - Code National du Bâtiment**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'inscription de deux inspecteurs municipaux à une session de formation concernant le Code National du Bâtiment, édition 1990.

ADOPTÉ

626/9/91 - **Légion Royale Canadienne**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Légion Royale Canadienne à:

1) tenir sa campagne annuelle de financement;
2) tenir la parade de l'armistice selon un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique.

De plus, la Ville de Drummondville verse une somme de 250 $ à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

627/9/91 - **Mandat à Le Chaînon Manquant inc.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Le Chaînon Manquant inc. à préparer et rédiger un mémoire sur la culture dans le cadre de la Commission Arpin.

ADOPTÉ

Madame la mairesse rappelle que la Ville a formé une table de concertation réunissant divers intervenants du milieu de façon à bien établir les priorités culturelles de Drummondville.

628/9/91 - **Mandat à H.B.A. - Réfection égout sanitaire, rue Notre-Dame**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Ass. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réfection de l'égout sanitaire sur la rue Notre-Dame entre les rues Mélançon et Marchand.

ADOPTÉ

629/9/91 - **Avis de motion d'un règlement - Régie intermunicipale de la Cité des Loisirs**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement d'emprunt d'une somme suffisante afin de payer les montants dus par la Ville de Drummondville aux termes de l'article 3 de l'entente intervenue avec la Municipalité de St-Charles-de-Drummond en vertu des règlements numéros 2109 de la Ville de Drummondville et 540 de la Municipalité de St-Charles-de-Drummond.

630/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2125) - Zonage**

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement (no. 2125) amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de le rendre conforme aux orientations, objectifs, affectations et densités d'occupation du sol, tels qu'énoncés au plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville et ce, en intervenant notamment sur les points suivants:

INITIALES DE LA MAIRESSE
225
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

les zones inondables, les usages se référant à la classe d'usages il, les établissements connexes au ramassage, tri, vente, etc, de déchets, rebuts et matériaux de construction, les tourbières, l'aménagement des espaces de stationnement au centre-ville, les dispositions environnementales applicables à la zone I02-23, les travaux admissibles en territoire inondable, en bordure des cours d'eau et dans les territoires d'intérêt écologique, les sites de dépôt de neige usée, les usages dans le secteur du Village québécois d'antan, les secteurs soumis aux plans d'aménagement d'ensemble, de prévoir une nouvelle réglementation applicable via les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les zones visées par ces derniers, de même que de modifier certaines limites de zones au plan de zonage et les grilles d'usages et normes à l'égard de certaines zones.

631/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2125 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2125 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

632/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2126) - Lotissement**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement (no. 2126) amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de prévoir de nouvelles dispositions particulières afin de permettre de relier en bordure de cours d'eau, une nouvelle voie de circulation à une ancienne voie, même si le tronçon à construire se situe en deçà des normes minimales à respecter, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme.

633/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2126 - Lotissement**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2126 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

634/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2127) - Affichage**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement (no. 2127) amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de prévoir des dispositions particulières quant au nombre et à la superficie maximale des enseignes à l'intérieur de l'aire de protection de cent cinquante mètres (150 m) de profondeur entourant le site du Village québécois d'antan, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme.

635/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2127 - Affichage**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2127 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

636/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (No. 2128) - Plan d'urbanisme**

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement (no. 2128) amendant le règlement de plan d'urbanisme municipal no. 2080 dans le but de diminuer le pourcentage minimal d'occupation du sol dans le cadre de l'affectation industrie, de modifier la portée d'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), de prévoir des règles particulières de construction dans les zones de tourbière, d'élargir la vocation de l'affectation "commerces régional et artériel", de modifier les limites de certaines affectations du sol et les densités qui en découlent et ce, aux endroits suivants: à l'intersection ouest des boulevards Mercure et St-Joseph, à l'intersection de la rue Giroux et du boulevard Lemire de même qu'au nord dudit boulevard, au sud-est du boulevard St-Charles et au nord-est du chemin Hemming, dans le secteur du Boisé de la Marconi, au sud-ouest du boulevard St-Joseph entre les rues Ferland et Cockburn, au nord-est des boulevards René-Lévesque et Des Pins, au sud-ouest de l'intersection des rues Corriveau et Marchand, au sud-est du boulevard Des Chutes et sud-ouest de la rue Bégin, au sud-ouest de la rue Godbout, au sud-ouest de la rue Brock entre les rues Des Forges et St-Édouard, au sud-ouest de la rue Notre-Dame entre la voie du chemin de fer et la rue St-Louis, de modifier l'affectation du sol et la densité d'occupation du sol qui en découle et ce, aux endroits suivants: de résidentielle moyenne densité type 1 à résidentielle faible densité au sud-ouest du boulevard Allard et à l'est du boulevard Des Chutes et de commerce artériel à commerces régional et artériel au sud-ouest de la rue St-Édouard entre la rue Brouillard et le boulevard St-Joseph, de modifier le tracé du boulevard René-Lévesque et d'ajuster conséquemment la limite des aires d'affectation, de supprimer les obligations relatives à la présentation de plans d'aménagement d'ensemble au sud-ouest de la rue Cormier et au sud-est de la rue Bernier, au Boisé de la Marconi, au sud-ouest du Boisé de la Marconi ainsi qu'à l'intérieur des limites du centre-ville.

637/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2128 - Plan d'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2128 amendant le règlement de plan d'urbanisme municipal no. 2080, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

638/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2129) - Zonage**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement (no. 2129) amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la définition de l'expression "Logement (ou appartement)", de permettre les "lignes de transmission d'énergie" dans la zone commerciale C09-16, d'exiger la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble seulement pour les nouvelles constructions, de supprimer la référence au caractère incompatible de l'usage habitation avec les usages commerciaux définis à la classe d'usages "commerce artériel lourd - c4", de modifier le plan de zonage afin de tenir compte des nouvelles délimitations des aires d'affectation prévues au plan d'accompagnement du plan d'urbanisme, de modifier les grilles d'usages et normes en correspondance avec les nouvelles vocations prévues pour différents secteurs conséquemment aux ajustements apportés au plan d'urbanisme, de permettre les établissements de type mixte dans la zone H08-48 (secteur des rues de la Promenade, de la Sentinelle, de la Poudrière, etc.), de prévoir certaines normes à l'égard des structures, des marges, des bâtiments et de l'affichage dans la zone résidentielle H09-20 située de part et d'autre de la 119e Avenue, en supprimant les obligations relatives aux plans d'aménagement d'ensemble pour les zones C06-17, C06-18, C06-19, C06-22 et P06-16 comprises à l'intérieur des limites du centre-ville, en prévoyant des usages permis, des normes à l'égard des structures, des marges, des bâtiments, des rapports bâtiment/terrain et de l'affichage dans la zone résidentielle H08-31 (secteur du boulevard Mercure et de la 104e Avenue).

INITIALES DE LA MAIRESSE
227
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

639/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2129 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2129 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

640/9/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2130) - Zonage**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement (no. 2130) amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes afin d'ajuster les normes d'implantation et la dimension des bâtiments pour les habitations unifamiliales jumelées qui seront érigées dans la zone résidentielle H01-43.

641/9/91 - **Dispense de lecture du règlement no. 2130 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement no. 2130 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850, dispense de lecture soit et est autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

642/9/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2123 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2123 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier à la grille des usages et normes pour la zone I02-41, la marge de recul applicable à ladite zone industrielle en faisant varier celle-ci en fonction de la hauteur du bâtiment principal construit sur le terrain.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2123 et ce de 9 heures à 19 heures le 8 octobre 1991.

643/9/91 - **Lecture et adoption du règlement no. 2124 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2124 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier les normes d'implantation et de préciser la dimension des habitations unifamiliales jumelées qui seront construites dans la zone H09-44.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2124 et ce de 9 heures à 19 heures le 8 octobre 1991.

Informations des membres du Conseil

Réponses aux questions de la séance du 3 septembre 1991 (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras répond aux questions posées par M. Denis Leblanc lors de la séance du 3 septembre 1991.

- Repas de prisonniers: Ils représentent une somme de 215,56 $ pour une période de 3 mois et pour 78 repas.

- Restaurant Maxime Pizza: Pour 78,73 $ - Repas par les cadres de la Sécurité publique et pour 6 personnes.

Félicitations (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Jean-Guy Spénard félicite et remercie tous les drummondvillois pour leur bénévolat au sein des organismes de la Ville.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants: A) **M. Ovelus Demers**, 51 - 117e avenue
Sujets: 1- Plan directeur d'urbanisme
2- Terrain industriel Dr'Ville-Sud
3- Campagne électorale - mise en garde

B) **M. Denis Leblanc**, 1295 boul. Mercure
Sujets: 1- Dette à long terme
2- Mandat d'avocat
3- Salaire - mairesse
4- Compteurs d'eau

Le conseiller Paul-André Jolin quitte son siège.

A) **M. Ovelus Demers**

Item 5.3 - R. Guilbault était-il le seul soumissionnaire?

Mme Jutras répond que 5 soumissions ont été déposées.

Item 19 - La Ville se porte-t-elle caution de la Corporation?

Mme Jutras souligne que la Corporation remboursera la dette mais à défaut de le faire, la Ville s'engage à l'assumer.

Le conseiller Paul-André Jolin reprend son siège.

Depuis combien de temps le plan d'urbanisme est-il en vigueur?

Mme Jutras confirme que l'actuel plan d'urbanisme est en vigueur depuis 1987 et que la refonte proposée permettra de le rendre plus opérationnel.

Le conseiller Bernard Loiselle quitte son siège.

M. Demers demande que la Ville fasse le nettoyage du parc industriel du secteur sud de la Ville.

INITIALES DE LA MAIRESSE
229
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Le conseiller Bernard Loiselle reprend son siège.

M. Demers rappelle que la 123e avenue devrait desservir la circulation industrielle du secteur.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert quitte l'assemblée à 21h05.

M. Demers sensibilise la population au respect de la Loi électorale.

B) **M. Denis Leblanc**

M. Leblanc réitère sa demande du 3 septembre 1991 relativement à la dette à long terme.

Le conseiller Jean-Guy Spénard dit qu'au 31 décembre 1991, la dette à long terme devrait être de 50 752 066 $.

M. Leblanc informe les élus que compte tenu de l'état pitoyable de la Ville, il a fait du nettoyage dans diverses rues.

Est-ce normal que la Ville nomme un avocat pour défendre un employé en Cour criminelle?

Mme Jutras rappelle que dans les différentes conventions collectives et dans les conditions de travail des cadres, il est prévu que la Ville doit assumer la défense de ses employés si l'action reprochée a été accomplie dans le cadre de ses fonctions.

Quel est le salaire de la mairesse?

Mme Jutras répond que son salaire est d'environ 45 800 $ incluant la partie non imposable et que l'augmentation des élus est décrétée par le Ministre.

La Ville a-t-elle l'intention d'implanter des compteurs d'eau à la grandeur de la Ville?

Mme Jutras confirme qu'une étude a été réalisée sur le sujet et que le dossier n'a pas eu de suite et n'est pas une priorité du Conseil actuel.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 7 octobre 1991.**

644/9/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Cajolet
Greffière.

Jeanne-Mance Jutras
Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

30 septembre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 30 septembre 1991 à 17h00, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

645/9/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

646/9/91 - **Mandat à la Société Biancamano Bolduc et le Groupe Urbi - Programme de revitalisation du centre-ville**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la Société Biancamano Bolduc et le Groupe Urbi aux fins de procéder à la révision du Programme de revitalisation du centre-ville. Les honoraires maximums sont de l'ordre de 63 200 $, plus taxes.

ADOPTÉ

647/9/91 - **Mandat à H.B.A. - Rénovation de la cheminée du Centre Marcel Dionne**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de réaliser une étude relative à l'alternative des coûts de rénovation ou de reconstruction de la cheminée du Centre Marcel Dionne. Les honoraires maximums sont de l'ordre de 2 000 $, plus taxes.

ADOPTÉ

648/9/91 - **Mandat à Lachapelle & Noël - Localisation d'installations de surface et souterraines sur le prolongement de la rue Janelle**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël aux fins de localiser les diverses installations de surface et souterraines implantées sur le prolongement de la rue Janelle et plus particulièrement sur une partie du lot 277 du cadastre du Canton de Grantham, comté de Drummond.

ADOPTÉ

649/9/91 - **Mandat à Dubé & Boies - Servitude sur une ptie du lot 7-14-1**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins de préparer et rédiger une description technique sur une partie du lot 7-14-1 du quartier Est de la Ville de Drummondville, aux fins d'établir une servitude de passage ayant une largeur de 10 pieds par la profondeur du lot. Les frais sont à la charge du propriétaire auquel la servitude est consentie.

ADOPTÉ

650/9/91 - **Mandat à Laurent Joyal, arch. - Réparation de la dalle de béton au garage municipal**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate l'architecte Laurent Joyal aux fins d'évaluer les alternatives de restauration de la partie inférieure de la dalle de béton de l'étage du garage municipal, de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance desdits travaux.

ADOPTÉ

651/9/91 - **Mandat à René Laporte & Associés - Gestion du portefeuille d'assurances de la Ville pour 1992**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme de consultants en assurance René Laporte & Associés Enr. aux fins de préparer et rédiger le cahier des charges et l'appel d'offres et d'assurer la gestion du portefeuille d'assurances de la Ville de Drummondville pour l'année 1992. Les honoraires sont de l'ordre de 4 750 $, plus taxes.

ADOPTÉ

652/9/91 - **Acte de servitude personnelle à M. Ovila Arpin**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de servitude personnelle à être consenti à M. Ovila Arpin.

Cette servitude est valable pour une période de 5 ans et devra être dénoncée 6 mois avant son échéance.

ADOPTÉ

653/9/91 - **Entente avec Gaz Métropolitain - Immeuble sis au 570 St-Amant**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec Gaz Métropolitain pour l'extension de services et la fourniture de gaz naturel pour l'immeuble du 570 St-Amant à Drummondville.

ADOPTÉ

654/9/91 - **Avis de motion d'un règlement - Travaux d'infrastructures, Terrasse des Promenades**

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 145 000 $ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades.

Bordures	29 050 $
Pavage	58 800
Éclairage	40 500
	128 350 $
Honoraires professionnels	13 000
Frais de financement	3 650
TOTAL - EMPRUNT:	145 000 $

655/9/91 - **Avis de motion d'un règlement - Réserve d'aide pour construction domiciliaire**

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 2107 de façon à augmenter la réserve spéciale prévue au programme de revitalisation pour les constructions neuves en 1991.

Période de questions

M. Gérard Martin

Pourquoi y avait-il urgence de tenir une assemblée spéciale?

Madame la mairesse précise que la tenue d'une assemblée spéciale était nécessaire compte tenu que le 7 octobre se tiendra la dernière séance du Conseil actuel et que des actions doivent être prises.

INITIALES DE LA MAIRESSE
233
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

656/9/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Cazolet
Greffière.

Francine Rouet Jutras
Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

7 octobre 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
234
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 7 octobre 1991 à 19h30, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Denis Jauron, urbaniste
M. Gérald Bolduc de la Société Biancamano Bolduc.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

657/10/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- Règlement no. 2125 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de le rendre conforme aux orientations, objectifs, affectations et densités d'occupation du sol, tels qu'énoncés au plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville et ce, en intervenant notamment sur les points suivants: les zones inondables, les usages se référant à la classe d'usages i1, les établissements connexes au ramassage, tri, vente, etc. de déchets, rebuts et matériaux de construction, les tourbières, l'aménagement des espaces de stationnement au centre-ville, les dispositions environnementales applicables à la zone I02-23, les travaux admissibles en territoire inondable, en bordure des cours d'eau et dans les territoires d'intérêt écologique, les sites de dépôt de neige usée, les usages dans le secteur du Village Québécois d'Antan, les secteurs soumis aux plans d'aménagement d'ensemble, de prévoir une nouvelle réglementation applicable via les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les zones visées par ces derniers, de même que de modifier certaines limites de zones au plan de zonage et les grilles d'usages et normes à l'égard de certaines zones.

INITIALES DE LA MAIRESSE

235

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

- Règlement no. 2126 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de prévoir de nouvelles dispositions particulières à l'aménagement de voies de circulation en bordure des cours d'eau, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme.

- Règlement no. 2127 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de prévoir des dispositions particulières quant au nombre et à la superficie maximale des enseignes à l'intérieur de l'aire de protection de cent cinquante mètres (150 m) de profondeur entourant le site du Village Québécois d'Antan, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme.

- Règlement no. 2128 amendant le règlement de plan d'urbanisme municipal no. 2080 dans le but de diminuer le pourcentage minimal d'occupation du sol dans le cadre de l'affectation industrie, de modifier la portée d'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), de prévoir des règles particulières de construction dans les zones de tourbière, d'élargir la vocation de l'affectation "commerces régional et artériel", de modifier les limites de certaines affectations du sol et les densités qui en découlent et ce, aux endroits suivants: à l'intersection ouest des boulevards Mercure et St-Joseph, à l'intersection de la rue Giroux et du boulevard Lemire de même qu'au nord dudit boulevard, au sud-est du boulevard St-Charles et au nord-est du Chemin Hemming, dans le secteur du Boisé de la Marconi, au sud-ouest du boulevard St-Joseph entre les rues Ferland et Cockburn, au nord-est des boulevards René-Lévesque et des Pins, au sud-ouest de l'intersection des rues Corriveau et Marchand, au sud-est du boulevard des Chutes et au sud-ouest de la rue Bégin, au sud-ouest de la rue Godbout, au sud-ouest de la rue Brock entre les rues Des Forges et St-Édouard, au sud-ouest de la rue Notre-Dame entre la voie du chemin de fer et la rue St-Louis, de modifier l'affectation du sol et la densité d'occupation du sol qui en découle et ce, aux endroits suivants: de résidentielle moyenne densité type 1 à résidentielle faible densité au sud-ouest du boulevard Allard et à l'est du boulevard Des Chutes et de commerce artériel à commerces régional et artériel au sud-ouest de la rue St-Édouard entre la rue Brouillard et le boulevard St-Joseph, de modifier le tracé du boulevard René-Lévesque et d'ajuster conséquemment la limite des aires d'affectation, de supprimer les obligations relatives à la présentation de plans d'aménagement d'ensemble au sud-ouest de la rue Cormier et au sud-est de la rue Bernier, au Boisé de la Marconi, au sud-ouest du Boisé de la Marconi ainsi qu'à l'intérieur des limites du centre-ville.

- Règlement no. 2129 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la définition de l'expression "logement (ou appartement)", de permettre les "lignes de transmission d'énergie" dans la zone commerciale C09-16, d'exiger la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble seulement pour les nouvelles constructions, de supprimer la référence au caractère incompatible de l'usage habitation avec les usages commerciaux définis à la classe d'usages "commerce artériel lourd - c4", de modifier le plan de zonage afin de tenir compte des nouvelles délimitations des aires d'affectation prévues au plan d'accompagnement du plan d'urbanisme, de modifier les grilles d'usages et normes en correspondance avec les nouvelles vocations prévues pour différents secteurs conséquemment aux ajustements apportés au plan d'urbanisme, de permettre les établissements de type mixte dans la zone H08-48 (secteur des rues de la Promenade, de la Sentinelle, de la Poudrière, etc.), de prévoir certaines normes à l'égard des structures, des marges, des bâtiments et de l'affichage dans la zone résidentielle H09-20 située de part et d'autre de la 119e Avenue, en supprimant les obligations relatives aux plans d'aménagement d'ensemble pour les zones C06-17, C06-18, C06-19, C06-22 et P06-16 comprises à l'intérieur des limites du centre-ville, en prévoyant des usages permis, des normes à l'égard des structures, des marges, des bâtiments, des rapports bâtiment/terrain et de l'affichage dans la zone résidentielle H08-31 (secteur du boulevard Mercure et de la 104e Avenue).

- règlement no. 2130 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes afin d'ajuster les normes d'implantation et la dimension des bâtiments pour les habitations unifamiliales jumelées qui seront érigées dans la zone résidentielle H01-43.

INITIALES DE LA MAIRESSE

236

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Période de questions

M. Ovelus Demers demande si l'adoption de tous ces règlements ont pour effet de régulariser certaines situations.

Madame la mairesse confirme qu'il s'agit de rendre conforme toute la réglementation concernant le zonage, la construction et l'urbanisme.

658/10/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Lapointe
Greffière.

Mairesse.

INITIALES DE LA MAIRESSE
237
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

7 octobre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 7 octobre 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

659/10/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

45C. Consultation, rues Daniel et Fradet - enlèvement des arrêts (Mme Céline Trottier)

45D. Remerciements (M. Bernard Loiselle)

45E. Informations (M. Jean-Guy Spénard)

45F. Remerciements (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
238
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Proclamation - "Semaine nationale de la Famille"

Madame la mairesse proclame la semaine du 7 au 13 octobre 1991 "Semaine nationale de la Famille".

Proclamation - "Semaine de la prévention des incendies"

Madame la mairesse proclame la semaine du 6 au 12 octobre 1991 "Semaine de la prévention des incendies".

Proclamation - "Semaine annuelle de la Santé et de la Sécurité du travail

Madame la mairesse proclame la semaine du 21 au 27 octobre 1991 "Semaine annuelle de la Santé et de la Sécurité du travail".

660/10/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 16 septembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 septembre 1991 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

661/10/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 16 septembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 septembre 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

662/10/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 30 septembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 30 septembre 1991 à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

663/10/91

1- **VENTE DU LOT 126-177 - RUE JOHNSON**
(Soumission ouverte le 18 septembre 1991)

Soumissionnaire	Prix
. M. PAUL-ÉMILE BEAUDRY 615 Papineau St-Hyacinthe	11,30 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **M. Paul-Émile Beaudry** soit retenue.

INITIALES DE LA MAIRESSE
239
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

664/10/91

2- **MARQUAGE DES CHAUSSÉES PAVÉES (TP-91-08)**
(Soumissions ouvertes le 25 septembre 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Pierre Sylvain, surintendant des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Service de lignes blanches drummond inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

665/10/91

3- **FOURNITURE DE FLEURS, AMÉNAGEMENTS FLORAUX ET PLANTATION DE FLEURS DANS DES POTS (DEMI-LUNE) POUR 1992 - (Soumissions ouvertes le 25 septembre 1991)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour les items ci-après mentionnés:

- **Les Serres Binette inc. au montant de 7 403,92 $ (fourniture de fleurs)**
- **Les Serres Sanschagrin au montant de 1 155,60 $ (aménagements floraux)**
- **Les Serres Sanschagrin au montant de 8 657,29 $ (plantation de fleurs dans les pots).**

ADOPTÉ

666/10/91

4- **RÉFECTION D'ÉGOUTS - RUE NOTRE-DAME (No. 0591069)**
(Soumission ouverte le 4 octobre 1991)

Soumissionnaire	Prix
. INSITUFORM DU QUÉBEC INC. 288 Adrien-Patenaude Vaudreuil	125 737,72 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Insituform du Québec Inc.** soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
240
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

667/10/91

5- **ASCENSEUR POUR HANDICAPÉS - HÔTEL DE VILLE (No. 0391060-B)**
(Soumissions ouvertes le 4 octobre 1991)

Soumissionnaires	Prix
. ASCENSEUR DE LA CHAUDIÈRE 7678 Marie-Victorin Lothinière	19 650,00 $
. ASCENSEURS RÉ-NO (ESTRIE) LTÉE 1204 Couturier Fleurimont	26 828,00 $
. MONTENAY SERVICE D'ASCENSEURS M.S.A. INC. 1375 boul. Charest Ouest #5 Québec	22 000,00 $
. ASCENSEUR ATLANTIC KELLY 995, 1ère Avenue Ste-Catherine	27 052,00 $
. LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC. 2420 Sigouin Drummondville	29 150,00 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Ascenseur de la chaudière** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

668/10/91

6- **ACCÈS MODIFIÉS - HÔTEL DE VILLE (No. 0391060-A)**
(Soumissions ouvertes le 4 octobre 1991)

Soumissionnaires	Prix
. CONSTRUCTION BUGÈRE INC. 3395 Picard St-Hyacinthe	48 742,78 $
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	52 805,00 $
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	73 927,37 $
. CONSTRUCTION G.S. PICHÉ 274 Blais Victoriaville	54 831,52 $
. LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC. 2420 Sigouin Drummondville	54 409,50 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Bugère Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

241

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

669/10/91

7- **MISE EN VALEUR DES PARCS RIVERAINS - PARC STE-THÉRÈSE, CONSTRUCTION DU CHALET - (Soumissions ouvertes le 7 octobre 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. CONSTRUCTION BUGÈRE INC. 228 Hériot Drummondville	22 557,74 $
. LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC. 2420 Sigouin Drummondville	23 540,00 $
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	32 945,00 $

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Bugère Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

670/10/91

8- **PAVAGE, TROTTOIRS ET BORDURES - RUES PERRON ET BERNIER (No. 0591064) (Soumissions ouvertes le 2 octobre 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	109 118,60 $
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	113 218,95 $

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Centre du Québec)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

9- **FOURNITURE DE PRODUITS POUR L'HIVER 1991-1992 (Soumissions ouvertes le 2 octobre 1991)**

671/10/91

A) **CHLORURE DE SODIUM EN VRAC (SEL DE DÉGLAÇAGE DE RUES) - (no. 1-324-070)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Mines Seleine, division Société Canadienne de Sel Ltée,** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

672/10/91

B) **CHLORURE DE CALCIUM EN VRAC POUR ABRASIF - (no. 1-324-071)**

(Le détail de cette soumission apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Chimiques Général du Canada Ltée** soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

ADOPTÉ

673/10/91

10- **RÉSERVOIR À ESSENCE À L'AÉROPORT DE DRUMMONDVILLE (DE910702)**
(Soumissions ouvertes le 3 septembre 1991)

Soumissionnaires	Prix
. HERVÉ TANGUAY INC. 115 7e Rang Granby	45 000 $
. PIERRE LÉVEILLÉE INC. 1495 Janelle Drummondville	39 898 $

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu qu'aucune des soumissions reçues ne soit retenue.

ADOPTÉ

674/10/91

11- **FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (No. 01-511-069)**
(Soumission ouverte le 3 octobre 1991)

Soumissionnaire	Prix
. M.A.I. CANADA LTÉE 1963 boul. Charest Ouest Ste-Foy	152 176,98 $ (taxes incluses)

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **M.A.I. Canada Ltée** soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

ADOPTÉ

12- **VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - PROLONGEMENT DE LA RUE FAUTEUX (LA COULÉE)**
(Soumissions ouvertes le 2 octobre 1991)

675/10/91

A) **VENTE DU LOT 126-3-409 (PARCELLE K)**

Soumissionnaire	Prix
. M. MICHEL BÉDARD 5170 Poitiers Trois-Rivières Ouest	41,44 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Michel Bédard** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

676/10/91

B) **VENTE DU LOT 126-3-410 (PARCELLE L)**

Soumissionnaire	Prix
. M. MARIO PAQUET et MME JOHANNE HOULE 33 Des Bouleaux Drummondville	41,44 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Mario Paquet et Johanne Houle** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

677/10/91

C) **VENTE DU LOT 126-3-411 (PARCELLE M)**

Soumissionnaire	Prix
. MME CHANTAL LAPLANTE et M. CLAUDE ST-MARTIN 250 Lionel-Groulx Drummondville	41,44 $ le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Chantal Laplante et Claude St-Martin** soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

678/10/91

13- **AMÉLIORATIONS SÉCURITAIRES - BAR L'ÉCHAPPÉE AU CENTRE MARCEL DIONNE (Soumissions ouvertes le 27 septembre 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. BUGÈRE CONSTRUCTION INC.	16 955,22 $
. EMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC.	21 995,00 $
. DESHAIES & RAYMOND INC.	24 610,00 $
. CONSTRUCTION DENIS LAMOUREUX	24 966,00 $
. CONSTRUCTION CLAUDE CARDINAL INC.	25 290,00 $
. GÉNICO CONSTRUCTIONS INC.	25 359,00 $
. CONSTRUCTION BI-BO INC.	26 375,00 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Bugère Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

679/10/91

14- **ESCALIER EXTÉRIEUR AU CENTRE MARCEL DIONNE - GROS OEUVRE (Soumission ouverte le 18 septembre 1991)**

Soumissionnaire	Prix
. PAVAGE IMBRIQUÉ R.F. INC.	6 400,00 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Pavage Imbriqué R.F. Inc.** soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

680/10/91

15- **ESCALIER EXTÉRIEUR AU CENTRE MARCEL DIONNE - BALUSTRADES (Soumissions ouvertes le 18 septembre 1991)**

Soumissionnaires	Prix
. JOYAL & FRÈRE ENRG.	920,00 $
. ATELIER ISABELLE ENRG.	1 284,00 $
. ENTREPRISE NORMAND LAUZIÈRE INC.	1 430,28 $
. C. PARENTEAU & FILS INC.	2 007,50 $

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Joyal & Frère Enrg.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

. Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)

. Grand-Prix de Karting de Drummondville

. Le Club de l'Âge d'Or de Saint-Philippe

. Le Conseil de l'Âge d'Or de Sainte-Thérèse.

681/10/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 3 septembre au 7 octobre 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 6 613 601,00 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

682/10/91 - **Exemption de la taxe foncière - Pavillon Thématique et Multifonctionnel (V.Q.A.) Inc.**

Attendu que la corporation du Pavillon Thématique et Multifonctionnel (V.Q.A.) Inc. a soumis à la Commission municipale du Québec une demande pour fins d'exemption de la taxe foncière;

Attendu que la Commission municipale du Québec consulte la Ville de Drummondville avant de se prononcer sur cette demande conformément aux prescriptions du paragraphe 10 de l'article 204, l'article 208.1 et l'article 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'il appuie la demande de la corporation du Pavillon Thématique et Multifonctionnel (V.Q.A.) Inc. et qu'il accepte d'avance sa décision.

ADOPTÉ

683/10/91 - **Acte de cession de rues par les compagnies 2643-5362 Québec inc., 159188 Canada inc. et 160040 Canada inc.**

Amendée par rés. 854/12/91

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession des rues portant les numéros de lots 109-190 et 109-191 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond, le tout tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé en date 9 septembre 1991 et portant le numéro de répertoire 2118 et le numéro de minute 2477.

Ladite cession est consentie à la Ville de Drummondville par les compagnies 2643-5362 Québec inc., 159188 Canada inc. et 160040 Canada inc. pour la somme de un dollar (1,00 $).

ADOPTÉ

684/10/91 - **Protocoles d'entente et de services avec Drummond Sports Inc. - Gestion des tennis et services de secrétariat aux organismes**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente et un protocole de services avec Drummond Sports inc. pour la gestion des tennis et les services de secrétariat aux organismes.

ADOPTÉ

685/10/91 - **Protocole de reconnaissance avec le Réseau d'Aide le Tremplin Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance à intervenir avec le Réseau d'Aide le Tremplin Inc.

ADOPTÉ

686/10/91 - **Promesse de vente avec Mme Ghislaine Lemaire - Ptie du lot 126-3-10**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une promesse de vente et tout acte à intervenir avec Mme Ghislaine Lemaire pour l'acquisition d'une partie du lot 126-3-10 du cadastre du Canton de Grantham. Une somme de 250 $ sera versée par la Ville à titre de prix d'achat.

ADOPTÉ

687/10/91 - **Entente avec Tax Save Consultants Ltd - Récupération de taxes de vente**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec la compagnie Tax Save Consultants Ltd pour la récupération de taxes de vente fédérale et provinciale, le tout selon les conditions décrites dans ladite entente.

ADOPTÉ

688/10/91 - **Mandat à Me Denis Gariépy - Acte de servitude permanente d'aqueduc avec Jacques Ouellet et Gestion J. Ouellet Ltée**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Denis Gariépy, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte de servitude permanente d'aqueduc avec Jacques Ouellet et Gestion J. Ouellet Ltée. Cette servitude affecte les lots Ptie 127-1, 129-1-1 et Ptie 129-1-2 du cadastre du Canton de Grantham.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

689/10/91 - **Mandat à Jodoin & Grondin - Servitude permanente d'aqueduc (Drummond Mobile)**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grondin aux fins de préparer et rédiger la description technique d'une servitude permanente d'aqueduc sur les lots Ptie 127-1, 129-1-1 et Ptie 129-1-2 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

690/10/91 - **Convention avec Les Gestions Yves Poisson Inc. - Annonces publicitaires sur les abribus**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Les Gestions Yves Poisson Inc. pour la vente et l'installation d'annonces publicitaires sur les abribus et ce pour la période du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

A 20h35, le conseiller Jean-Marie Boisvert quitte son siège.

691/10/91 - **Emprunt de 284 000 $ au fonds de roulement - Régie intermunicipale loisirs**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville emprunte une somme de 284 000 $ à son fonds de roulement afin de payer les montants qu'elle doit aux termes de l'article 3 de l'entente intervenue entre la Municipalité de St-Charles-de-Drummond en vertu des règlements 2109 de la Ville de Drummondville et 540 de la Municipalité de St-Charles-de-Drummond.

Cette somme est remboursable sur une période de 5 ans, de la façon suivante:

56 800 $ en 1992
56 800 $ en 1993
56 800 $ en 1994
56 800 $ en 1995
56 800 $ en 1996.

ADOPTÉ

692/10/91 - **Autorisation au M.T.Q. et à Sintra Inc. - Construction d'un trottoir au carrefour de l'autoroute Jean Lesage et du boul. St-Joseph**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le ministère des Transports du Québec et la firme Sintra Inc. à procéder à la réalisation des travaux de construction d'un trottoir au carrefour de l'autoroute Jean Lesage et du boulevard St-Joseph. Ces travaux sont évalués à 15 102 $ suite à la soumission déposée par la firme Sintra Inc. au ministère des Transports dans le cadre de la portion des travaux municipaux.

ADOPTÉ

À 20h40, le conseiller Jean-Marie Boisvert reprend son siège.

693/10/91 - **Don de 2 véhicules automobiles au Village québécois d'Antan et au Centre Paul-Rousseau**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville cède à titre gratuit une camionnette à la corporation du Village québécois d'Antan inc. et une automobile au Centre Paul-Rousseau (Commission scolaire des Chênes). Ces véhicules sont hors d'usage.

ADOPTÉ

694/10/91 - **Nomination de M. Denis Jauron en remplacement de M. Christian Chaput**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que M. Denis Jauron soit nommé directeur du Service de l'habitation et du développement urbain par intérim, en remplacement de M. Christian Chaput et ce à compter du 7 octobre 1991 pour une période d'environ 10 semaines.

ADOPTÉ

695/10/91 - **Demande à la C.P.T.A.Q. - Dézonage de certains terrains - construction de l'usine d'épuration des eaux**

Attendu que le rapport des études préliminaires d'étape 2, relativement au programme d'assainissement des eaux usées du Grand Drummondville, recommande le procédé d'épuration par étangs aérés facultatifs;

Attendu que ledit procédé a été retenu par les quatre municipalités participant au P.A.E.Q. pour le Grand Drummondville, soit la Ville de Drummondville et les municipalités de Grantham, Saint-Charles-de-Drummond et Saint-Nicéphore;

Attendu que l'analyse du projet d'assainissement et en considérant les aspects environnemental, urbain, technique et économique du projet, ces aspects militent tous en faveur d'un site commun localisé en aval de l'agglomération drummondvilloise, soit dans Grantham;

Attendu que la municipalité de Grantham est d'accord avec un tel site sur son territoire;

Attendu que le site prévu aux fins d'épuration est présentement en zone agricole permanente;

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu de:

1° confirmer le procédé de traitement des eaux usées du Grand Drummondville par étangs aérés facultatifs;

2° appuyer la localisation d'un tel site d'épuration sur le territoire municipal de Grantham;

3° endosser la demande de la municipalité de Grantham pour utiliser à d'autres fins que l'agriculture les terrains devant servir au site d'épuration des eaux projeté.

ADOPTÉ

696/10/91 - **Demande de préséance et d'audition publique à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

Dans le but de respecter l'échéancier fixé par la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) relativement à la réalisation des plans et devis d'étape 3 devant être entreprise d'ici la fin de l'année 1991, ce qui implique des relevés topographiques et une expertise géotechnique approfondie sur les lieux du site prévu pour l'épuration des eaux du Grand Drummondville, et vu le caractère urgent que revêt l'obtention d'une décision de la part de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec; il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu de:

1° demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de traiter la demande d'autorisation en préséance;

2° solliciter une audition publique auprès de ladite Commission.

ADOPTÉ

697/10/91 - **Acceptation du plan directeur de déneigement - Hiver 1991/1992**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le plan directeur de déneigement pour l'hiver 1991/1992 soit accepté tel que présenté par le directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

249

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

698/10/91 - **Acceptation du budget supplémentaire 1991 de l'O.M.H.D.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve le budget supplémentaire 1991 de l'Office municipal d'Habitation de Drummondville et ce pour une somme de 106 300 $.

ADOPTÉ

699/10/91 - **Acceptation des prévisions budgétaires 1992 - O.M.H.D.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1992.

ADOPTÉ

700/10/91 - **Acceptation du compte rendu (24/9/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 24 septembre 1991 soit accepté tel que présenté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Guy Spénard souligne le travail de M. Jean-Marie Boisvert à titre de conseiller responsable du Comité de transport en commun.

701/10/91 - **Acceptation du procès-verbal (18/9/91) - C.C.U.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 septembre 1991 soit accepté tel que présenté, sauf les résolutions nos 91.09.07 et 91.09.09, et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

702/10/91 - **Acceptation du compte rendu (25/9/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 25 septembre 1991 soit accepté tel que présenté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

703/10/91 - **Installation d'enseignes "Zone scolaire" - rues Dionne, Chabanel et Frère-André**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer des enseignes "Zone scolaire" sur les rues suivantes:

- Dionne, entre les rues Lévis et Frère-André;
- Chabanel, entre les rues Lévis et Frère-André;
- Frère-André, entre les rues Dionne et St-Adélard.

De plus, le Service des travaux publics procédera à la relocalisation et à l'ajout de certaines enseignes pour rendre le secteur conforme à la réglementation.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
250
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de septembre 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

704/10/91 - **Subvention de 1 500 $ - Fondation Ste-Croix Inc.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 500 $ à la Fondation Ste-Croix Inc. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

705/10/91 - **Subvention de 650 $ - Centraide Coeur du Québec**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimenent résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 650 $ à Centraide Coeur du Québec à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

706/10/91 - **Autorisation au Club de Hockey Midget AA - Utilisation du stationnement du Centre Marcel Dionne**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Hockey Midget AA à utiliser le stationnement du Centre Marcel Dionne le 19 octobre 1991 pour une activité de financement.

De plus, le Conseil autorise ledit Club à installer une tente si nécessaire, le tout après vérification auprès des autorités municipales.

ADOPTÉ

707/10/91 - **Stationnement de nuit en période hivernale**

Attendu que la Ville de Drummondville désire répondre aux attentes des résidents de certains secteurs face au problème de stationnement hivernal durant la nuit;

Attendu que la Ville de Drummondville a offert au cours des années 1989-90 et 1990-91 des alternatives de stationnement hivernal;

Attendu que les élus municipaux jugent qu'il y va de l'intérêt des résidents de certains secteurs de fixer des normes d'utilisation d'espaces de stationnement durant la saison hivernale 1991-92;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le stationnement hivernal durant la nuit sur les rues Bellevue, Bérard, Frontenac, Holmes, Des Forges, Garceau et Raimbault. De plus, la Ville de Drummondville autorise l'utilisation de nuit du stationnement sis et situé sur la rue Brock à l'arrière du commerce Mini-Prix et du stationnement du Centre Marcel Dionne pour la partie nouvellement aménagée et ce à titre de projet pilote. Dans tous les cas, le stationnement se fera par alternance durant la période du 1er décembre 1991 au 31 mars 1992, de minuit à 7 heures.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
251
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

708/10/91 - **Mandat au Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Travaux de remplacement et de nettoyage de conduites à l'U.T.E.**

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels du Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins de préparer les plans et devis nécessaires pour les travaux de remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute de 24 pouces et de nettoyage de la conduite de 40 pouces, le tout à l'Usine de traitement d'eau. De plus, Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. est autorisé à présenter au ministère de l'Environnement lesdits plans et devis pour approbation.

ADOPTÉ

709/10/91 - **Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. - Travaux de changement de la cheminée du Centre Marcel Dionne**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de changement de la cheminée du Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

710/10/91 - **Subvention de 50 $ - Association canadienne des Dons d'Organes**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 50 $ à l'Association canadienne des Dons d'Organes.

ADOPTÉ

711/10/91 - **Autorisation à Moto Club Drummond Inc. - Utilisation du terrain longeant l'aéroport comme sentier pour véhicule tout terrain**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Moto Club Drummond Inc. pour l'utilisation du terrain longeant l'aéroport municipal comme sentier pour véhicule tout terrain et ce pour la période du 15 novembre 1991 au 1er avril 1992.

Cet organisme devra fournir à la Ville de Drummondville une preuve d'assurance-responsabilité pour un montant minimum de 1 000 000 $.

ADOPTÉ

712/10/91 - **Mandat à M. Yvon Sévigny - Évaluation de certaines bâtisses**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Yvon Sévigny, évaluateur agréé, aux fins de procéder à l'évaluation de certaines bâtisses.

ADOPTÉ

713/10/91 - **Mandat à M. Alonzo Malouin - Dossier d'acquisition de l'emprise de la rue Giroux**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, aux fins d'agir à titre d'expert pour la Ville dans le dossier d'acquisition de l'emprise de la rue Giroux.

ADOPTÉ

714/10/91 - **Autorisation à la Municipalité de St-Nicéphore - Soumissions publiques pour la prévention des dommages lors d'une inondation**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Municipalité de St-Nicéphore à demander, en son nom, des soumissions publiques pour l'exécution de travaux jugés nécessaires dans la prévention des dommages pouvant être causés lors d'une inondation.

ADOPTÉ

715/10/91 - **Avis de motion d'un règ. - Entente intermunicipale avec la Mun. de Grantham-Ouest (entretien d'un trottoir sur le boul. St-Joseph)**

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement décrétant une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Grantham-Ouest pour l'entretien du trottoir sur le boulevard St-Joseph, entre la rue Hains et l'autoroute 20.

716/10/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2131 - Zonage**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2131 amendant le règlement de zonage no. 1850 dans le but de revoir la hauteur maximale permise pour certains usages industriels, de corriger une erreur technique qui implique une double application de normes pour un même objet et de revoir l'identification numérique de certains articles suite à la correction de l'erreur technique, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

717/10/91 - **Avis de motion d'un règlement - Travaux - Prise d'eau de l'U.T.E.**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas 280 000 $ pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute de 24 pouces et de nettoyage de la conduite de 40 pouces de l'Usine de traitement d'eau.

Coût des travaux	264 000 $
Honoraires professionnels	10 560 $
Frais de règlement	5 440 $
TOTAL - EMPRUNT:	280 000 $

718/10/91 - **Adoption du règlement no. 2125 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2125 a été donné (réf: 630/9/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2125 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de le rendre conforme aux orientations, objectifs, affectations et densités d'occupation du sol, tels qu'énoncés au plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville et ce, en intervenant notamment sur les points suivants: les zones inondables, les usages se référant à la classe d'usages il, les établissements connexes au ramassage, tri, vente, etc. de déchets, rebuts et matériaux de construction, les tourbières, l'aménagement des espaces de stationnement au centre-ville, les dispositions environnementales applicables à la zone I02-23, les travaux admissibles en territoire inondable, en bordure des cours d'eau et dans les territoires d'intérêt écologique, les sites de dépôt de neige usée, les usages dans le secteur du Village Québécois d'Antan, les secteurs soumis aux plans d'aménagement d'ensemble, de prévoir une nouvelle réglementation applicable via les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les zones visées par ces derniers, de même que de modifier certaines limites de zones au plan de zonage et les grilles d'usages et normes à l'égard de certaines zones.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2125 et ce de 9 heures à 19 heures le 16 octobre 1991.

719/10/91 - **Adoption du règlement no. 2126 - Lotissement**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2126 a été donné (réf: 632/9/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2126 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de prévoir de nouvelles dispositions particulières à l'aménagement de voies de circulation en bordure des cours d'eau, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2126 et ce de 9 heures à 19 heures le 16 octobre 1991.

INITIALES DE LA MAIRESSE
254
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

720/10/91 - **Adoption du règlement no. 2127 - Affichage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2127 a été donné (réf: 634/9/91) dispense de lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2127 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de prévoir des dispositions particulières quant au nombre et à la superficie maximale des enseignes à l'intérieur de l'aire de protection de cent cinquante mètres (150 m) de profondeur entourant le site du Village Québécois d'Antan, conformément aux dispositions prévues au plan d'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2127 et ce de 9 heures à 19 heures le 16 octobre 1991.

721/10/91 - **Adoption du règlement no. 2128 - Plan d'urbanisme**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2128 a été donné (réf: 636/9/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2128 amendant le règlement de plan d'urbanisme municipal no. 2080 dans le but de diminuer le pourcentage minimal d'occupation du sol dans le cadre de l'affectation industrie, de modifier la portée d'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), de prévoir des règles particulières de construction dans les zones de tourbière, d'élargir la vocation de l'affectation "commerces régional et artériel", de modifier les limites de certaines affectations du sol et les densités qui en découlent et ce, aux endroits suivants: à l'intersection ouest des boulevards Mercure et St-Joseph, à l'intersection de la rue Giroux et du boulevard Lemire de même qu'au nord dudit boulevard, au sud-est du boulevard St-Charles et au nord-est du Chemin Hemming, dans le secteur du Boisé de la Marconi, au sud-ouest du boulevard St-Joseph entre les rues Ferland et Cockburn, au nord-est des boulevards René-Lévesque et des Pins, au sud-ouest de l'intersection des rues Corriveau et Marchand, au sud-est du boulevard des Chutes et au sud-ouest de la rue Bégin, au sud-ouest de la rue Godbout, au sud-ouest de la rue Brock entre les rues Des Forges et St-Édouard, au sud-ouest de la rue Notre-Dame entre la voie du chemin de fer et la rue St-Louis, de modifier l'affectation du sol et la densité d'occupation du sol qui en découle et ce, aux endroits suivants: de résidentielle moyenne densité type 1 à résidentielle faible densité au sud-ouest du boulevard Allard et à l'est du boulevard Des Chutes et de commerce artériel à commerces régional et artériel au sud-ouest de la rue St-Édouard entre la rue Brouillard et le boulevard St-Joseph, de modifier le tracé du boulevard René-Lévesque et d'ajuster conséquemment la limite des aires d'affectation, de supprimer les obligations relatives à la présentation de plans d'aménagement d'ensemble au sud-ouest de la rue Cormier et au sud-est de la rue Bernier, au Boisé de la Marconi, au sud-ouest du Boisé de la Marconi ainsi qu'à l'intérieur des limites du centre-ville.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

255

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2128 et ce de 9 heures à 19 heures le 16 octobre 1991.

722/10/91 - **Adoption du règlement no. 2129 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2129 a été donné (réf: 638/9/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2129 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la définition de l'expression "logement (ou appartement)", de permettre les "lignes de transmission d'énergie" dans la zone commerciale C09-16, d'exiger la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble seulement pour les nouvelles constructions, de supprimer la référence au caractère incompatible de l'usage habitation avec les usages commerciaux définis à la classe d'usages "commerce artériel lourd - c4", de modifier le plan de zonage afin de tenir compte des nouvelles délimitations des aires d'affectation prévues au plan d'accompagnement du plan d'urbanisme, de modifier les grilles d'usages et normes en correspondance avec les nouvelles vocations prévues pour différents secteurs conséquemment aux ajustements apportés au plan d'urbanisme, de permettre les établissements de type mixte dans la zone H08-48 (secteur des rues de la Promenade, de la Sentinelle, de la Poudrière, etc.), de prévoir certaines normes à l'égard des structures, des marges, des bâtiments et de l'affichage dans la zone résidentielle H09-20 située de part et d'autre de la 119e Avenue, en supprimant les obligations relatives aux plans d'aménagement d'ensemble pour les zones C06-17, C06-18, C06-19, C06-22 et P06-16 comprises à l'intérieur des limites du centre-ville, en prévoyant des usages permis, des normes à l'égard des structures, des marges, des bâtiments, des rapports bâtiment/terrain et de l'affichage dans la zone résidentielle H08-31 (secteur du boulevard Mercure et de la 104e Avenue).

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2129 et ce de 9 heures à 19 heures le 16 octobre 1991.

723/10/91 - **Adoption du règlement no. 2130 - Zonage**

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2130 a été donné (réf: 640/9/91) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2130 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la grille des usages et normes afin d'ajuster les normes d'implantation et la dimension des bâtiments pour les habitations unifamiliales jumelées qui seront érigées dans la zone résidentielle H01-43.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2130 et ce de 9 heures à 19 heures le 29 octobre 1991.

724/10/91 - **Adoption du règlement no. 2132 - Travaux - rue Terrasse des Promenades**

Lecture est donnée du règlement no. 2132 décrétant un emprunt de 145 000 $ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2132 et ce de 9 heures à 19 heures le 15 octobre 1991.

725/10/91 - **Adoption du règlement no. 2133 - Amende le règ. 2107 (programme de revitalisation)**

Lecture est donnée du règlement no. 2133 amendant le règlement no. 2107 de façon à augmenter la réserve spéciale prévue au programme de revitalisation pour les constructions neuves en 1991.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Mme Francine Ruest-Jutras, au nom de ses collègues du Conseil et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à M. François Langlois à l'occasion du décès de son père, M. Antonio Langlois.

Cueillette de gros rebuts (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin rappelle que la Ville procédera à la cueillette des gros rebuts.

Consultation, rues Daniel et Fradet (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier invite la population des rues Fradet et Daniel à assister à une soirée de consultation relative à la circulation et qui se tiendra le 8 octobre 1991.

INITIALES DE LA MAIRESSE
257
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Remerciements (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle remercie tous ses collègues, l'équipe municipale et la population du secteur Ste-Thérèse pour le travail accompli dans le cadre de son mandat de conseiller.

Informations (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Jean-Guy Spénard informe la population que les bureaux des différents services municipaux seront ouverts le 14 octobre 1991, jour de l'Action de Grâces.

Remerciements (M. Jean-Marie Boisvert)

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, pour sa part, rappelle à la population que le Service de transport en commun sera gratuit, samedi le 12 octobre 1991, à l'occasion du 4e anniversaire de l'implantation du service. Il souligne également qu'il n'y aura pas de service le 14 octobre 1991.

De plus, il profite de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil, les employés municipaux, les électeurs et organisateurs pour l'appui qui lui a été accordé durant ses 16 années au poste de conseiller.

Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras informe la population que la Ville de Drummondville s'est associée à différents intervenants du milieu culturel pour soumettre un mémoire à la Commission de la Culture.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants: A) **M. Denis Leblanc**, 2188 boulevard Mercure
  Sujets: - Consultation
  - Éclairage
  - Centre Communautaire

  B) **M. Ovelus Demers,** 51 - 117e Avenue
  Sujets: - Cour de triage du CN
  - Domaine Cherbourg
  - Endettement

A) **M. Denis Leblanc**

Questions posées à Me Trottier

- De quelle manière les gens ont-ils été invités à la séance de consultation qui traitera de la circulation sur les rues Daniel et Fradet?

  Une lettre a été distribuée dans les boîtes aux lettres des résidents des rues Daniel et Fradet. (Me Trottier)

- Le sentier du parc Joly est éclairé, ne serait-il pas normal que les rues de la Ville soient éclairées avant les parcs?

  Me Trottier rétorque que la décision relative au parc Joly a été prise de façon unanime par les élus. De plus, aucune plainte ne lui a été formulée concernant l'éclairage de la rue Jean-de-Brébeuf, tel que sous-entendu par M. Leblanc.

- M. Leblanc demande si le Centre Communautaire de Drummondville-Sud peut opérer actuellement et s'il est vrai qu'il aurait été plus économique pour la Ville de procéder tel que prévu aux premiers projets.

  Me Trottier résume le dossier du Centre communautaire.

INITIALES DE LA MAIRESSE
258
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

B) **M. Ovelus Demers**

M. Demers offre ses sympathies à M. François Langlois à l'occasion du décès de son père.

M. Demers souhaite que la cour de triage du Canadien National disparaisse du centre-ville.

M. Demers veut savoir combien a coûté le dossier du Domaine Cherbourg?

M. Demers veut connaître la dette de la Ville.

Le conseiller Jean-Guy Spénard rappelle que la dette à long terme était de 51 154 000 $ en 1989 et de 50 702 000 $ en 1990 et que l'on prévoit 50 752 000 $ à la fin de 1991. Le Conseil actuel tente de stabiliser la dette et de la maintenir à son plus bas niveau.

M. Demers souhaite que le Domaine Cherbourg soit ouvert, il félicite Me Trottier pour le Centre Communautaire de Drummondville-Sud et remercie le Conseil.

Madame la mairesse souligne qu'il s'agit de la dernière séance ordinaire du Conseil avant l'élection du 3 novembre 1991. Elle remercie la population de la confiance témoignée et les fonctionnnaires pour leur disponibilité.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu **lundi le 18 novembre 1991.**

726/10/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse C. Pagolet
Greffière.

Françoise Bruet Jutras
Mairesse.

INITIALES DE LA MAIRESSE
259
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

9 octobre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 9 octobre 1991 à 18h00, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Bernard Loiselle

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

727/10/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

728/10/91 - **Abrogation de la rés. no. 690/10/90 - Cession pour fins de parcs - Les Jardins du Golf, phase III**

Attendu qu'en vertu de l'article 4.3.5.1 du règlement de lotissement municipal no. 1852, lors de toute opération cadastrale d'une superficie égale ou supérieure à mille mètres carrés (1 000 m.c.), une superficie égale à dix pour cent (10%) de la superficie visée par l'opération cadastrale doit être cédée à la Ville pour fins de parcs et terrains de jeux;

Considérant qu'en vertu de l'article 4.3.5.4 dudit règlement, le Conseil municipal peut accepter une compensation en argent établie en fonction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour ladite superficie à céder, ou une combinaison des deux (2);

Considérant que la superficie totale à céder à des fins de parcs pour l'ensemble dudit projet est de sept mille un (7 001) mètres carrés;

INITIALES DE LA MAIRESSE
260
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que dans le cadre du projet initial, deux (2) parcelles de terrain avaient été acceptées par le Conseil municipal avec une compensation monétaire équivalant à la valeur de la superficie résiduelle à céder;

Considérant que l'entente en fonction du projet initial avait fait l'objet d'une première résolution (no. 566/8/90) et d'un protocole d'entente signé par le promoteur en date du 2 octobre 1990 et que cette résolution fut abrogée et remplacée par une seconde (no. 690/10/90) venant préciser les acceptations initiales;

Considérant que des modifications ont été apportées au projet initial et que seulement une (1) des deux (2) parcelles peut encore être retenue à des fins de parcs;

Considérant que, nonobstant le protocole signé en date du 23 septembre 1991 suite à la modification du plan initial, le Conseil accepte uniquement une (1) parcelle de terrain à des fins de parcs d'une superficie approximative de mille quatre cent dix (1 410) mètres carrés telle que localisée à un plan déposé au Service de l'habitation et du développement urbain et une compensation monétaire pour la superficie résiduelle, soit environ cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze (5 591) mètres carrés;

Considérant qu'en fonction des opérations cadastrales effectuées jusqu'à ce jour, trois mille quatre cent quatre-vingt-un virgule trente-quatre (3 481,34) mètres carrés pour fins de parcs doivent avoir été cédés à la Ville;

Considérant que le Conseil accepte une superficie approximative de mille quatre cent dix (1 410) mètres carrés et qu'en ce sens, deux mille soixante-et-onze virgule trente-quatre (2 071,34) mètres carrés (à un prix de quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (4,95 $) le mètre carré pour une somme d'environ dix mille deux cent cinquante-trois dollars et treize cents (10 253,13 $) doivent être cédés à la Ville en fonction des opérations cadastrales jusqu'ici effectuées;

Considérant qu'une superficie approximative de trois mille cinq cent dix-neuf virgule soixante-six (3 519,66) mètres carrés sera à céder à des fins de parcs pour la partie restante du projet à cadastrer ce qui, à un taux d'environ quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (4,95 $) le mètre carré, donne une somme de dix-sept mille quatre cent vingt-deux dollars et trente-deux cents (17 422,32 $);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

1° d'abroger à toutes fins que de droit la résolution no. 690/10/90 et le protocole d'entente qui s'y rapporte et signé le 2 octobre 1990, ainsi que le protocole d'entente signé le 23 septembre 1991;

2° d'exiger le paiement d'une compensation monétaire d'approximativement dix mille deux cent cinquante-trois dollars et treize cents (10 253,13 $) pour les opérations cadastrales déjà effectuées;

3° d'exiger le paiement d'une compensation monétaire d'approximativement dix-sept mille quatre cent vingt-deux dollars et trente-deux cents (17 422,32 $) pour les opérations cadastrales à effectuer, afin de compléter le projet.

Ces sommes peuvent varier en fonction des précisions qui seront apportées, d'une part, par la description technique qui devra être fournie par le promoteur pour la parcelle de terrain acceptée par le Conseil et, d'autre part, en fonction des précisions qui seront apportées lors des prochaines opérations cadastrales en regard de la superficie précise qui reste à cadastrer et de la valeur portée au rôle d'évaluation pour les superficies à céder au moment de l'opération cadastrale.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
261
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

729/10/91 - **Cession pour fins de parcs - Terrasse des Promenades**

Attendu qu'en vertu de l'article 4.3.5.1 du règlement de lotissement municipal no. 1852, lors de toute opération cadastrale d'une superficie égale ou supérieure à mille mètres carrés (1 000 m.c.), une superficie égale à dix pour cent (10%) de la superficie visée par l'opération cadastrale doit être cédée à la Ville pour fins de parcs et terrains de jeux;

Considérant qu'en vertu de l'article 4.3.5.4 dudit règlement, le Conseil municipal peut accepter une compensation en argent établie en fonction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour ladite superficie à céder;

Considérant que pour la première phase du projet, une compensation en argent a déjà été préférée par le Conseil et facturée au promoteur du projet, soit une valeur de treize mille six cent quatre-vingt-douze dollars (13 692 $) correspondant à une superficie de deux mille huit cent vingt-neuf virgule un (2 829,1) mètres carrés;

Considérant que pour la deuxième phase du projet, seul un engagement signé par le promoteur en date du 7 mai 1990 indique que celui-ci s'engage à céder les espaces nécessaires en superficie ou sous forme de compensation monétaire et que, d'ici à ce qu'une entente soit intervenue avec le Conseil, aucune portion du terrain résiduaire du projet (soit de la phase III) ne peut être vendue;

Considérant que la superficie à céder à la Ville par le promoteur dans le cadre de cette deuxième phase est de mille cinq cent trente-et-un virgule onze (1 531,11) mètres carrés et que le Conseil désire une compensation monétaire pour celle-ci, ce qui correspond à une somme de sept mille cinq cent soixante-trois dollars et soixante-huit cents (7 563,68 $);

Considérant que le promoteur désire procéder à une opération cadastrale visant la troisième et dernière phase du projet et que le Conseil désire obtenir une compensation monétaire pour celle-ci, soit approximativement six cent vingt-sept virgule cinq (627,5) mètres carrés à un taux estimatif de quatre dollars et quatre-vingt-quatorze cents (4,94 $) le mètre carré pour une somme d'environ trois mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (3 099,85 $);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

1° d'abroger l'entente relative à la deuxième phase du projet en date du 7 mai 1990 et d'exiger le paiement d'une compensation monétaire pour cette deuxième phase, soit la somme de sept mille cinq cent soixante-trois dollars et soixante-huit cents (7 563,68 $);

2° d'exiger le paiement d'une compensation monétaire pour la troisième phase du projet, soit une somme approximative de trois mille quatre-vingt-dix- neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (3 099,85 $); somme pouvant différer en fonction des précisions qui seront apportées lors de l'opération cadastrale en regard de la superficie et de la valeur portée au rôle d'évaluation pour les superficies à céder au moment de l'opération cadastrale.

ADOPTÉ

730/10/91 - **Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Prise d'eau de l'U.T.E.**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'échantillonnage et à la caractérisation dans le dossier de la prise d'eau de l'Usine de traitement d'eau et ce dans le cadre des travaux prévus au règlement décrétant des travaux de remplacement de la conduite de 24 pouces et de nettoyage de la conduite de 40 pouces.

ADOPTÉ

731/10/91 - **Mandat à SNC Lavalin - Travaux, station d'épuration des eaux usées**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme SNC Lavalin aux fins d'agir comme consultant-expert selon les termes et conditions à être approuvés par la Ville, pour assister la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés dans les travaux de génie, de conception et de surveillance relatifs à la station d'épuration des eaux usées.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 300/4/86 du 7 avril 1986.

ADOPTÉ

732/10/91 - **Adoption du règlement no. 2134 - Travaux de remplacement et de nettoyage - Conduites de l'Usine de traitement d'eau**

Lecture est donnée du règlement no. 2134 décrétant un emprunt de 280 000 $ pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute de 24 pouces et de nettoyage de la conduite de 40 pouces de l'Usine de traitement d'eau.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2134 et ce de 9 heures à 19 heures le 21 octobre 1991.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

733/10/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Cajolet
Greffière.

Mairesse.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, **Francine Ruest-Jutras**, éducatrice, domiciliée à 155 rue Notre-Dame, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de mairesse conformément à la loi.

Francine Ruest-Jutras
.....

Assermentée devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991

Greffière de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Guy Drouin**, ingénieur, domicilié à 249 Chemin du Golf, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

Guy Drouin
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Thérèse Lapointe
Greffière de la Ville de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Robert Lafrenière**, coordonnateur, domicilié à 810 rue St-Omer, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

Robert Lafrenière
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Thérèse Lapointe
Greffière de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Jean-Guy Spénard**, comptable, domicilié à 459 rue Turcotte, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Pierre-Yvan Aubé**, professeur, domicilié à 51 - 11e Avenue, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Réal Jean**, retraité, domicilié à 269 boulevard Garon, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, **Réjeanne Viens**, présidente, domiciliée à 1068 rue Terrasse des Promenades, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi.

Réjeanne Viens.....

Assermentée devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Denis Savoie**, homme d'affaires, domicilié à 8 Carré Celanese, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

.....Denis Savoie.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

\- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, **Céline Trottier**, avocate, domiciliée à 1575 rue Daniel, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi.

.....Me Céline Trottier.....

Assermentée devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Gilles Fontaine**, homme d'affaires, domicilié à 55 rue Fabre, Drummondville, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi.

.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, Québec,
ce 8e jour de novembre 1991.

Greffière de la Ville de
Drummondville

- - - - -

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 novembre 1991

INITIALES DE LA MAIRESSE
1
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 novembre 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Guy Drouin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Réal Jean
Réjeanne Viens
Denis Savoie
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

734/11/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Lecture du discours

Madame la mairesse procède à la lecture du discours sur **les états financiers 1990, le budget et le plan triennal d'immobilisations 91 et les orientations budgétaires et le plan triennal d'immobilisations 92,** lequel discours demeure annexé au présent procès-verbal pour en faire partie comme si au long relaté.

735/11/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 7 octobre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre 1991 à 19h30 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

736/11/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 octobre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

737/11/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 9 octobre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 9 octobre 1991 à 18h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

738/11/91

1- **DÉBLAIEMENT DES PATINOIRES - HIVER 1991-92**
(Soumissions ouvertes le 15 octobre 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour les secteurs ci-après mentionnés:

- **Secteurs 1 et 2** - **RENÉ BOLDUC PAYSAGISTE** (camion à 38 $/hre et chargeur à 50 $/hre, TPS 7% en sus)
- **Secteurs 3 et 4** - **SERVICES DE PELOUSE J.-PIERRE AUCLAIR** (camion et souffleur à 32 $/hre par véhicule, TPS 7% en sus).

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

3

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

739/11/91

2- **RÉPARATION DE LA DALLE STRUCTURALE AU GARAGE MUNICIPAL**
(Soumissions ouvertes le 29 octobre 1991)

Soumissionnaires	Réparation de la dalle (TPS incluse)	Grattage de la peinture
. LES ENDUITS DU BÂTIMENT DRUMMOND INC.	5 136,00 $	711,55 $ (TPS incluse)
. SABLAGE ET PEINTURE BEAULAC INC.	6 152,50 $	1 895,00 $ (TPS extra)
. CONSTRUCTION LUCIEN FRÉCHETTE INC.	6 420,00 $	3 210,00 $ (TPS incluse)
. LUCIEN KIROUAC LTÉE	6 634,00 $	
. POLYMIX ENR.	17 013,00 $	

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la soumission de **Les Enduits du Bâtiment Drummond Inc.** soit retenue pour un montant total de 5 847,55 $.

ADOPTÉ

3- **FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU**
(Soumissions ouvertes le 20 septembre 1991 par la Ville de Nicolet)

740/11/91

A) **ALUMINATE DE SOUDE LIQUIDE À 45% (BASE SÈCHE)**

(Le détail de cette soumission apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Chimiques Handy Ltée**, au montant de 0,569 $ le kg, soit retenue.

ADOPTÉ

741/11/91

B) **CHARBON ACTIF**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Van Waters & Rogers Ltée**, au montant de 1,02 $ le kg (vrac), soit retenue.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

4

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

742/11/91

C) **CHAUX HYDRATÉE**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Graybec Inc., Division Domlim**, au montant de 111,50 $ la t.m., soit retenue.

ADOPTÉ

743/11/91

D) **CHLORE**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Stanchem, ICI Canada Inc.**, au montant de 1,32 $ le kg (cylindre de 68 kg) et au montant de 0,71 $ le kg (cylindre de 907,2 kg), soit retenue.

ADOPTÉ

744/11/91

E) **POLYMÈRE**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Allied Colloids Inc.**, au montant de 5,40 $ le kg, soit retenue.

ADOPTÉ

745/11/91

F) **SILICATE DE SODIUM**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Silicates National Ltée**, au montant de 190,00 $ la t.m., soit retenue.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

746/11/91

G) **SULFATE D'ALUMINIUM (EN VRAC)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Alcan, Produits Chimiques**, au montant de 243,05 $ la t.m.s., soit retenue.

ADOPTÉ

747/11/91

4- **TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU - PROJET # 1**
(Soumissions ouvertes le 15 novembre 1991)

Soumissionnaires	Prix
. LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC. 2420 Sigouin Drummondville	24 700,00 $ (TPS incluse)
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	31 415,00 $ (TPS incluse)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Le Groupe Drumco Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

. Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc. (Paiement d'une somme de 12 500 $ comme premier versement hypothécaire)
. Mme Lise C. Brisson (remerciements)
. Chambre de Commerce de Drummond (remerciements)
. M. Gérald Bergeron, directeur des écoles Frédéric-Tétreau et Christ-Roi (remerciements)
. Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. (remerciements)
. La Fabrique Immaculée-Conception (remerciements)
. L'Orchestre à Cordes de Drummondville (remerciements)
. Conseil de la Fabrique SS. Pierre et Paul (remerciements)
. Comptoir Alimentaire Drummond Inc. (remerciements)
. L'Ensemble Folklorique Mackinaw (félicitations)
. Municipalité de Grantham (félicitations)
. Municipalité Régionale de Comté (Modification au plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville est conforme aux orientations de la M.R.C. de Drummond)
. Ministère des Affaires municipales (Nouveau délai accordé pour l'adoption et la transmission des règlements d'urbanisme)
. Société d'habitation du Québec (Réaménagement budgétaire 1991 - Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ)
. Société d'habitation du Québec (Réaménagement budgétaire 1991 - Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL)
. Chambre de Commerce de Drummond (Relocalisation des locomotives du C.N.)

INITIALES DE LA MAIRESSE

6

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

748/11/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 7 octobre au 18 novembre 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 2 498 649,29 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

749/11/91 - **Dérogation mineure - Immeuble situé sur la rue Sigouin**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble industriel (lot 282 ptie) situé sur la rue Sigouin (face à la rue Bergeron);

Considérant que cette demande consiste à réduire le pourcentage minimal d'occupation du sol applicable au bâtiment lors d'une construction en zone industrielle;

Considérant que le pourcentage minimal d'occupation du sol est fixé à dix pour cent (10%);

Considérant que le terrain est grevé d'une servitude à l'avantage de l'entreprise Gaz Métropolitain sur une largeur de dix-huit mètres (18 m) et ce, sur toute la largeur du terrain soit cent vingt virgule trente-deux mètres (120,32 m);

Considérant que cette bande de terrain ne peut être occupée par aucun type de construction;

Considérant que la superficie totale du terrain visé est de cinq mille trois cent trente-cinq virgule sept mètres carrés (5 335,7 m.c.);

Considérant que cette servitude vient soustraire une part importante de la superficie de terrain pouvant être bâtie, soit deux mille cent soixante-cinq virgule huit mètres carrés (2 165,8 m.c.), et que ceci implique la construction d'un bâtiment imposant relativement à l'espace réellement disponible à la construction;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble (lot 282 ptie) situé sur la rue Sigouin (face à la rue Bergeron) à l'effet que seule la superficie de terrain non grevée de cette servitude, soit trois mille cent soixante-neuf virgule neuf mètres carrés (3 169,9 m.c.), sera comptabilisée dans le calcul relatif au pourcentage minimal d'occupation du sol du bâtiment.

ADOPTÉ

750/11/91 - **Amendement à la rés. no. 499/7/91 - Changer le nom de "Gaston Lemaire" par celui de "Les Habitations L.G.H. Inc."**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la résolution no. 499/7/91 soit amendée de façon à modifier le nom de "Gaston Lemaire" par celui de "Les Habitations L.G.H. Inc." Cette modification affecte la vente d'une partie du lot 126-3 (parcelle B) du cadastre du Canton de Grantham sise et située sur la rue Fauteux.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

751/11/91 - **Amendement à la rés. no. 540/8/91 - Ajouter au nom de "Pierrette Bourque" le nom de "Denis Gauthier"**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la résolution no. 540/8/91 soit amendée de façon à ajouter le nom de "M. Denis Gauthier" à celui de "Dame Pierrette Bourque". Cette modification affecte la vente d'une partie du lot 126-3 (parcelle G) du cadastre du Canton de Grantham sise et située sur la rue Fauteux.

ADOPTÉ

752/11/91 - **Autorisation à la Ville de Trois-Rivières - Appel d'offres pour l'impression des formulaires de Cours municipales**

Attendu que la Ville de Drummondville veut bénéficier des avantages générés par une demande commune de soumissions publiques pour l'impression des formulaires de Cours municipales;

Attendu que l'effet d'entraînement de cette coopération permet d'obtenir des prix très inférieurs à ce que la Ville pourrait obtenir si elle procédait seule;

Attendu que l'article 29.9 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec permet à la Ville de Drummondville de participer à une telle demande commune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que:

1° la Ville de Drummondville autorise la Ville de Trois-Rivières à procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat d'impression des formulaires de Cours municipales, le tout suivant les dispositions de la Loi;

2° cette autorisation soit accordée dans le cadre d'un regroupement de municipalités pour l'achat desdits formulaires.

ADOPTÉ

753/11/91 - **Adjudication d'une émission d'obligations de 3 500 000 $**

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville, dans le Comté de Drummond, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 500 000 $;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Drummondville a reçu les 3 soumissions ci-dessous détaillées;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	LOYER
R.B.C. DOMINION	98,824	422 000 $	7,25%	1992	8,6561
VALEURS MOBILIÈRES INC.		466 000	7,50%	1993	
WOOD GUNDY INC.		512 000	8,00%	1994	
TASSÉ & ASS. LTÉE		564 000	8,25%	1995	
SCOTIA MCLEOD INC.		1 536 000	8,50%	1996	
RICHARDSON, GREENSHIELDS					
DU CANADA INC.					
MIDLAND WALWYN INC.					

INITIALES DE LA MAIRESSE
8
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION INC.	98,699	422 000 $	7,25%	1992	8,6978
		466 000	7,50%	1993	
		512 000	8,00%	1994	
		564 000	8,25%	1995	
		1 536 000	8,50%	1996	
DESJARDINS, DERAGON, LANGLOIS LTÉE	98,55	422 000 $	7,00%	1992	8,7382
		466 000	7,50%	1993	
		512 000	8,00%	1994	
		564 000	8,25%	1995	
		1 536 000	8,50%	1996	

Considérant que l'offre ci-haut provenant de R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc., Wood Gundy Inc., Tassé & Associés Ltée, Scotia McLeod Inc., Richardson Greenshields du Canada Inc., Midland Walwyn Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'émission d'obligations au montant de 3 500 000 $, de la corporation de la Ville de Drummondville, soit adjugée à R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc., Wood Gundy Inc., Tassé & Associés Ltée, Scotia McLeod Inc., Richardson Greenshields du Canada Inc., Midland Walwyn Inc.

ADOPTÉ

754/11/91 - **Modification des règ. d'emprunt - Émission de 3 500 000 $**

Attendu que la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant de 3 500 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
1624	47 900 $
1680	11 200
1681	36 100
1682	21 700
1683	38 200
1711	177 000
1714	115 200
1731	122 000
1738	49 200
1761	158 600
1762	66 300
1763	30 000
1764	47 300
1765	81 700
1767	29 200
1768	72 100
1770	246 800
1778	112 300
1780	119 700
1784	43 000
1791	42 500
1909	25 000
1924	62 000
1971	26 000
1975	40 000
1989	100 000
2056	619 750
2064	56 500
2095	902 750
	3 500 000 $

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 500 000 $:

1.- Les obligations seront datées du 17 décembre 1991;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse populaire Desjardins de Drummondville ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 17 juin et le 17 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par la mairesse et la greffière. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;

7.- Les termes de 10 ans pour les règlements numéros 1909, 1924 et 1989 sont modifiés pour se lire 5 ans pour le règlement numéro 1909 et 8 ans pour les règlements numéros 1924 et 1989.

ADOPTÉ

755/11/91 - Modification des règ. d'emprunt - Terme plus court

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que, pour l'emprunt au montant total de 3 500 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 1624, 1680, 1681, 1682, 1683, 1711, 1714, 1731, 1738, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1767, 1768, 1770, 1778, 1780, 1784, 1791, 1909, 1924, 1971, 1975, 1989, 2056, 2064 et 2095, la Ville de Drummondville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1924, 1971, 1975, 1989, 2056, 2064 et 2095; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

756/11/91 - Renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois

Considérant que la Ville de Drummondville, dans le Comté de Drummond, avait le 17 novembre 1991, un montant de 1 668 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 6 286 762 $ pour une période de 4 ans, en vertu des règlements numéros 1624, 1680, 1681, 1682, 1683, 1711, 1714, 1731, 1738, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1767, 1768, 1770, 1778, 1780, 1784 et 1791;

INITIALES DE LA MAIRESSE
10
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 17 décembre 1991;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 1 668 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

757/11/91 - **Nomination de MM. Jean-Guy Spénard et Guy Drouin - C.A. de la Société de Développement Économique de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que MM. Jean-Guy Spénard et Guy Drouin, conseillers, soient nommés représentants de la Ville de Drummondville pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société de Développement Économique de Drummondville (S.D.E.D.).

ADOPTÉ

758/11/91 - **Bail de location avec Celanese Canada Inc. - Bloc 41**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location avec Celanese Canada Inc. pour la bâtisse identifiée comme le bloc 41.

Ledit bail de location est valide pour une période de 12 mois, soit du 15 juillet 1991 au 14 juillet 1992. Le coût de location sera de 3 574 $ mensuellement, à compter de janvier 1992 jusqu'au 14 juillet 1992, plus les frais de chauffage. Toutes les autres conditions dudit bail demeurent inchangées.

ADOPTÉ

759/11/91 - **Autorisation pour la vente de produits de Noël - Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges à installer des maisonnettes pour la vente de produits de Noël et ce aux endroits déterminés par le Conseil, après entente avec les représentants de la Sidac. Cette installation est permise pour la période du 12 au 24 décembre 1991.

ADOPTÉ

760/11/91 - **Installation de décorations de Noël - Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges à installer des décorations de Noël dans les lampadaires et les poteaux électriques, de même que des petits sapins décorés de lumières.

INITIALES DE LA MAIRESSE
11
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

De plus, la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges à utiliser des supports lui appartenant pour l'installation de banderoles au centre-ville et ce pour la période du 15 novembre 1991 au 15 janvier 1992.

ADOPTÉ

761/11/91 - **Installation d'une crèche de Noël à la Place St-Frédéric - Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges à utiliser le kiosque de la Place St-Frédéric pour l'installation d'une crèche de Noël.

ADOPTÉ

762/11/91 - **Demande au MENVIQ - Rapports d'inspections relatifs au site d'enfouissement de St-Nicéphore**

Attendu que la Ville de Drummondville a déjà dénoncé la situation qui existe au site d'enfouissement de St-Nicéphore;

Attendu que la Ville de Drummondville a déjà demandé au ministère de l'Environnement du Québec de lui transmettre tous les rapports d'inspections du site d'enfouissement sanitaire;

Attendu que la Commission d'accès à l'information a statué que le ministère de l'Environnement du Québec devait fournir à la Ville de Drummondville tous les rapports d'inspections demandés;

Attendu que le ministère de l'Environnement du Québec a déjà fourni les rapports d'inspection pour la période de mai 1990 à août 1990;

Attendu que la Ville de Drummondville veut connaître la position du ministère de l'Environnement du Québec dans le dossier du site d'enfouissement sanitaire de St-Nicéphore;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu par la présente que:

1° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement du Québec de lui transmettre tous les rapports d'inspections et de visites, de même que les résultats d'analyses et d'échantillonnages du site d'enfouissement sanitaire de St-Nicéphore depuis le 31 août 1990 jusqu'à ce jour;

2° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement du Québec de prendre les mesures nécessaires, incluant la proposition d'une loi à cet effet, afin de contraindre les responsables du site d'enfouissement de St-Nicéphore à installer des appareils de mesure des débits d'eau de lixiviation à l'entrée et à la sortie du système de traitement de ces eaux;

3° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement d'obliger les responsables du site d'enfouissement de St-Nicéphore à faire procéder à l'analyse, par des laboratoires accrédités par le ministère de l'Environnement, des eaux de lixiviation rejetées du site d'enfouissement de St-Nicéphore;

4° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement d'exécuter ou de faire exécuter une étude de l'impact des eaux provenant de l'excavation des cellules et des eaux de ruissellement du site d'enfouissement des déchets solides de St-Nicéphore, sur l'environnement;

INITIALES DE LA MAIRESSE
12
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

5° la Ville de Drummondville demande finalement au ministère de l'Environnement de faire en sorte que les résultats de toutes les analyses quantitatives, qualitatives ou d'impacts demandées par la présente soient transmis aux municipalités de Drummondville, St-Charles-de-Drummond, Grantham et St-Nicéphore dès qu'elles seront effectuées.

ADOPTÉ

763/11/91 - **Demande au ministère des Transports - Rétrocession à la Ville du Chemin Bessette**

Attendu que la Ville de Drummondville désire développer sa vitrine industrielle;

Attendu que la Ville de Drummondville a procédé à la réalisation de travaux afin de permettre l'accès à la vitrine industrielle par la rue Giroux au niveau du boulevard Lemire;

Attendu que le Chemin Bessette qui permettait un accès limité à certains terrains industriels n'est plus requis pour la circulation automobile;

Attendu que l'emprise du Chemin Bessette est propriété du gouvernement du Québec par son ministère des Transports;

Attendu que la Ville de Drummondville aurait avantage à se porter acquéreur de ladite emprise de rue afin de protéger ses infrastructures;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que:

1° la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports du Québec de lui rétrocéder l'emprise de rue communément appelée "Chemin Bessette";

2° copie de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Paul Gervais, ingénieur au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

764/11/91 - **Campagne de financement - La Fondation Hubert Gervais Inc.**

Il est proposé par le conseiller Réal Jean, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fondation Hubert Gervais Inc. à tenir sa levée de fonds du 11 novembre au 9 décembre 1991.

ADOPTÉ

765/11/91 - **Acquisition des lots 173-29 ptie et 173-32 ptie (emprise de la rue Giroux)**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte d'acquisition des lots 173-29 partie et 173-32 partie du cadastre du Canton de Grantham, propriété actuelle de la compagnie 2334-5499 Québec Inc., et ce pour le prix de 1,00 $.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
13
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

766/11/91 - **Nomination de Me Céline Trottier et M. Jean-Guy Spénard - C.A. de la Régie intermunicipale de la Cité des Loisirs**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que Me Céline Trottier, conseillère, et M. Jean-Guy Spénard, conseiller, soient nommés représentants de la Ville de Drummondville au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Cité des Loisirs.

ADOPTÉ

767/11/91 - **Nomination de M. Jean-Guy Spénard - C.A. de la Cité des Loisirs**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que M. Jean-Guy Spénard, conseiller, soit délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de la Cité des Loisirs à titre de représentant de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

768/11/91 - **Nomination de Mme Réjeanne Viens - C.A. de la Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que Mme Réjeanne Viens, conseillère, soit nommée représentante de la Ville de Drummondville au sein du conseil d'administration de la Sidac Alain Limoges.

ADOPTÉ

769/11/91 - **Nomination de M. Réal Jean - C.A. de la Sidac du quartier St-Joseph**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que M. Réal Jean, conseiller, soit nommé représentant de la Ville de Drummondville au sein du conseil d'administration de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville.

ADOPTÉ

770/11/91 - **Nomination de Mme Réjeanne Viens - C.A. de Rues Principales**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que Mme Réjeanne Viens, conseillère, soit nommée représentante de la Ville de Drummondville au sein du conseil d'administration de Rues Principales.

ADOPTÉ

771/11/91 - **Engagement de M. Serge Pinsonneault - Aide-opérateur à l'U.T.E.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que M. Serge Pinsonneault soit embauché à titre de salarié à l'essai au poste d'aide-opérateur à l'usine de traitement d'eau et ce conformément aux conditions mentionnées à la convention collective des employés municipaux, cols blancs et cols bleus.

De plus, M. Serge Pinsonneault s'engage à respecter le règlement no. 2034 de la Ville de Drummondville quant à son lieu de résidence.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
14
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

772/11/91 - **Nomination de Mme Francine R.-Jutras et Me Céline Trottier pour siéger au sein de la M.R.C. de Drummond**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse, et Me Céline Trottier, conseillère, soient déléguées pour siéger à titre de représentantes de la Ville au sein de la M.R.C. de Drummond.

ADOPTÉ

773/11/91 - **Acte de cession de rues consenti par Résidence l'Ermitage Inc.**

Attendu que la Ville de Drummondville, par sa résolution no. 567/8/90, a autorisé la signature d'une convention avec Résidence l'Ermitage Inc. pour la rétrocession des lots 124-455, 124-456 et 124-457 du cadastre du Canton de Grantham, cette rétrocession devant se faire après l'installation des infrastructures;

Attendu que ladite convention a été signée le 5 septembre 1990 devant Me Pierre Fradet, notaire, sous le numéro 4012 de ses minutes;

Attendu que les infrastructures ont été installées en conformité avec les exigences de la Ville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession de rues à être consenti par Résidence l'Ermitage Inc. Cette cession de rues affecte les lots 124-456 et 124-457 pour la rue Joly et le lot 124-455 pour la rue Champagne.

ADOPTÉ

774/11/91 - **Acte de cession pour fins de parcs à intervenir avec Résidence l'Ermitage**

Attendu que la Ville de Drummondville, par sa résolution no. 728/10/91 en date du 9 octobre 1991, a fixé la compensation monétaire pour l'application du 10% pour fins de parcs dans le développement Les Jardins du Golf, phase III, ainsi que la compensation en superficie de terrains;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec les promoteurs, soit Résidence l'Ermitage Inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession pour fins de parcs à intervenir avec Résidence l'Ermitage Inc., le tout conformément à la résolution no. 728/10/91 et au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

775/11/91 - **Autorisation à SBCS Experts-Conseils Inc. - Présentation de plans au MENVIQ**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme SBCS Experts-Conseils Inc. à présenter, pour approbation, au ministère de l'Environnement les plans d'infrastructures relatifs au prolongement de la rue Fradet dans le Boisé Messier.

ADOPTÉ

776/11/91 - **Mandat à SBCS Experts-Conseils Inc. - Travaux, prolongement rue Fradet**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme SBCS Experts-Conseils Inc. aux fins d'assurer la surveillance des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement de la rue Fradet dans le Boisé Messier.

Les honoraires seront facturés à la Ville et remboursés par le promoteur.

ADOPTÉ

777/11/91 - **Amendement à la résolution no. 193/3/91 - Terrains pour fins de parcs dans le Boisé Messier**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la résolution no. 193/3/91 soit modifiée de façon à remplacer le plan joint à ladite résolution par le plan joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

778/11/91 - **Cession de terrains pour fins de parcs dans le Boisé Messier**

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif à la cession de terrains pour fins de parcs dans le Boisé Messier, lesquels terrains étant plus amplement décrits à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé le 12 septembre 1991 (numéro de répertoire: 2118 et numéro de minute: 2480). La cession de terrain doit être consentie par la compagnie 159188 Canada Inc. et la compagnie 160040 Canada Inc. et ce pour rencontrer les exigences de la réglementation.

ADOPTÉ

779/11/91 - **Autorisation au Groupe HBA Experts-Conseils Inc. - Présentation de plans au MENVIQ**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Groupe HBA Experts-Conseils Inc. à présenter, pour approbation, au ministère de l'Environnement du Québec les plans et devis relatifs aux travaux d'infrastructures du développement domiciliaire L'Érablière.

ADOPTÉ

780/11/91 - **Mandat au Groupe HBA Experts-Conseils Inc. - Travaux d'infrastructures - Développement domiciliaire L'Érablière**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le Groupe HBA Experts-Conseils Inc. aux fins d'assurer la surveillance des travaux d'infrastructures du développement domiciliaire L'Érablière. Les honoraires professionnels seront facturés à la Ville et remboursés par le promoteur.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE

16

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

781/11/91 - **Subvention de 200 $ - Opération Nez Rouge**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 200 $ à Opération Nez Rouge à titre de subvention 1991.

De plus, la Ville de Drummondville autorise l'organisme à distribuer des feuillets publicitaires.

ADOPTÉ

782/11/91 - **Subvention de 500 $ - Club social des employés municipaux de la Ville**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 $ au Club social des employés municipaux de Drummondville à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

783/11/91 - **Prolongation des horaires - Service de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Réal Jean, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les horaires du Service de transport en commun de la Ville soient prolongés durant la période des fêtes 1991, et ce de la façon suivante:

- de 19h00 à 22h00 les 18 et 23 décembre 1991

Par ailleurs, l'horaire régulier sera maintenu pour la journée du 24 décembre 1991, soit de 6h50 à 19h00.

ADOPTÉ

784/11/91 - **Diminution des horaires - Service de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que les horaires du Service de transport en commun de la Ville pour les jeudis 26 décembre 1991 et 2 janvier 1992 soient établis comme suit:

26 décembre 1991 : 13h00 à 22h00
2 janvier 1992 : aucun service.

ADOPTÉ

785/11/91 - **Modification des tarifs du Service de transport en commun**

Abrogée par rés. 793/11/92

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que les tarifs du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soient modifiés à compter du 1er janvier 1992 et ce de la façon suivante, savoir:

- tarif adulte	- billet	1,25 $
	- argent comptant	1,50 $
- tarif étudiant	- billet	1,00 $
	- argent comptant	1,25 $
- tarif personne 65 ans +	- billet	0,75 $
	- argent comptant	1,00 $
- coût du laissez-passer mensuel		
	- adulte	34,00 $
	- étudiant	21,00 $
	- personne 65 ans +	17,00 $
- enfant de moins de 6 ans		gratuit.

INITIALES DE LA MAIRESSE
17
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Tout enfant de moins de 6 ans devra être accompagné d'une personne responsable.

Toute personne empruntant le Service de transport en commun et utilisant le mode de paiement "argent comptant" devra fournir la somme exacte au chauffeur de l'autobus.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 781/11/90 du 19 novembre 1990.

ADOPTÉ

786/11/91 - Nomination d'une mairesse suppléante

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que Me Céline Trottier soit nommée mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 1991 au 16 mars 1992.

ADOPTÉ

787/11/91 - Acceptation du procès-verbal (4/11/91) - C.C.U.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 novembre 1991 soit accepté tel que rédigé, sauf la résolution no. 91.11.06, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

Rapport de la présidente d'élection

La greffière et présidente d'élection, Mme Thérèse Cajolet, fait lecture du rapport qu'elle dépose conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, suite à l'élection générale du 3 novembre 1991.

Ledit rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois d'octobre 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2132 et 2134

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- règlement no. 2123 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- règlement no. 2124 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- règlement no. 2125 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- règlement no. 2126 amendant le règlement de lotissement no. 1852;
- règlement no. 2127 amendant le règlement d'affichage no. 1853;
- règlement no. 2128 amendant le règlement d'urbanisme no. 2080;
- règlement no. 2129 amendant le règlement de zonage no. 1850;
- règlement no. 2130 amendant le règlement de zonage no. 1850;
- règlement no. 2132 décrétant un emprunt de 145 000 $ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades;
- règlement no. 2134 décrétant un emprunt de 280 000 $ pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute de 24 pouces et de nettoyage de la conduite de 40 pouces de l'U.T.E.

INITIALES DE LA MAIRESSE
18
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Commissions et comités

Madame la mairesse informe la population de la nomination des élus municipaux à titre de présidents ou de vice-présidents de certaines commissions.

Ledit document est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

788/11/91 - **Avis de motion du règ. no. 2131 - Zonage**

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de majorer de un mètre (1 m) à deux mètres (2 m), avec barbelé, la hauteur permise des clôtures dans la cour avant des bâtiments industriels dont l'usage principal est l'entreposage et d'associer à l'installation d'une telle clôture, l'aménagement d'un écran végétal, de corriger une erreur technique relative aux dispositions générales dans le cas des bâtiments et constructions qui sont accessoires aux usages d'habitation et de revoir l'identification numérique de certains articles suite à la correction de l'erreur technique.

789/11/91 - **Avis de motion d'un règlement - Amendement au règlement no. 2107**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 2107 de façon à modifier ou préciser certains critères d'admissibilité et la date de fin des travaux.

Informations des membres du Conseil

Félicitations aux lauréats de Napoléon (Mme Francine R.-Jutras)

Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras félicite les lauréats de Napoléon attribués dans le cadre du Gala des Affaires de la Chambre de Commerce de Drummond.

Elle félicite également les membres de l'Orchestre à cordes de Drummondville pour leur performance lors de ce Gala.

Stationnement gratuit - Période des fêtes (Mme Réjeanne Viens)

La conseillère Réjeanne Viens informe la population que le stationnement sera gratuit du 28 novembre 1991 au 4 janvier 1992, à compter de 17h30 et toute la journée le samedi.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants:
  a) **M. Gérard Prince**, 1942 boul. Mercure
     Sujet: Période de questions.
  b) **M. Denis Leblanc**, 1288 boul. Mercure
     Sujets: 1° Item 8
     2° Item 20
     3° Programme d'épuration des eaux.

A) **M. Gérard Prince**

Quel est le règlement relatif à la période de questions?

Madame la mairesse résume le règlement et rappelle qu'une période de 40 minutes est allouée aux intervenants.

Est-il avantageux de louer de la compagnie Celanese Canada Inc. l'immeuble 41, compte tenu du coût?

Madame la mairesse informe M. Prince que le Conseil étudiera lors du budget la possibilité pour la Ville d'acquérir l'immeuble.

INITIALES DE LA MAIRESSE
19
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

B) **M. Denis Leblanc**

Félicitations aux élus.

(item 8.1) Le temps pour les soumissionnaires retenus est-il contrôlé?

M. Gérald Lapierre, d.g.a., confirme que ces contracteurs n'interviennent que s'il y a 4 pouces et plus de neige et que le temps est contrôlé par le contremaître en charge.

(item 20) La location du bloc 41 représente une augmentation de 11 000 $ par année.

Le conseiller Jean-Guy Spénard confirme les coûts dénoncés.

M. Leblanc veut connaître la position de la Ville dans le dossier de l'usine d'épuration des eaux suite au nouveau projet.

Madame la mairesse déclare que le projet sera regardé par tous les intervenants et que compte tenu que le MENVIQ assume 90% des coûts du projet, la Ville étudiera toutes les recommandations.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 2 décembre 1991**.

790/11/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

INITIALES DE LA MAIRESSE
C.T.
20
dc
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 décembre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 2 décembre 1991 à 19h45, **sous la présidence de la mairesse suppléante, Me Céline Trottier**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Guy Drouin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Réal Jean
Réjeanne Viens
Denis Savoie
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
M. Denis Jauron, urbaniste

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

791/12/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse suppléante explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement no. 2131 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de revoir la hauteur maximale permise pour certains usages industriels, de corriger une erreur technique qui implique une double application de normes pour un même objet et de revoir l'identification numérique de certains articles suite à la correction de l'erreur technique.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

INITIALES DE LA MAIRESSE
C.T.
21
JC
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

792/12/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Guy Drouin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse suppléante

INITIALES DE LA MAIRESSE C.T. 22 INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 décembre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 décembre 1991, **sous la présidence de Madame la mairesse suppléante, Me Céline Trottier**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Guy Drouin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Réal Jean
Réjeanne Viens
Denis Savoie
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

793/12/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté l'item suivant:

36A. Période hivernale (M. Pierre-Yvan Aubé).

ADOPTÉ

794/12/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 18 novembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 novembre 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

795/12/91

1- **FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR LES POLICIERS (no. I-212-089)**
(Soumissions ouvertes le 20 novembre 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

1. **Les Distributeurs R. Nicholls Inc.** pour un montant approximatif de 6 608,10 $
2. **National Uniforme S.O.S.** pour un montant approximatif de 23 888,79 $
3. **Mercerie J.V. Verrier & Fils Inc.** pour un montant approximatif de 291,56 $

ADOPTÉ

796/12/91

2- **REMPLACEMENT DE LA CHEMINÉE DU CENTRE MARCEL DIONNE**
(Soumissions ouvertes le 27 novembre 1991)

Soumissionnaires	Prix
. CHEMISCO INC. 125478 CANADA LTÉE 11840 - 54e Ave., R.-D.-P. Montréal	41 590,00 $
. CONSTRUCTION PIERRE PARENT INC. 1568 Ch. Lac St-Louis Ville de Léry	54 017,88 $
. LES SPÉCIALITÉS EN CORROSION ZEDCO INC. 61E boulevard Brunswick Dollard-des-Ormeaux	37 637,25 $
. LES INDUSTRIES PYROX INC. 5085 Rideau Ancienne-Lorette	49 059,50 $
. LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC. 2420 Sigouin Drummondville	29 900,00 $
. H.C. VIDAL LTÉE 5700 Philippe Turcot Montréal	31 291,00 $
. LES ENTREPRISES E.R.G. INC. 412 Rang 11 Windsor	42 089,00 $

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Le Groupe Drumco Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
CT.
24
INITIALES DE LA GREFFIÈRE
lc

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

. Festival Mondial de Folklore

. Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

. École Paul-Rousseau

. Groupe de Relation d'Aide des Maladies Intestinales (GRAMI)

. Association Régionale de Soccer du Centre du Québec

. Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc.

797/12/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 18 novembre au 2 décembre 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 2 352 529,74 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

798/12/91 - **Rétrocession par le M.T.Q. à la Ville de feux de circulation - intersection St-Pierre/boul. Lemire**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte que le ministère des Transports du Québec lui rétrocède les feux de circulation installés à l'intersection de la rue St-Pierre et du boulevard Lemire, le tout conditionnel à ce que la municipalité de Grantham entérine la décision conformément à l'entente entre les deux municipalités pour l'entretien de tous les équipements du boulevard Lemire.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document jugé nécessaire.

ADOPTÉ

799/12/91 - **Signature d'un acte de vente en faveur de M. Réal Lemay et Mme Lisette Blanchette**

ABROGÉE PAR RÉS. 893/12/92

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte à intervenir avec M. Réal Lemay et Dame Lisette Blanchette pour la vente d'une partie du lot 164 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond, le tout tel que plus amplement décrit à une description technique préparée par M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, le 1er novembre 1991 sous le numéro 6450 de ses minutes et sous le numéro 4255 de son répertoire.

Ladite vente est consentie pour et en considération d'une somme de 800 $ payée comptant à la signature du contrat. L'acquéreur assume également les frais du notaire, de même que la taxe sur les produits et services.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
CT.
25
le
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

800/12/91 - **Convention avec les promoteurs du Développement l'Érablière Les Placements Jacques Labonté Inc. - Cession des rues**

Amendée par rés. 375/5/92

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec les promoteurs du Développement L'Érablière, Les Placements Jacques Labonté Inc. Cette convention prévoira entre autres choses les modalités d'installation et de paiement des infrastructures, de surveillance des travaux et de paiement des honoraires professionnels. Elle prévoira également l'engagement des promoteurs de céder à la Ville de Drummondville pour le prix de un dollar (1,00 $) une partie des lots 169, 170 et 171 du cadastre du Canton de Grantham, et ce après que les infrastructures auront été installées à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉ

801/12/91 - **Convention avec les promoteurs du Développement du Boisé Messier - Cession des rues**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir avec les promoteurs du Développement du Boisé Messier, soit la compagnie 159188 Canada Inc. et la compagnie 160040 Canada Inc. Cette convention prévoira entre autres choses les modalités d'installation et de paiement des infrastructures, de surveillance des travaux et de paiement des honoraires professionnels. Elle prévoira également l'engagement des promoteurs de céder à la Ville de Drummondville, à des fins de rues, une partie du lot 109 du cadastre du Canton de Wickham et ce, après que les infrastructures auront été installées à la satisfaction de la Ville. Cette cession de rues est consentie pour une somme de un dollar (1,00 $).

ADOPTÉ

802/12/91 - **Amendement aux rés. nos 775/11/91 et 776/11/91 - Remplacer le nom de "SBCS Experts-Conseils Inc." par celui de "Groupe HBA Experts-Conseils Inc**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que les résolutions nos 775/11/91 et 776/11/91 soient modifiées de façon à remplacer le nom de la firme "SBCS Experts-Conseils Inc." par celui de "Groupe HBA Experts-Conseils Inc.".

ADOPTÉ

803/12/91 - **Nomination des représentants de la Ville au C.C.U.**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que Mme Réjeanne Viens, conseillère, ainsi que MM. Robert Lafrenière et Gilles Fontaine, conseillers, soient nommés représentants de la Ville pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

804/12/91 - **Subvention de 1 000 $ - Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 $ à la Sidac Alain Limoges de Drummondville pour l'aménagement d'une crèche à la Place St-Frédéric.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
C.T.
26
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

805/12/91 - **Acceptation du compte rendu (27/11/91) - Comité de Circulation**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 27 novembre 1991 soit accepté tel que rédigé, à l'exception des articles 3 et 4, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

806/12/91 - **Installation d'enseignes interdisant le stationnement sur la rue Baril, côté ouest, entre les rues Chassé et St-Georges**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Baril, côté ouest, entre les rues Chassé et St-Georges.

ADOPTÉ

807/12/91 - **Installation d'enseignes interdisant la circulation lourde sur les rues Biron, Gill et St-Georges, à l'est du boulevard Lemire**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant la circulation lourde sur les rues Biron, Gill et St-Georges, à l'est du boulevard Lemire.

ADOPTÉ

808/12/91 - **Utilisation par alternance du stationnement public St-Louis/Manseau**

Il est proposé par le conseiller Réal Jean, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'utilisation par alternance du stationnement public St-Louis/Manseau et ce durant la nuit et pour la période hivernale.

ADOPTÉ

809/12/91 - **Déclaration des intérêts pécuniaires**

La greffière informe la population que tous les élus municipaux ont, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, déposé la déclaration des intérêts pécuniaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que lesdites déclarations soient déposées aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - permis de construction

Le conseiller Robert Lafrenière résume la situation de l'habitation pour le mois de novembre 1991 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1990.

810/12/91 - **Candidature de la Ville au concours "Ville industrielle de l'année"**

Attendu que la Ville de Drummondville juge que son développement industriel connaît un accroissement important;

INITIALES DE LA MAIRESSE
CT.
27
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Attendu que la Ville de Drummondville, par la Société de Développement Économique de Drummondville, tente d'offrir à tous les industriels des avantages qui répondent à leurs besoins tout en respectant l'équité pour tous;

Attendu que la Ville de Drummondville a réussi, au fil des ans, à diversifier sa vocation industrielle de façon à recevoir de la haute technologie;

Attendu que les travailleurs de Drummondville répondent adéquatement aux exigences de la nouvelle technologie et participent fièrement à la concertation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville pose sa candidature au concours "Ville industrielle de l'année".

ADOPTÉ

811/12/91 - **Enlèvement des enseignes limitant le stationnement à 60 minutes sur la rue Cartier, en face de l'ancien commerce Tricolaine Enr.**

Il est proposé par le conseiller Denis Savoie, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à enlever les enseignes limitant le stationnement à 60 minutes sur la rue Cartier, en face de l'ancien commerce Tricolaine Enr.

ADOPTÉ

812/12/91 - **Demande au Ministre de l'Éducation de continuer à offrir à Drummondville certains services d'enseignement**

ATTENDU QUE le Ministre de l'Éducation du Québec veut rationaliser l'enseignement professionnel au Québec en réaménageant la carte des enseignements offerts;

ATTENDU QUE la direction régionale du ministère de l'Éducation du Québec Mauricie-Bois-Francs a demandé aux commissions scolaires de la zone économique 04 de lui faire une proposition sur ce projet de réaménagement;

ATTENDU QU'une des suggestions faite par la direction régionale du ministère de l'Éducation du Québec Mauricie-Bois-Francs amènerait la disparition à Drummondville des secteurs d'enseignement de la construction, de l'électricité et de l'automobile;

ATTENDU QUE l'enseignement professionnel doit répondre aux besoins de formation de notre population et des entreprises du territoire de la MRC de Drummond;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au Ministre de l'Éducation de conserver à Drummondville les options qui correspondent à notre tissu économique, telles la menuiserie-construction, l'électricité et la mécanique-automobile, qui risquent de ne plus être dispensées dans notre milieu, et d'ajouter l'enseignement du soudage qui était jusqu'à tout récemment donné à Drummondville.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE C.T.
28
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

813/12/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2136 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2136 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de soustraire un terrain de la zone commerciale C02-04 afin de l'inclure dans la zone commerciale C02-01 adjacente et de réduire la profondeur minimale des terrains de trente mètres (30 m) à vingt-sept mètres (27 m) et ce, dans la zone commerciale C02-04, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

814/12/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2137 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2137 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'ajouter à la grille des usages et normes pour la zone commerciale C09-23, en tant qu'usages permis, les "ateliers de métiers spécialisés" faisant partie intégrante de la classe d'usages commerciale C4, soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

815/12/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2138 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière,
appuyé par le conseiller Réal Jean,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2138 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'autoriser l'installation d'un réservoir de carburant propane en tant qu'usage accessoire à un usage principal de type commercial, de catégorie "service de location d'outils de construction", soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

816/12/91 - **Avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 819 - Séances régulières de janvier 1992**

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 819 de façon à modifier le calendrier des séances régulières de janvier 1992.

INITIALES DE LA MAIRESSE
C.T.
29
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

817/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Taxes foncières pour l'année 1992**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1992.

818/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Taxe d'affaires pour l'année 1992**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1992.

819/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Fourniture de l'eau pour l'année 1992**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1992.

820/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Cueillette, enfouissement des déchets et conteneur pour l'année 1992**

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette, l'enfouissement des déchets et le conteneur pour l'année 1992.

821/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Services d'égouts pour l'année 1992**

La conseillère Réjeanne Viens donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour les services d'égouts pour l'année 1992.

822/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Licences et permis pour l'année 1992**

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des licences et permis pour l'année 1992.

823/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Fourniture des services municipaux pour 1992**

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1992.

824/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville**

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1992.

825/12/91 - **Avis de motion d'un règlement - Cotisation payable par les membres de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville**

Le conseiller Réal Jean donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1992.

INITIALES DE LA MAIRESSE C.T. 30 INITIALES DE LA GREFFIÈRE

826/12/91 - **Adoption du règlement no. 2131 - Zonage**

Lecture est donnée du règlement no. 2131 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de revoir la hauteur maximale permise pour certains usages industriels, de corriger une erreur technique qui implique une double application de normes pour un même objet et de revoir l'identification numérique de certains articles suite à la correction de l'erreur technique.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2131 et ce de 9 heures à 19 heures le 11 décembre 1991.

827/12/91 - **Adoption du règlement no. 2135 - Amendement au règlement no. 2107**

Lecture est donnée du règlement no. 2135 modifiant le règlement no. 2107 décrétant un programme de revitalisation, une subvention et un crédit de taxe pour les constructions neuves en 1991.

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse suppléante, au nom des élus municipaux et des employés de la Ville de Drummondville, offre de sincères condoléances à:

- M. Mario Roy, employé au Service de l'habitation et du développement urbain, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Clément Belhumeur.
- la famille de M. Antonio Godbout, ex-conseiller municipal.

Période hivernale (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé rappelle à la population la réglementation relative au stationnement hivernal. Il énumère les différents endroits où le stationnement de nuit est permis et à quelles conditions.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants: A) **M. Paul de Bané**, 557 Notre-Dame
  B) **M. Raynald Forcier**, journaliste à La Parole
  C) **M. Denis Leblanc**, 1290 boul. Mercure.

A) **M. Paul de Bané**

M. de Bané sensibilise les élus au problème de signalisation pour les piétons et les automobilistes.

Plusieurs suggestions sont faites et la mairesse suppléante informe M. de Bané que le Comité de Circulation étudiera le dossier.

B) **M. Raynald Forcier**

M. Forcier désire connaître le résultat des négociations entre la Ville et le C.N.

M. Gérald Lapierre, d.g.a., confirme que des démarches sont entreprises auprès du C.N. pour évaluer la possibilité de transférer certains équipements dans le parc industriel régional de Drummondville.

C) **M. Denis Leblanc**

M. Leblanc demande s'il y aura une charge pour le conteneur en 1992.

Le conseiller Jean-Guy Spénard confirme qu'il y aura une charge et que le coût sera dévoilé le 16 décembre prochain.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 16 décembre 1991.**

828/12/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Lafrance
Greffière

Me Céline Trahan
Mairesse suppléante

INITIALES DE LA MAIRESSE
32
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 décembre 1991

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 16 décembre 1991 à 20 heures, **sous la présidence de Madame la mairesse, Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Guy Drouin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Réal Jean
Réjeanne Viens
Denis Savoie
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

829/12/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Discours sur le budget 1992

Madame la mairesse prononce le discours sur le budget 1992 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 1992/1993/1994.

Ce texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Par la suite, Madame la mairesse invite le conseiller Jean-Guy Spénard, président du Comité des finances, à élaborer sur le budget 1992.

M. Jean-Guy Spénard explique les différents écarts entre les revenus escomptés et les dépenses prévues pour les différents services.

Une copie du discours de M. Spénard est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

830/12/91 - **Adoption du budget 1992**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et résolu que le budget de l'année 1992 prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 35 100 000 $ soit adopté et que le document explicatif de ce budget soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Un document explicatif du budget 1992 sera publié dans un journal local et également distribué.

Le conseiller Denis Savoie enregistre sa dissidence sur l'adoption du budget 1992. Les commentaires de M. Savoie sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

ADOPTÉ

831/12/91 - **Adoption du programme triennal d'immobilisations 1992/1993/1994**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que le programme triennal d'immobilisations pour les années 1992/1993/1994 soit adopté tel que présenté dans un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 1992/1993/1994 sera publié dans un journal local et également distribué.

ADOPTÉ

Période de questions

Intervenants: a) **M. Claude Robillard**
b) **M. Paul-André Jolin**

a) **M. Claude Robillard**

Selon M. Robillard, la véritable hausse représente 7,3% en tenant compte de la compensation pour le conteneur.

Le conseiller Jean-Guy Spénard soutient que la hausse de taxes est de 6,4%.

b) **M. Paul-André Jolin**

M. Jolin rappelle au conseiller Guy Drouin qu'il s'était engagé à maintenir le taux de taxation et à minimiser les augmentations.

Le conseiller Drouin assure M. Jolin que les dépenses ont été coupées au maximum et que le taux de taxation est maintenu le plus bas possible.

INITIALES DE LA MAIRESSE

34

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

832/12/91 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière

Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 décembre 1991

INITIALES DE LA GREFFIÈRE
35
INITIALES DE LA MAIRESSE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 16 décembre 1991 à 21h00, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras;** cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Guy Drouin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Réal Jean
Réjeanne Viens
Denis Savoie
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

833/12/91 - **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

834/12/91 - **Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 2 décembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 1991 à 19h45, et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

835/12/91 - **Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 décembre 1991**

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 décembre 1991 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

836/12/91

1- **FOURNITURE DE CARBURANTS POUR L'ANNÉE 1992 (Soumissions ouvertes le 4 décembre 1991)**

	Prix/litre		
Soumissionnaires	Sans plomb	Diesel clair	Diesel coloré
. G. MÉLANÇON & FILS INC. 645 boul. St-Joseph Ouest Drummondville	0,5638 $	0,4657 $	0,3455 $
. LES PÉTROLES IRVING INC. 2750, Ch. des Foulons Sillery	0,5489 $	0,4692 $	0,3374 $
. LES PÉTROLES SONIC 490 St-Georges Drummondville	0,5316 $	0,4900 $	0,3443 $
. PÉTROLES R. MALOUIN INC. 2200 ave. McGill College Montréal	0,5910 $	0,5000 $	0,3510 $

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour les items ci-après mentionnés:

- **Les Pétroles Sonic - essence sans plomb au prix de 0,5316 $/litre**
- **G. Mélançon & Fils Inc. - diesel clair au prix de 0,4657 $/litre**
- **Les Pétroles Irving Inc. - diesel coloré au prix de 0,3374 $/litre.**

ADOPTÉ

837/12/91

2- **FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉMINÉRALISATION AU CENTRE MARCEL DIONNE (Soumissions ouvertes le 13 décembre 1991)**

	Prix	
Soumissionnaires	Fourniture	Installation
. SONITEC INC. 5625 Côte de Liesse St-Laurent	23 945,19 $	-
. RÉFRIGÉRATION DEN-MAR INC. 110 - 8e Avenue Drummondville	-	5 895,01 $

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissions suivantes soient retenues:

1) Pour la fourniture du système: **Sonitec Inc.** au montant de **23 945,19 $;**
2) Pour l'installation du système: **Réfrigération Den-Mar Inc.** au montant **5 895,01 $.**

ADOPTÉ

INITIALES DE LA GREFFIÈRE
37
INITIALES DE LA MAIRESSE

838/12/91

3- **PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE**
(Soumissions ouvertes le 29 novembre 1991)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par René Laporte & Associés Enr., consultants en assurance, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Pratte-Morrissette Inc.**, étant la plus basse soumission conforme, soit retenue, et ce pour un montant de 150 628,00 $ plus taxes, tel qu'indiqué à la recommandation de René Laporte & Associés Enr., ladite recommandation étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

839/12/91

4- **ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES (TP-91-09)**
(Soumission ouverte le 27 novembre 1991)

		Alternatives	
Soumissionnaire	#1	#2A	#2B
. RÉCUPÉRATION CASCADES INC. C.P. 216 Drummondville	497 679 $	1 175 120 $	739 599 $

Considérant un réajustement des quantités approximatives dénoncées au devis, entraînant une diminution de l'ampleur des services, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Récupération Cascades Inc.**, au montant de 972 438,20 $ (alternative #2A), soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉ

Le conseiller Gilles Fontaine fait lecture d'un communiqué traitant de la collecte sélective à Drummondville.

C O R R E S P O N D A N C E:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de différents organismes et fait mention d'une lettre de la Ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert.

A 21h25, le conseiller Guy Drouin quitte son siège.

840/12/91 - **Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 2 au 16 décembre 1991, lesquels comptes totalisent la somme de 1 263 376,87 $.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

841/12/91 - **Renonciation par la Ville à son droit de premier refus sur les lots Ptie 166A et 166A-16 (1640 Haggerty)**

Amendée par rés. 113/2/92

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à son droit de premier refus sur les lots Ptie 166A et 166A-16 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond, ledit droit de premier refus ayant été créé en vertu des actes de vente enregistrés au bureau d'enregistrement de Drummond sous les numéros 205676 et 210669.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

Le conseiller Guy Drouin reprend son siège.

842/12/91 - **Coût du permis de stationnement**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu qu'à compter du 1er janvier 1992 le coût annuel du permis de stationnement soit fixé à 115 $ plus TPS et celui du permis mensuel à 15 $ plus TPS.

ADOPTÉ

843/12/91 - **Prix de vente des terrains industriels**

ABROGÉE PAR RÉS. 21/1/93

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu qu'à compter du 1er janvier 1992, la Ville de Drummondville fixe le prix de vente des terrains situés:

- dans les parcs industriels municipal et régional	**ou**	0,25 $ le pied carré 2,69 $ le mètre carré
- dans la vitrine industrielle	**ou**	0,55 $ le pied carré 5,92 $ le mètre carré

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions nos 396/5/89 et 99/2/90.

ADOPTÉ

844/12/91 - **Vente d'un terrain industriel à la compagnie Motelin Inc.**

Abrogée par rés. 208/3/92

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Motelin Inc. une partie du lot 167 et le lot 167-184 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 15 976,8 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 11 décembre 1991 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 6491), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 $ le mètre carré, soit trente-quatre mille cinq cent neuf dollars et quatre-vingt-neuf cents (34 509,89 $) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs.

ADOPTÉ

845/12/91 - **Appui au projet d'ouverture de la rue Michaud jusqu'au boulevard Lemire**

Attendu que la Ville de Drummondville a, dans le cadre du dernier Sommet économique, obtenu une aide financière pour la construction de la Maison régionale de l'Industrie et du Tourisme;

Attendu que les coûts d'aménagement du kiosque d'information touristique ont excédé les montants prévus et qu'ils ont été assumés par la Ville de Drummondville;

Attendu que les frais d'opération du kiosque d'information touristique sont assumés à 100% par la Ville de Drummondville alors que 65% des informations données sont pour des destinations hors de notre région;

Attendu que la Société de Développement Économique de Drummondville demande le prolongement de la rue Michaud jusqu'au boulevard Lemire pour faciliter l'accès des touristes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville invite la Société de Développement Économique de Drummondville a présenté le projet d'ouverture de la rue Michaud à la Conférence Biennale 04, afin d'obtenir 50% du financement.

ADOPTÉ

846/12/91 - **Droit de passage sur une partie du lot 281 (M. Fernand Janelle)**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte prévoyant un droit de passage sur une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Fernand Janelle, le tout aux conditions négociées entre les parties.

Ce droit de passage est nécessaire afin de permettre à la Ville d'accéder à un dépotoir à neige.

ADOPTÉ

847/12/91 - **Contrat de services avec le Centre Comm. Drummondville-Sud Inc. - Patinoires St-Philippe et Christ-Roi et anneau de glace au parc Bellevue**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de services avec le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. pour l'animation, l'entretien, la surveillance et la gestion des patinoires St-Philippe et Christ-Roi, ainsi que l'anneau de glace au parc Bellevue. La Ville de Drummondville accorde une subvention de 12 740 $ à l'organisme pour l'exécution de ce contrat de services.

ADOPTÉ

848/12/91 - **Contrat de services avec le Comité des Loisirs et Activités socio-cult. St-Pierre Inc. - Patinoires Bernier, Guilbault et Tessier**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de services avec le Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre Inc. pour l'animation, l'entretien, la surveillance et la gestion des patinoires Bernier, Guilbault et Tessier. La Ville de Drummondville accorde une subvention de 10 920 $ à l'organisme pour l'exécution de ce contrat de services.

ADOPTÉ

849/12/91 - **Contrat de services avec les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. - Patinoires Messier et St-Joseph**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de services avec les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. pour l'animation, l'entretien, la surveillance et la gestion des patinoires Messier et St-Joseph. La Ville de Drummondville accorde une subvention de 4 640 $ à l'organisme pour l'exécution de ce contrat de services.

ADOPTÉ

850/12/91 - **Contrat de services avec les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. - Patinoire Frigon**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de services avec les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. pour l'animation, l'entretien, la surveillance et la gestion de la patinoire Frigon. La Ville de Drummondville accorde une subvention de 3 640 $ à l'organisme pour l'exécution de ce contrat de services.

ADOPTÉ

851/12/91 - **Contrat de services avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Dr'ville Inc. - Patinoires Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de services avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'animation, l'entretien, la surveillance et la gestion des patinoires Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire. La Ville de Drummondville accorde une subvention de 13 490 $ à l'organisme pour l'exécution de ce contrat de services.

ADOPTÉ

852/12/91 - **Convention avec le C.N. - Location du terrain de stationnement, rue Lindsay**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient

et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (C.N.) concernant la location par la Ville du terrain de stationnement situé rue Lindsay.

ADOPTÉ

853/12/91 - **Contrat avec Autobus Drummondville Ltée - Transport en commun de personnes**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'une durée de six (6) ans avec la compagnie de transport Autobus Drummondville Ltée pour le transport en commun de personnes dans la Ville de Drummondville. Cette prolongation est valide pour une période se terminant le 31 décembre 1997; le tout suivant les termes et conditions prévus au projet de contrat annexé à la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit, sujet à l'autorisation préalable du Ministre des Affaires municipales.

Abrogée par rés. 148/3/92

ADOPTÉ

854/12/91 - **Amendement à la rés. no. 683/10/91 - Enlever le nom de la compagnie 2643-5362 Québec Inc.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la résolution no. 683/10/91 soit modifiée de façon à enlever le nom de la compagnie 2643-5362 Québec Inc.

ADOPTÉ

855/12/91 - **Subvention de 1 250 $ - Club d'âge d'or Les Joyeux Amis du 3e Âge**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 250 $ au Club d'âge d'or Les Joyeux Amis du 3e Âge de Drummond Inc. à titre de subvention 1991.

ADOPTÉ

856/12/91 - **Subvention de 300 $ - Association Québec-France**

Il est proposé par le conseiller Denis Savoie, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 300 $ à l'Association Québec-France dans le cadre des échanges d'emplois d'été avec la Ville de la Roche-sur-Yon.

ADOPTÉ

857/12/91 - **Acceptation du recueil de politiques de tarification 1992**

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le recueil de politiques de tarification 1992 du Service du loisir et de l'action communautaire soit approuvé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
42
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

858/12/91 - **Acceptation des prévisions budgétaires 1992 - Sidac Alain Limoges**

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires de la Sidac Alain Limoges de Drummondville pour l'année 1992.

ADOPTÉ

859/12/91 - **Acceptation des prévisions budgétaires 1992 - Sidac du quartier St-Joseph**

Il est proposé par le conseiller Réal Jean, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville pour l'année 1992.

ADOPTÉ

860/12/91 - **Acceptation du procès-verbal (4/12/91) - C.C.U.**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 1991 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

861/12/91 - **Acceptation du compte rendu (10/12/91 et 12/12/91) - Comité de transport en commun**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que le compte rendu des réunions du Comité de transport en commun tenues les 10 et 12 décembre 1991 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

862/12/91 - **Campagne de financement et subvention de 100 $ - Albatros 04**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Mouvement Albatros 04 à tenir une campagne de financement du 26 janvier au 10 février 1992 et verse une somme de 100 $ à titre de subvention 1992.

ADOPTÉ

863/12/91 - **Prévention des inondations - Rivière St-François**

Attendu que la Ville de Drummondville juge important que les municipalités situées en bordure de la rivière St-François participent à un programme de prévention des inondations;

Attendu que la Ville de Drummondville participe financièrement aux travaux de prévention des inondations à chaque printemps;

Attendu que les municipalités de St-Nicéphore, St-Charles-de-Drummond et Drummondville sont d'avis que l'expérience doit être répétée;

Attendu que la municipalité de St-Nicéphore a déjà procédé à un appel d'offres pour les travaux de prévention des inondations et que les coûts dénoncés sont de l'ordre de 72 880 $;

Attendu qu'une demande financière est adressée au ministère de l'Environnement afin d'obtenir une participation de 38 991 $;

Attendu que la participation financière de chacune des municipalités sera de l'ordre de 12 997 $;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe financièrement aux travaux de prévention des inondations de la rivière St-François et ce pour une somme maximale de 12 997 $.

De plus, cette participation est conditionnelle à l'obtention d'une subvention du ministère de l'Environnement du Québec pour la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉ

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2131

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2131 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850.

864/12/91 - **Adoption du projet de règlement no. 2149 - Zonage**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

1° QUE le projet de règlement no. 2149 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la marge de recul applicable à la zone commerciale C06-28 située en bordure de la rue Lindsay, en réduisant celle-ci de deux mètres (2 m) à un mètre (1 m), soit et est adopté;

2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

865/12/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2136) - Zonage**

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de soustraire un terrain de la zone commerciale C02-04 afin de l'inclure dans la zone commerciale C02-01 adjacente et de réduire la profondeur minimale des terrains de trente mètres (30 m) à vingt-sept mètres (27 m) et ce dans la zone commerciale C02-04.

866/12/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2137) - Zonage**

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'ajouter à la grille des usages et normes pour la zone commerciale C09-23, en tant qu'usages permis, les "ateliers de métiers spécialisés" faisant partie intégrante de la classe d'usages commerciale c4.

INITIALES DE LA MAIRESSE

44

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

867/12/91 - **Avis de motion d'un règlement (no. 2138) - Zonage**

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'autoriser l'installation d'un réservoir de carburant propane en tant qu'usage accessoire à un usage principal de type commercial, de catégorie "service de location d'outils de construction".

868/12/91 - **Adoption du règlement no. 2139 - Calendrier des séances de janvier 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2139 amendant le règlement no. 819 de façon à modifier le calendrier des séances régulières de janvier 1992.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

869/12/91 - **Adoption du règlement no. 2140 - Taxes foncières pour 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2140 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

870/12/91 - **Adoption du règlement no. 2141 - Taxe d'affaires pour 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2141 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

871/12/91 - **Adoption du règlement no. 2142 - Fourniture de l'eau pour 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2142 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

872/12/91 - **Adoption du règlement no. 2143 - Cueillette des déchets solides, transport, enfouissement san., collecte sélective et conteneurs**

Lecture est donnée du règlement no. 2143 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette des déchets solides, le transport, l'enfouissement sanitaire, la collecte sélective et les conteneurs nécessaires pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

873/12/91 - **Adoption du règlement no. 2144 - Services d'égouts pour 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2144 prévoyant l'imposition d'une compensation pour les services d'égouts pour l'année 1992.

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Guy Drouin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

874/12/91 - **Adoption du règlement no. 2145 - Licences et permis pour 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2145 prévoyant l'imposition des licences et permis pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Réal Jean, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

875/12/91 - **Adoption du règlement no. 2146 - Fourniture des services municipaux à certains immeubles pour 1992**

Lecture est donnée du règlement no. 2146 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Réjeanne Viens, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

876/12/91 - **Adoption du règlement no. 2147 - Cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville**

Lecture est donnée du règlement no. 2147 décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1992.

Il est proposé par la conseillère Réjeanne Viens, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

877/12/91 - **Adoption du règlement no. 2148 - Cotisation payable par les membres de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville**

Lecture est donnée du règlement no. 2148 décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1992.

Il est proposé par le conseiller Réal Jean, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

INITIALES DE LA MAIRESSE
46
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à M. Michel Plamondon, sergent au Service de la sécurité publique, à l'occasion du décès de son frère, M. Gilles Plamondon.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

a) **M. Claude Robillard**, 850 boul. Des Chutes
Sujet: Conteneurs à cueillette sélective.

b) **M. Denis Leblanc**, 1288 boul. Mercure
Sujets:
- Conteneurs
- Chalet de services
- Comptoir alimentaire.

a) **M. Claude Robillard**

Pour la cueillette sélective, y aura-t-il un conteneur par unité d'occupation et quelle est la durée de vie du conteneur?

M. Gérald Lapierre, d.g.a., explique le calcul de la taxation relative au conteneur, au transport et au traitement. Le calcul du conteneur est échelonné sur une période de 5 ans et se termine en juin 1997.

b) **M. Denis Leblanc**

M. Leblanc demande que la Ville installe un chalet de services au parc Girouard.

Madame la mairesse déclare qu'aucune demande n'a été formulée au Conseil et que cette dépense additionnelle pourra être évaluée.

M. Leblanc demande si un montant est prévu pour le Comptoir Alimentaire.

Madame la mairesse souligne qu'une somme de 500 $ a déjà été remise et qu'un montant est prévu pour 1992.

Madame la mairesse souhaite à toute la population un Joyeux Noël et invite les drummondvilloises et les drummondvillois à faire preuve de prudence durant cette période.

878/12/81 - **Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Greffière — Mairesse